I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

A vos marques !
Prêts !
Mandat.

LE CATALOGUE DES FORMATIONS 2015

« Il n'est de richesse que d'hommes. »

Jean Bodin

« Plus les hommes seront éclairés,
et plus ils seront libres. »

Voltaire

CATALOGUE DES FORMATIONS 2015

Toutes les formations proposées, en inter à Paris, dans ce catalogue peuvent s'organiser en intra dans votre collectivité. Elles sont aussi accessibles aux administratifs des collectivités territoriales et aux collaborateurs d'élu(e)s.

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'**IFET**

« Concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques toujours plus adaptées aux besoins des citoyens, telle est la mission de l'élu(e) local(e).

Dans un contexte marqué par une complexité croissante des règlementations et un environnement de plus en plus contraignant, la formation des élu(e)s est une garantie pour l'exercice de leur mission et un gage d'efficacité de leur action.

L'IFET s'est donné comme objectif de répondre au mieux à ces besoins de formation en recentrant ses interventions autour des thèmes de la proximité et de la solidarité qui constituent le cœur de métier des collectivités locales. »

Jean-Yves GOUTTEBEL,
Président de l'IFET,
Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme

SOMMAIRE
INTERACTIF

Le mot du Président de l'IFET PAGE 3

Les thèmes des formations PAGE 5

Présentation de l'IFET PAGE 6

A propos de la formation des élu(e)s PAGE 7

Faites venir l'IFET dans votre collectivité PAGE 8

L'équipe de l'IFET PAGE 9

L'IFET sur votre smartphone PAGES 10 ET 11

Un mandat pour préparer un diplôme PAGE 12

LES INTERVENANTS PAGE 13

L'AGENDA CHRONOLOGIQUE PAGES 14 À 19

L'AGENDA THÉMATIQUE PAGES 20 À 22

Bulletin d'inscription PAGE 140

Plan d'accès et hébergement PAGES 141 ET 142

LES THÈMES DES FORMATIONS

Nouvelle organisation territoriale PAGES 23 À 31

Exercer son mandat d'élu(e) PAGES 32 À 45

Leviers d'actions PAGES 46 À 79

Contraintes financières PAGES 80 À 87

Organisation et fonctionnement de la collectivité PAGES 88 À 94

Pilotage des politiques publiques PAGES 95 À 110

Management de projets PAGES 111 À 117

Communication PAGES 118 À 132

Élections régionales 2015 PAGES 133 À 139

Politique internationale : renforcez vos compétences en langues PAGE 8

PRÉSENTATION DE L'IFET

• L'Institut pour la Formation des Élus Territoriaux (IFET) est une association loi de 1901. Créé à l'initiative de l'Assemblée des Départements de France, l'IFET est agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus.

• L'IFET est votre institut ; chaque stagiaire est adhérent à l'association et l'ensemble compose l'assemblée générale. L'IFET est présidé par un président de Conseil général et administré par des conseillers généraux. Actuellement, le Président de l'IFET est Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

• Depuis 1994, l'IFET propose des formations les plus diverses adaptées aux compétences de tous les acteurs du monde territorial. Plus de cent formateurs ont animé les sessions de l'IFET : experts, universitaires, élu(e)s.

• En 2013, l'IFET totalise auprès des stagiaires, élu(e)s et collaborateurs plus de 4000 heures de formation.
Qu'elles figurent au catalogue ou qu'elles répondent aux besoins spécifiques des élu(e)s ou des collectivités territoriales, les formations sont dispensées soit à Paris, soit in situ.

• L'exigence du marché de la formation aux élu(e)s est l'exacte réponse au besoin en formation. L'expertise de l'IFET est le « sur-mesure ». L'IFET exerce son activité en toute indépendance politique, dans le cadre de la loi sur la formation des élus territoriaux.

• A ce titre les adhérents de l'IFET bénéficient de la prise en charge totale de leurs frais de formation par la collectivité. Avec l'IFET, donnez-vous les moyens de votre mission. Votre formation est notre métier depuis 20 ans.

A PROPOS DE **LA FORMATION DES ÉLU(E)S**

• L'exercice des mandats locaux est rendu de plus en plus difficile par la complexité des techniques et l'évolution constante des réglementations.

• Or, dans un contexte où les élu(e)s engagent de plus en plus leur responsabilité, la question de la formation des élu(e)s et celle de leurs collaborateurs prend une nouvelle dimension.

• Dans l'exercice de leurs compétences, la formation les aide à accroître leur efficacité de la gestion locale, dans le respect de l'indépendance des acteurs locaux.

• Le droit individuel des élu(e)s à la Formation (loi n°92-108 du 3 février 1992) permet aux collectivités de prendre en charge leurs dépenses de formation dès que l'organisme est agréé par le ministère de l'Intérieur.

• Depuis 1993, date de sa création, l'IFET a reçu cet agrément qui lui est depuis lors constamment renouvelé.

• Pour les collaborateurs, l'IFET est également agréé comme organisme de formation professionnelle.

FAITES VENIR L'**IFET** DANS VOTRE COLLECTIVITÉ

Nos dernières formations réalisées en intra

- Décrypter l'acte III de la décentralisation
- Gérer sa relation aux médias de manière individuelle et groupée
- Mettre en place un projet territorial de développement durable
- Les enjeux des réseaux sociaux pour l'élu, la collectivité
- Sécuriser les actes juridiques de la collectivité
- Les aides allouées aux SSIG (Services sociaux d'intérêt général) et aux SIEG (Services d'intérêt économique général)
- Évolutions des modalités de tarifications des établissements sanitaires et médico-sociaux

POLITIQUE INTERNATIONALE : RENFORCEZ VOS COMPÉTENCES EN **LANGUES**

En réponse aux demandes de multiples acteurs politiques et de leurs collaborateurs désireux de renforcer leurs compétences en langue, pour évoluer avec aisance sur le devant de la scène politique internationale, l'IFET a développé, en partenariat avec des experts, des programmes de formation en langue répondant aux exigences ci-après :

- préparation au pilotage et à l'animation de conférences internationales,
- intervention au Parlement Européen à Strasbourg,
- discours de politiques étrangères...

Pour participer à un de ces modules de renforcement des compétences en langue, prenez contact avec l'IFET au 01 45 49 64 02 ou ifet@departements.fr

L'ÉQUIPE DE L'**IFET**

René-Pierre ALMÉRAS
Responsable pédagogique et administratif

Contact IFET
6, rue Duguay-Trouin
75006 Paris

Tél. : 01 45 49 64 02 - Port. : 06 70 10 52 14
Mél. : ifet@departements.fr

http://www.departements.fr
Retrouvez-nous sur Facebook IFET France

Au cœur de votre collectivité ou
à L'IFET, 50 rue d'Assas, 75006 Paris :

- Des formations sur mesure,
- Des programmes adaptés à vos besoins,
- Une approche personnalisée

L'IFET SUR VOTRE

L'IFET met gratuitement à la disposition des élu(e)s et de leurs collaborateurs son application à destination des **Smartphones**

Cette application offre aux élu(e)s et à leurs collaborateurs la possibilité depuis les smartphones de :

- Consulter en temps réel les contenus de formations IFET
- Se préinscrire pour participer à une ou plusieurs des actions de formation IFET
- Poser en direct des questions aux experts de l'IFET
- Faire part en direct de remarques et suggestions de formations
- Recevoir des informations en liens avec l'actualité récente des collectivités

SMARTPHONE

6 fonctions pour une navigation simple

Une touche **retour** permet à tout moment de revenir sur la page précédente

La **loupe** facilite la recherche sur l'application. Recherche par mot-clé.

Une partie **formation** donne accès à l'ensemble des formations proposées

Tout ce qu'il faut savoir sur **l'IFET,** mais aussi un espace de contact avec l'IFET

Le **calendrier** permet une recherche par date, une deuxième entrée sur les formations proposées par l'IFET

La partie **News** reprend l'ensemble des notifications Push envoyées

Système IOS IPHONE - Lien ITunes : https://itunes.apple.com/fr/app/ifet/id667982997?mt=8

Système ANDROID - Lien Google play : https://play.google.com/store/apps/details?id=ifet.activities

UN MANDAT POUR PRÉPARER
UN DIPLÔME

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

SCIENCES
PO
LILLE.
WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

L'Institut de Formation des Elus Territoriaux et Sciences Po Lille s'associent afin de proposer aux élu(e)s et à leurs collaborateurs des formations diplômantes, dans le cadre d'un cycle de Hautes Études Départementales (HED).

Ces parcours de formations ont été conçus afin de répondre aux attentes des élus territoriaux confrontés aux changements importants du paysage institutionnel, consécutifs aux réformes en cours. Ils traiteront des problématiques spécifiques des intercommunalités, mais aussi des départements et des nouvelles régions.

Chaque parcours comportera des sessions en présentiel, mais aussi une part significative de formation à distance, afin de s'ajuster au mieux aux disponibilités des élu(e)s.

L'IFET et l'IEP souhaitent promouvoir une offre d'excellence, susceptible de renforcer les compétences et la légitimité des décideurs territoriaux et de s'impliquer davantage au cœur des réseaux d'acteurs qu'ils auront à mobiliser.

Il s'agit également d'offrir la possibilité de capitaliser les savoirs acquis, car ces parcours de formation déboucheront sur l'obtention du **certificat d'études politiques de Sciences Po Lille** (labellisé en tant que cycle HED), et sur l'accès au cycle master.

Les élu(e)s pourront ainsi s'inscrire dans une démarche de formation tout au long de leur mandat et ce sans condition de diplôme initial.

LES INTERVENANTS

Franck **ALCARAZ** pages 85-86-87
Jeannot **ALLOUCHE** page 76
Philippe **BAFFERT** page 106
Philippe **BERTHELOT** pages 107, 108, 109, 110
David **BILLARD** page 68
Marc **BOURGEOIS** pages 24-25, 26-27
Ludovic **BRACO** pages 33-34, 119-120, 121-122
Christian **BRULARD** pages 123, 124
Clarisse **CHAMPIN** page 49
Stéphane **CHEVRIER** pages 50, 51, 63
Jacques **CINQUALBRE** page 76
Martial **DARDELIN** pages 28, 52, 53, 54, 56
Laura **DE LOGIVIÈRE** page 57
Laurent **DJEZZAR** pages 29, 36
Jean-Louis **DURET** page 81
Frédéric **ÉON** page 31
Farid **HADJAB** pages 96, 97
Franck **HASHAS** pages 35, 125
Philippe **HUMEAU** pages 58-59
Mireille **HURST** pages 79, 106
Hannah **KELNER SCHWARZ** page 8
Christophe **LALOUX** pages 98, 126, 127, 128
Mathieu **LAMOTTE** pages 60, 61, 62, 63
Yannick **LECHEVALLIER** page 64
Thierry **LEDUNOIS** page 61
Sophie **LEGRAND** pages 69, 82
Élisabeth **LEVAXELAIRE** pages 113, 117, 129, 130
Sabine **LIAGRE** pages 113, 117, 129, 130
Nathalie **LOUX** pages 37, 38, 39, 40, 112, 115, 131
Stéphane **MASSE** page 61
Jean-Christophe **MÉNARD** pages 41, 42, 44, 45, 89-90, 91, 92, 134
David **MERCIER** pages 65-66-67
Caroline **MESSINGER** page 132
Philippe **MOLLES** page 75
Fanny **PERNOLLET** page 57
Jean-Marc **PEYRICAL** pages 99, 100, 101
Jean **PIAU** pages 55, 102, 105, 114
Serge **PILICER** pages 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78
Rolande **PLACIDI** pages 24-25, 26-27, 43, 93, 94, 135, 136, 137, 138, 139
Frédéric **PRIMAULT** page 83
Jean-Pierre **QUIGNAUX** page 70
Bertrand **RIGAL** pages 65-66-67
Didier **SALZGEBER** pages 30, 71, 103, 104
Ysé **TARDAN MASQUELIER** pages 58-59
Jean-Jacques **THIÉBAULT** page 77
Luc-Alain **VERVISCH** page 84
Jean-Pierre **VEYRAT** page 116

AGENDA CHRONOLOGIQUE

Toutes les actions proposées dans ce catalogue sont également réalisables sur demande en INTRA au cœur de votre collectivité. Certaines actions de formations proposées uniquement en INTRA peuvent être réalisées en INTER et/ou dans le cadre de regroupements INTERCO.

MARS

• Mardi 24 mars 2015
Improvisez en toutes circonstances. [P. 129]

• Jeudi 26 mars 2015
SIEG : mode d'emploi pour les collectivités. Subventions accordées aux associations et conséquences pour la collectivité. Dynamiser le tissus associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. [P. 100]

• 26 et 27 mars 2015
Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Général. [P. 94]

• Mardi 31 mars 2015
Installation du Conseil Général - Réunion de droit - Nouvelles règles issues de la loi de mai 2013. [P. 93]

AVRIL

• Jeudi 2 avril 2015
Mise en place d'un blog pour l'élu(e) départemental(e). Outils numériques au service de la visibilité de vos actions. [P. 125]

• Mardi 7 avril 2015
S'exprimer avec brio en toutes circonstances. [P. 130]

• Mercredi 8 avril 2015
Communication électorale et de notoriété : quels stratégies et outils de communication performants mettre en place ? Quelles stratégies et quels outils Internet y associer ? [P. 119-120]

• Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015
Maîtriser son discours et convaincre son auditoire. Des clés pour réussir ses prises de parole en public. [P. 123]

• Vendredi 10 avril 2015
Élu(e)s : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme. [P. 106]

• Samedi 11 avril 2015
Pour tout connaître du statut de l'élu(e). Garanties, régime indemnitaire, droits, ... [P. 44]

• Lundi 13 avril 2015
Rechercher et trouver des financements pour la collectivité (Départements, EPCI, communes...). [P. 84]

• Mercredi 15 avril 2015
Les connaissances préalables indispensables au nouveau mandat. Réforme territoriale et finances locales, la place du département. [P. 24-25]

• Mercredi 15 avril 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Jeudi 16 avril 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Vendredi 17 avril 2015
Les sanctions disciplinaires à l'égard des élu(e)s départementaux : quelles règles ? Quels risques ? [P. 41]

• Vendredi 17 avril 2015
Manager vos réunions. [P. 117]

• Lundi 20 avril 2015
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• Mardi 21 avril 2015
Nouvelles directives, nouveau code des marchés publics, nouvelle loi SAPIN. Générer de nouvelles marges de manœuvre en anticipant l'application des nouvelles règles. [P. 101]

• Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2015
Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s. [P. 43]

• Lundi 27 avril 2015
Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. [P. 137]

• Mardi 28 et mercredi 29 avril 2015
Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Général. [P. 94]

• Jeudi 30 avril 2015
Aéroports, lignes TGV, axes routiers, etc. : sensibilisation des élu(e)s à l'aménagement foncier agricole et forestier dans le cadre de la construction d'un grand ouvrage public. [P. 79]

• Jeudi 30 avril 2015
Construire un Bercy modulable ARENA, une piscine, agrandir un collège : choisir le mode de gestion adapté. Pack d'outils contractuels et structurels pour les élu(e)s DSP, PPP, SEM, SPL, SEMOP. [P. 99]

• Jeudi 30 avril 2015
Quels rôles et place pour les élu(e)s et leurs équipes en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages dans le cadre des opérations d'aménagement fonciers liés à la réalisation de grands ouvrages publics (voies ferrées, routes, autoroute, barrage, aéroports, ...). [P. 106]

MAI

• Mardi 5 mai 2015
Loi sur la transparence, déclaration de patrimoine et conflits d'intérêts : quelles conséquences pour les élu(e)s et les agents ? [P. 42]

• Lundi 11 mai 2015
PLU : appréhender les changements juridiques et urbains pour les collectivités, EPCI, agglos, communes, départements. [P. 68]

• Mardi 12 mai 2015
Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : l'apport des outils numériques à la collectivité. [P. 72]

• Mardi 12 mai 2015
Pour réussir la mise en œuvre des outils de démocratie locale. [P. 91]

• Mardi 12 et mercredi 13 mai 2015
Des outils et des clés pour définir et mettre en œuvre la politique culturelle du Département. [P. 30]

• Mardi 12 et mercredi 13 mai 2015
Fondamentaux de la conduite de projets. Des clés pour réussir le management de vos projets. [P. 114]

• Mercredi 13 mai 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Lundi 18 mai 2015
Développez vos capacités à réussir vos négociations. [P. 116]

• Lundi 18 et mardi 19 mai 2015
Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s. [P. 43]

• Mardi 19 mai 2015
Elu(e)s : des clés pour tout connaître des compétences sociales exercées par le Département. [P. 28]

• Mardi 19 mai 2015
Mécénat culturel et développement économique : de nouvelles marges de manœuvre pour les collectivités. [P. 83]

• Mercredi 20 mai 2015
Les connaissances préalables indispensables au nouveau mandat. Réforme territoriale et finances locales, la place du département. [P. 24-25]

• Mercredi 20 mai 2015
Les connaissances préalables indispensables pour le mandat. Les responsabilités et les risques de l'exercice du mandat de conseiller(e) départemental(e). [P. 26-27]

• Mercredi 20 et jeudi 21 mai 2015
Ingénierie financière pour les conseillers régionaux : des clés pour piloter les stratégies financières régionales. [P. 85-86-87]

• Mercredi 20 et jeudi 21 mai 2015
Maîtriser son discours et convaincre son auditoire. Des clés pour réussir ses prises de parole en public. [P. 123]

• Jeudi 21 mai 2015
Elus : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques à l'échelle de votre département. [P. 107]

• Vendredi 22 mai 2015
Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s. [P. 43]

• Vendredi 22 mai 2015
Méthode et clés pour réussir l'évaluation des politiques publiques. [P. 96]

• Mardi 26 mai 2015
Laïcité : outils et réflexions pour favoriser le vivre ensemble sur les territoires. [P. 58-59]

• Mardi 26 et mercredi 27 mai 2015
Les outils indispensables de la communication de l'élu(e) départemental(e) - Des clés pour réussir les interventions médiatiques (PQR, presse, interview radio, télé, Internet, discours publics). [P. 124]

• Mercredi 27 mai 2015
Panorama des outils numériques pour l'élu(e) départemental(e). Tablettes, smartphone, applications dédiées... [P. 35]

• Mercredi 27 mai 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Jeudi 28 mai 2015
Conseiller(e)s départementa(les)ux, vos représentations et attentes de votre mandat : quels leviers pour impulser l'action. Des clés pour réussir son début de mandat et identifier ressources et leviers d'actions efficaces pour impulser l'action départementale. [P. 36]

• Jeudi 28 mai 2015
Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. [P. 137]

• Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015
Fidéliser les Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité. [P. 51]

• Vendredi 29 mai 2015
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• Vendredi 29 mai 2015
S'exprimer avec brio en toutes circonstances. [P. 130]

• Samedi 30 mai 2015
Elu(e)s : faites de vos émotions un atout politique. [P. 131]

JUIN

• Lundi 1er juin 2015
L'établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) : un outil pour dynamiser la coopération politique. [P. 71]

• Mardi 2 juin 2015
Fond social européen et collectivités : des clés pour comprendre et agir. [P. 69]

• Mardi 2 juin 2015
Elu(e)s : renforcez vos compétences pour piloter et mener à bien vos projets de politiques publiques. [P. 97]

• Mercredi 3 et jeudi 4 juin 2015
Les fondamentaux des finances départementales. Élu(e)s : des clés pour comprendre les finances de la collectivité. [P. 81]

• Jeudi 4 juin 2015
Gestion de crise : des clés pour l'élu(e) départemental(e). [P. 105]

• Vendredi 5 juin 2015
Des outils pour renforcer et développer l'attractivité de vos territoires. [P. 57]

• Lundi 8 juin 2015
Veille juridique pour l'élu(e) et la collectivité : comment l'organiser et la mettre en œuvre ? Outils et clés et méthode pour être toujours le premier informé. [P. 92]

• Mardi 9 juin 2015
Kit de compétences sociales pour les élu(e)s. Emploi, petite enfance, seniors, personnes en situation de handicaps. Des outils, des réponses et des solutions adaptées. [P. 49]

• Mardi 9 juin 2015
Développez vos capacités à réussir vos négociations. [P. 116]

[SUITE] **AGENDA** CHRONOLOGIQUE

• Mercredi 10 juin 2015
Enfance : L'avenir se conjugue au présent. Quelle place pour l'élu(e) dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance ? [P. 52]

• Mercredi 10 juin 2015
Les enjeux et les limites de la contractualisation avec les associations. Dynamiser le secteur associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. [P. 102]

• Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2015
Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : pourquoi et comment développer efficacement le numérique à l'école ? [P. 75]

• Jeudi 11 juin 2015
Panorama des outils numériques pour l'élu(e) départemental(e). Tablettes, smartphone, applications dédiées... [P. 35]

• Vendredi 12 juin 2015
Des outils pour renforcer et développer l'attractivité de vos territoires . [P. 57]

• Samedi 13 juin 2015
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• Lundi 15 et mardi 16 juin 2015
Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s. [P. 43]

• Mardi 16 juin 2015
Méthodologie de mise en œuvre des politiques publiques. [P. 105]

• Mardi 16 juin 2015
Elu(e)s : des outils pour renforcez les liens avec votre électorat grâce à une communication efficace. [P. 121-122]

• Mardi 16 juin 2015
Parité : développer l'assertivité, instaurer des relations propices à la réalisation de projet en binôme, via la communication. La Programmation Neuro-Gestuelle et l'analyse verbale au service de la communication interpersonnelle des élu(e)s. [P. 132]

• Mercredi 17 et jeudi 18 juin 2015
Maîtriser son discours et convaincre son auditoire. Des clés pour réussir ses prises de parole en public. [P. 123]

• Jeudi 18 juin 2015
Bloc communal, département, région : analyse et perspectives de la réforme territoriale. Comprendre et maîtriser les enjeux de la réforme. [P. 31]

• Vendredi 19 juin 2015
Leadership au féminin : comment développer son influence positive, son impact et sa présence ? [P. 37]

• Vendredi 19 juin 2015
Contrôle de légalité : quel régime juridique pour les actes administratifs et quelle responsabilité administrative pour les élu(e)s ? [P. 89-90]

• Lundi 22 juin 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Mardi 23 juin 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Mercredi 24 juin 2015
Les connaissances préalables indispensables pour le mandat. Les responsabilités et les risques de l'exercice du mandat de conseiller(e) départemental(e). [P. 26-27]

• Mercredi 24 juin 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Jeudi 25 juin 2015
Coopération décentralisée : quels bénéfices pour la collectivité et les élu(e)s d'inscrire la collectivité dans une dynamique internationale ? [P. 64]

• Jeudi 25 juin 2015
Communication électorale et de notoriété : quels stratégies et outils de communication performants mettre en place ? Quelles stratégies et quels outils Internet y associer ? [P. 119-120]

• Vendredi 26 juin 2015
Convaincre et séduire lors de votre prise de parole : un levier pour développer l'image et la réputation de votre collectivité. [P. 127]

• Samedi 27 juin 2015
Les sanctions disciplinaires à l'égard des élu(e)s départementaux : quelles règles ? Quels risques ? [P. 41]

• Mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2015
Sortir des conflits gagnant / gagnant. [P. 113]

JUILLET

• Jeudi 2 juillet 2015
Bloc communal, département, région : analyse et perspectives de la réforme territoriale. Comprendre et maîtriser les enjeux de la réforme. [P. 31]

• Jeudi 2 juillet 2015
Élu(e)s : les clés de la connaissance et de la compréhension des SDIS pour participer à leur gouvernance. [P. 60]

• Jeudi 2 juillet 2015
Construire un Bercy modulable ARENA, une piscine, agrandir un collège : choisir le mode de gestion adapté. Pack d'outils contractuels et structurels pour les élu(e)s DSP, PPP, SEM, SPL, SEMOP. [P. 99]

• Vendredi 3 juillet 2015
Médias et réseaux sociaux : alliés de l'image de votre collectivité ? Des outils pour valoriser vos projets de politiques publiques sur les réseaux sociaux, anticiper et gérer en toute sérénité. [P. 126]

• Lundi 6 juillet 2015
Conseiller(e)s départementa(les)ux, vos représentations et attentes de votre mandat : quels leviers pour impulser l'action. Des clés pour réussir son début de mandat et identifier ressources et leviers d'actions efficaces pour impulser l'action départementale. [P. 36]

• Mardi 7 juillet 2015
Des clés pour valoriser votre territoire et générer de nouvelles marges de manœuvre : crowfunding et plateformes de services, des outils opérationnels pour valoriser votre territoire. [P. 47-48]

[SUITE] **AGENDA** CHRONOLOGIQUE

• Mardi 7 juillet 2015
Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouveaux managements induits par le numérique. [P. 73]

• Mercredi 8 juillet 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Jeudi 9 juillet 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2015
Comprendre comment les technologies du numérique peuvent contribuer à lutter contre la désertification des zones rurales. [P. 76]

• Lundi 13 juillet 2015
Pour réussir la mise en œuvre des outils de démocratie locale. [P. 91]

SEPTEMBRE

• Mardi 1er septembre 2015
Comprendre et maîtriser le budget des Sdis. Quels enjeux de dimensionnement des SDIS ? Quels outils de planification ? [P. 61]

• Mardi 8 septembre 2015
Sécurisation de la communication et du financement des élections régionales 2015. [P. 134]

• Mercredi 9 septembre 2015
Les enjeux du volontariat Sapeurs-Pompiers dans le dispositif de Sécurité Civile. Clés et méthodologie de fidélisation des Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité. [P. 63]

• Mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2015
Les fondamentaux des finances départementales. Élu(e)s : des clés pour comprendre les finances de la collectivité. [P. 81]

• Vendredi 11 septembre 2015
Développer l'image et l'attractivité de votre collectivité territoriale en maîtrisant les relations médias. [P. 128]

• Lundi 14 septembre 2015
Rompez avec la tyrannie de l'immédiateté : entre urgence et anticipation, comment décider ? Optimisez l'organisation du temps et de l'information. [P. 39]

• Mardi 15 septembre 2015
Négociation raisonnée pour l'élu(e) départemental(e). Toutes les clefs pour réussir vos négociations. [P. 115]

• Mardi 15 septembre 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Mardi 15 et mercredi 16 septembre 2015
Des outils et des clés pour définir et mettre en œuvre la politique culturelle du Département. [P. 30]

• Mercredi 16 septembre 2015
Développez vos capacités à réussir vos négociations. [P. 116]

• Mercredi 16 septembre 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Jeudi 17 septembre 2015
Bloc communal, département, région : analyse et perspectives de la réforme territoriale. Comprendre et maîtriser les enjeux de la réforme. [P. 31]

• Jeudi 17 septembre 2015
Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. [P. 137]

• Vendredi 18 septembre 2015
Contrôle de légalité : quel régime juridique pour les actes administratifs et quelle responsabilité administrative pour les élu(e)s ? [P. 89-90]

• Vendredi 18 septembre 2015
Elu(e)s : renforcez vos compétences pour piloter et mener à bien vos projets de politiques publiques. [P. 97]

• Lundi 21 septembre 2015
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• Mardi 22 septembre 2015
Elu(e)s : des clés pour tout connaître des compétences sociales exercées par le Département. [P. 28]

• Mardi 22 septembre 2015
Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouvelles responsabilités juridiques induites par le numérique. [P. 74]

• Mardi 22 et mercredi 23 septembre 2015
Maîtriser les enjeux et les stratégies de l'économie numérique pour votre territoire. [P. 65-66-67]

• Mardi 22 et mercredi 23 septembre 2015
Piloter une politique publique de sa conception à son évaluation finale. [P. 104]

• Jeudi 24 septembre 2015
Panorama des outils numériques pour l'élu(e) départemental(e). Tablettes, smartphone, applications dédiées... [P. 35]

• Vendredi 25 septembre 2015
Conseiller(e)s départementa(les)ux, vos représentations et attentes de votre mandat : quels leviers pour impulser l'action. Des clés pour réussir son début de mandat et identifier ressources et leviers d'actions efficaces pour impulser l'action départementale. [P. 36]

• Vendredi 25 septembre 2015
Manager vos réunions. [P. 117]

• Mardi 29 septembre 2015
Élu(e)s - des clefs pour relever le défi du handicap sur vos territoires. Maison Départementales du Handicap, au carrefour des politiques publiques. [P. 54]

• Mardi 29 septembre 2015
Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : comment obtenir une meilleure couverture numérique pour son territoire ? [P. 77]

• Mardi 29 septembre 2015
Financements européens pour les collectivités, mode d'emploi. [P. 82]

[PAGE SUIVANTE]

[SUITE] **AGENDA** CHRONOLOGIQUE

• **Mercredi 30 septembre 2015**
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

OCTOBRE

• **Jeudi 1er octobre 2015**
Relations élu(e)s / cadre territoriaux : identification des rôles, des responsabilités et des périmètres d'action. Renforcer vos connaissances du rôle, des périmètres d'actions et des responsabilités de chaque acteur de votre collectivité. [P. 40]

• **Jeudi 1er octobre 2015**
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

• **Vendredi 2 octobre 2015**
Des outils pour renforcer et développer l'attractivité de vos territoires. [P. 57]

• **Vendredi 2 octobre 2015**
Construire un Bercy modulable ARENA, une piscine, agrandir un collège : choisir le mode de gestion adapté. Pack d'outils contractuels et structurels pour les élu(e)s DSP, PPP, SEM, SPL, SEMOP. [P. 99]

• **Lundi 5 octobre 2015**
Nouvelles directives, nouveau code des marchés publics, nouvelle loi SAPIN. Générer de nouvelles marges de manœuvre en anticipant l'application des nouvelles règles. [P. 101]

• **Mardi 6 octobre 2015**
Coopération décentralisée : quels bénéfices pour la collectivité et les élu(e)s d'inscrire la collectivité dans une dynamique internationale ? [P. 64]

• **Mardi 6 octobre 2015**
L'établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) : un outil pour dynamiser la coopération politique. [P. 71]

• **Jeudi 8 octobre 2015**
Méthode et clés pour réussir l'évaluation des politiques publiques. [P. 96]

• **Jeudi 8 octobre 2015**
Elu(e)s : des outils pour renforcez les liens avec votre électorat grâce à une communication efficace. [P. 121-122]

• **Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015**
Fidéliser les Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité. [P. 51]

• **Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015**
Fondamentaux de la conduite de projets. Des clés pour réussir le management de vos projets. [P. 114]

• **Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015**
Les outils indispensables de la communication de l'élu(e) départemental(e) - Des clés pour réussir les interventions médiatiques (PQR, presse, interview radio, télé, Internet, discours publics). [P. 124]

• **Vendredi 9 octobre 2015**
Kit de compétences sociales pour les élu(e)s. Emploi, petite enfance, seniors, personnes en situation de handicaps. Des outils, des réponses et des solutions adaptées. [P. 49]

• **Vendredi 9 octobre 2015**
Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels : comprendre pour optimiser. [P. 62]

• **Vendredi 9 octobre 2015**
Échelon départemental et panorama de l'innovation : des outils clés à disposition des élu(e)s pour dynamiser et favoriser l'innovation sur les territoires. [P. 70]

• **Samedi 10 octobre 2015**
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• **Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015**
Universités de la formation numérique. [P. 78]

• **Lundi 12 octobre 2015**
Pour réussir la mise en œuvre des outils de démocratie locale. [P. 91]

• **Lundi 12 octobre 2015**
Elu(e)s : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques à l'échelle de votre département. [P. 107]

• **Lundi 12 octobre 2015**
S'exprimer avec brio en toutes circonstances. [P. 130]

• **Mardi 13 octobre 2015**
Laïcité : outils et réflexions pour favoriser le vivre ensemble sur les territoires. [P. 58-59]

• **Mardi 13 octobre 2015**
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

• **Mercredi 14 octobre 2015**
Silver économie - Avancée en âge et perspectives de développement pour les collectivités. Grand-âge : l'impact du vieillissement et de la perte d'autonomie. [P. 53]

• **Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015**
Marketing territorial : facteurs d'attractivité des centres-bourgs et des communes. [P. 50]

• **Vendredi 16 octobre 2015**
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• **Mardi 20 octobre 2015**
Modernisation de l'action départementale. Loi MAPTAM : enjeux sociaux et sociétaux. Des outils et des clés pour mettre en adéquation leviers d'actions et calendrier politique. [P. 29]

• **Jeudi 29 octobre 2015**
Parité : développer l'assertivité, instaurer des relations propices à la réalisation de projet en binôme, via la communication. La Programmation Neuro-Gestuelle et l'analyse verbale au service de la communication interpersonnelle des élu(e)s. [P. 132]

NOVEMBRE

• **Mardi 3 novembre 2015**
Des clés pour valoriser votre territoire et générer de nouvelles marges de manœuvre : crowfunding et plateformes de services, des outils opérationnels pour valoriser votre territoire. [P. 47-48]

• **Jeudi 5 novembre 2015**
Gestion de crise : des clés pour l'élu(e) départemental(e). [P. 108]

[SUITE] **AGENDA** CHRONOLOGIQUE

• Lundi 9 novembre 2015
Les enjeux et les limites de la contractualisation avec les associations. Dynamiser le secteur associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. [P. 102]

• Lundi 16 novembre 2015
Initiation au management de projets. Des outils pour réussir le management de vos projets. [P. 112]

• Mardi 17 novembre 2015
Leadership au féminin : comment développer son influence positive, son impact et sa présence ? [P. 37]

• Mardi 17 novembre 2015
Le logement, pierre angulaire du parcours d'insertion : comment conjuguer l'avenir au présent ? [P. 56]

• Mardi 17 novembre 2015
Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. [P. 137]

• Mercredi 18 novembre 2015
Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. [P. 135]

• Jeudi 19 novembre 2015
Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. [P. 136]

• Lundi 23 novembre 2015
Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. [P. 45]

• Mardi 24 novembre 2015
Méthodologie de mise en œuvre des politiques publiques. [P. 105]

• Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2015
Marketing territorial : facteurs d'attractivité des centres-bourgs et des communes. [P. 50]

• Jeudi 26 novembre 2015
Développez vos capacités à réussir vos négociations. [P. 116]

• Vendredi 27 novembre 2015
SIEG : mode d'emploi pour les collectivités. Subventions accordées aux associations et conséquences pour la collectivité. Dynamiser le tissus associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. [P. 100]

• Lundi 30 novembre 2015
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

• Lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 2015
Sortir des conflits gagnant / gagnant. [P. 113]

DÉCEMBRE

• Mercredi 2 décembre 2015
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

• Vendredi 4 décembre 2015
Promotion des activités physiques et sportives pour les publics handicapés. Des clés et des outils pour réussir et dynamiser la mise en œuvre des politiques de santé publique sur vos territoires. [P. 55]

• Lundi 7 décembre 2015
Modernisation de l'action départementale. Loi MAPTAM : enjeux sociaux et sociétaux. Des outils et des clés pour mettre en adéquation leviers d'actions et calendrier politique. [P. 29]

• Mardi 8 et mercredi 9 décembre 2015
Les fondamentaux des finances départementales. Élu(e)s : des clés pour comprendre les finances de la collectivité. [P. 81]

• Mercredi 9 décembre 2015
Méthodologie de mise en œuvre des politiques publiques. [P. 105]

• Jeudi 10 décembre 2015
Kit de compétences sociales pour les élu(e)s. Emploi, petite enfance, seniors, personnes en situation de handicaps. Des outils, des réponses et des solutions adaptées. [P. 49]

• Lundi 14 décembre 2015
Anticiper et gérer en toute sérénité la communication de crise de votre collectivité. [P. 98]

• Lundi 14 décembre 2015
Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. [P. 138]

• Mardi 15 décembre 2015
Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. [P. 137]

• Mercredi 16 et jeudi 17 décembre 2015
Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Régional. [P. 139]

• Jeudi 17 décembre 2015
Initiation au management de projets. Des outils pour réussir le management de vos projets. [P. 112]

• Vendredi 18 décembre 2015
Interculturalité, protocole et diplomatie, mode d'emploi. Clefs et outils pour réussir vos partenariats avec des acteurs de cultures différentes. [P. 38]

Autres dates

• Cette action est proposée pour être réalisée à la demande en INTRA et /ou en INTER et concerne prioritairement les élu(e)s et les collaborateurs d'élu(e)s
Elu(e) : des clés pour être à l'écoute. Élu(e)s : des outils pour appréhender votre territoire. Identifier avec précision les attentes des populations et développer les facteurs de votre réussite électorale. [P. 33-34]

• En intra, à la demande des collectivités
Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels : comprendre pour optimiser. [P. 62]

• En intra, à la demande des collectivités
Votre collectivité est-elle prête à faire face à tout événement ou situation de crise ? [P. 109]

• En intra, à la demande des collectivités
Evaluation de la capacité de réponse d'une collectivité à une situation de crise au travers d'un exercice de crise. [P. 110]

• Dates d'interventions à définir en INTRA et/ou en INTER en fonction des disponibilités des participants et du cadre budgétaire dans lequel se déroulera la formation.
Ateliers ingénierie politique et territoriale. [P. 103]

AGENDA THÉMATIQUE

Toutes les actions proposées dans ce catalogue sont également réalisables sur demande en INTRA au cœur de votre collectivité. Certaines actions de formations proposées uniquement en INTRA peuvent être réalisées en INTER et/ou dans le cadre de regroupements INTERCO.

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les connaissances préalables indispensables au nouveau mandat. Réforme territoriale et finances locales, la place du département. **[P. 24-25]**

Les connaissances préalables indispensables pour le mandat. Les responsabilités et les risques de l'exercice du mandat de conseiller(e) départemental(e). **[P. 26-27]**

Elu(e)s : des clés pour tout connaître des compétences sociales exercées par le Département. **[P. 28]**

Modernisation de l'action départementale. Loi MAPTAM : enjeux sociaux et sociétaux. Des outils et des clés pour mettre en adéquation leviers d'actions et calendrier politique. **[P. 29]**

Des outils et des clés pour définir et mettre en œuvre la politique culturelle du Département. **[P. 30]**

Bloc communal, département, région : analyse et perspectives de la réforme territoriale. Comprendre et maîtriser les enjeux de la réforme. **[P. 31]**

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Elu(e) : des clés pour être à l'écoute. Élu(e)s : des outils pour appréhender votre territoire. Identifier avec précision les attentes des populations et développer les facteurs de votre réussite électorale. **[P. 33-34]**

Panorama des outils numériques pour l'élu(e) départemental(e). Tablettes, smartphone, applications dédiées. **[P. 35]**

Conseiller(e)s départementa(les)ux, vos représentations et attentes de votre mandat : quels leviers pour impulser l'action. Des clés pour réussir son début de mandat et identifier ressources et leviers d'actions efficaces pour impulser l'action départementale. **[P. 36]**

Leadership au féminin : comment développer son influence positive, son impact et sa présence ? **[P. 37]**

Interculturalité, protocole et diplomatie, mode d'emploi. Clefs et outils pour réussir vos partenariats avec des acteurs de cultures différentes. **[P. 38]**

Rompez avec la tyrannie de l'immédiateté : entre urgence et anticipation, comment décider ? Optimisez l'organisation du temps et de l'information. **[P. 39]**

Relations élu(e)s / cadre territoriaux : identification des rôles, des responsabilités et des périmètres d'action. Renforcer vos connaissances du rôle, des périmètres d'actions et des responsabilités de chaque acteur de votre collectivité. **[P. 40]**

Les sanctions disciplinaires à l'égard des élu(e)s départementaux : quelles règles ? Quels risques ? **[P. 41]**

Loi sur la transparence, déclaration de patrimoine et conflits d'intérêts : quelles conséquences pour les élu(e)s et les agents ? **[P. 42]**

Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s. **[P. 43]**

Pour tout connaître du statut de l'élu(e). Garanties, régime indemnitaire, droits, ... **[P. 44]**

Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ? Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités. **[P. 45]**

LEVIERS D'ACTIONS

Des clés pour valoriser votre territoire et générer de nouvelles marges de manœuvre : crowfunding et plateformes de services, des outils opérationnels pour valoriser votre territoire. **[P. 47-48]**

Kit de compétences sociales pour les élu(e)s. Emploi, petite enfance, seniors, personnes en situation de handicaps. Des outils, des réponses et des solutions adaptées. **[P. 49]**

Marketing territorial : facteurs d'attractivité des centres-bourgs et des communes. **[P. 50]**

Fidéliser les Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité. **[P. 51]**

Enfance : L'avenir se conjugue au présent. Quelle place pour l'élu(e) dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance ? **[P. 52]**

Silver économie - Avancée en âge et perspectives de développement pour les collectivités. Grand-âge : l'impact du vieillissement et de la perte d'autonomie. **[P. 53]**

Élu(e)s - des clefs pour relever le défi du handicap sur vos territoires. Maison Départementales du Handicap, au carrefour des politiques publiques. **[P. 54]**

Promotion des activités physiques et sportives pour les publics handicapés. Des clés et des outils pour réussir et dynamiser la mise en œuvre des politiques de santé publique sur vos territoires. **[P. 55]**

Le logement, pierre angulaire du parcours d'insertion : comment conjuguer l'avenir au présent ? **[P. 56]**

Des outils pour renforcer et développer l'attractivité de vos territoires. **[P. 57]**

Laïcité : outils et réflexions pour favoriser le vivre ensemble sur les territoires. **[P. 58-59]**

Élu(e)s : les clés de la connaissance et de la compréhension des SDIS pour participer à leur gouvernance. **[P. 60]**

Comprendre et maîtriser le budget des sdis. Quels enjeux de dimensionnement des SDIS ? Quels outils de planification ? **[P. 61]**

Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels : comprendre pour optimiser. **[P. 62]**

Les enjeux du volontariat Sapeurs-Pompiers dans le dispositif de Sécurité Civile. Clés et méthodologie de fidélisation des Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité. **[P. 63]**

Coopération décentralisée : quels bénéfices pour la collectivité et les élu(e)s d'inscrire la collectivité dans une dynamique internationale ? **[P. 64]**

Maîtriser les enjeux et les stratégies de l'économie numérique pour votre territoire. **[P. 65-66-67]**

PLU : appréhender les changements juridiques et urbains pour les collectivités, EPCI, agglo, communes, départements. **[P. 68]**

Fond social européen et collectivités : des clés pour comprendre et agir. **[P. 69]**

Échelon départemental et panorama de l'innovation : des outils clés à disposition des élu(e)s pour dynamiser et favoriser l'innovation sur les territoires. **[P. 70]**

L'établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) : un outil pour dynamiser la coopération politique. **[P. 71]**

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : l'apport des outils numériques à la collectivité. **[P. 72]**

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouveaux managements induits par le numérique. **[P. 73]**

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouvelles responsabilités juridiques induites par le numérique. **[P. 74]**

Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : pourquoi et comment développer efficacement le numérique à l'école ? **[P. 75]**

Comprendre comment les technologies du numérique peuvent contribuer à lutter contre la désertification des zones rurales. **[P. 76]**

Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : comment obtenir une meilleure couverture numérique pour son territoire ? **[P. 77]**

Universités de la formation numérique. **[P. 78]**

Aéroports, lignes TGV, axes routiers, etc. : sensibilisation des élu(e)s à l'aménagement foncier agricole et forestier dans le cadre de la construction d'un grand ouvrage public. **[P. 79]**

Élu(e)s : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme. **[P. 106]**

Quels rôles et place pour les élu(e)s et leurs équipes en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages dans le cadre des opérations d'aménagement fonciers liés à la réalisation de grands ouvrages publics (voies ferrées, routes, autoroute, barrage, aéroports, ...). **[P. 106]**

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Comprendre et maîtriser le budget des Sdis. Quels enjeux de dimensionnement des SDIS ? Quels outils de planification ? **[P. 61]**

Les fondamentaux des finances départementales. Élu(e)s : des clés pour comprendre les finances de la collectivité. **[P. 81]**

Financements européens pour les collectivités, mode d'emploi. **[P. 82]**

Mécénat culturel et développement économique : de nouvelles marges de manœuvre pour les collectivités. **[P. 83]**

Rechercher et trouver des financements pour la collectivité (Départements, EPCI, communes...). **[P. 84]**

Ingénierie financière pour les conseillers régionaux : des clés pour piloter les stratégies financières régionales. **[P. 85-86-87]**

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Contrôle de légalité : quel régime juridique pour les actes administratifs et quelle responsabilité administrative pour les élu(e)s ? **[P. 89-90]**

Pour réussir la mise en œuvre des outils de démocratie locale. **[P. 91]**

Veille juridique pour l'élu(e) et la collectivité : comment l'organiser et la mettre en œuvre ? Outils et clés et méthode pour être toujours le premier informé. **[P. 92]**

Installation du Conseil Général - Réunion de droit - Nouvelles règles issues de la loi de mai 2013. **[P. 93]**

Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Général. **[P. 94]**

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Méthode et clés pour réussir l'évaluation des politiques publiques. **[P. 96]**

[PAGE SUIVANTE]

[SUITE] AGENDA THÉMATIQUE

Élu(e)s : renforcez vos compétences pour piloter et mener à bien vos projets de politiques publiques. **[P. 97]**

Anticiper et gérer en toute sérénité la communication de crise de votre collectivité. **[P. 98]**

Construire un Bercy modulable ARENA, une piscine, agrandir un collège : choisir le mode de gestion adapté. Pack d'outils contractuels et structurels pour les élu(e)s DSP, PPP, SEM, SPL, SEMOP. **[P. 99]**

SIEG : mode d'emploi pour les collectivités. Subventions accordées aux associations et conséquences pour la collectivité. Dynamiser le tissus associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. **[P. 100]**

Nouvelles directives, nouveau code des marchés publics, nouvelle loi SAPIN. Générer de nouvelles marges de manœuvre en anticipant l'application des nouvelles règles. **[P. 101]**

Les enjeux et les limites de la contractualisation avec les associations. Dynamiser le secteur associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions. **[P. 102]**

Ateliers ingénierie politique et territoriale. **[P. 103]**

Piloter une politique publique de sa conception à son évaluation finale. **[P. 104]**

Méthodologie de mise en œuvre des politiques publiques. **[P. 105]**

Élu(e)s : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme. **[P. 106]**

Quels rôles et place pour les élu(e)s et leurs équipes en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages dans le cadre des opérations d'aménagement fonciers liés à la réalisation de grands ouvrages publics (voies ferrées, routes, autoroute, barrage, aéroports, ...). **[P. 106]**

Elus : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques à l'échelle de votre département. **[P. 107]**

Gestion de crise : des clés pour l'élu(e) départemental(e). **[P. 108]**

Votre collectivité est-elle prête à faire face à tout événement ou situation de crise ? **[P. 109]**

Evaluation de la capacité de réponse d'une collectivité à une situation de crise au travers d'un exercice de crise. **[P. 110]**

MANAGEMENT DE PROJETS

Initiation au management de projets. Des outils pour réussir le management de vos projets. **[P. 112]**

Sortir des conflits gagnant / gagnant. **[P. 113]**

Fondamentaux de la conduite de projets. Des clés pour réussir le management de vos projets. **[P. 114]**

Négociation raisonnée pour l'élu(e) départemental(e). Toutes les clefs pour réussir vos négociations. **[P. 115]**

Développez vos capacités à réussir vos négociations. **[P. 116]**

Manager vos réunions. **[P. 117]**

COMMUNICATION

Communication électorale et de notoriété : quels stratégies et outils de communication performants mettre en place ? Quelles stratégies et quels outils Internet y associer ? **[P. 119-120]**

Elu(e)s : des outils pour renforcez les liens avec votre électorat grâce à une communication efficace. **[P. 121-122]**

Maitriser son discours et convaincre son auditoire. Des clés pour réussir ses prises de parole en public. **[P. 123]**

Les outils indispensables de la communication de l'élu(e) départemental(e) - Des clés pour réussir les interventions médiatiques (PQR, presse, interview radio, télé, Internet, discours publics). **[P. 124]**

Mise en place d'un blog pour l'élu(e) départemental(e). Outils numériques au service de la visibilité de vos actions. **[P. 125]**

Médias et réseaux sociaux : alliés de l'image de votre collectivité ? Des outils pour valoriser vos projets de politiques publiques sur les réseaux sociaux, anticiper et gérer en toute sérénité. **[P. 126]**

Convaincre et séduire lors de votre prise de parole : un levier pour développer l'image et la réputation de votre collectivité. **[P. 127]**

Développer l'image et l'attractivité de votre collectivité territoriale en maîtrisant les relations médias. **[P. 128]**

Improvisez en toutes circonstances. **[P. 129]**

S'exprimer avec brio en toutes circonstances. **[P. 130]**

Élu(e)s : faites de vos émotions un atout politique. **[P. 131]**

Parité : développer l'assertivité, instaurer des relations propices à la réalisation de projet en binôme, via la communication. La Programmation Neuro-Gestuelle et l'analyse verbale au service de la communication interpersonnelle des élu(e)s. **[P. 132]**

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Sécurisation de la communication et du financement des élections régionales 2015. **[P. 134]**

Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales. **[P. 135]**

Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale. **[P. 136]**

Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales. **[P. 137]**

Installation du Conseil Régional - Réunion de droit. **[P. 138]**

Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Régional. **[P. 139]**

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les connaissances préalables indispensables au nouveau mandat.

Réforme territoriale et finances locales, la place du département.

CONTEXTE

Décryptage du contexte institutionnel et financier dans lequel les élus départementaux de mars 2015 devront inscrire leur mandat.

OBJECTIFS

Permettre aux nouveaux élus ou cadres dirigeants d'appréhender les compétences du département et les nouvelles conditions de gouvernance issues notamment de la loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république, dans un contexte financier contraint.

Marc BOURGEOIS, en sa qualité de consultant expert de la décentralisation et d'ancien DGS de département, animera la journée et apportera un éclairage sur les conséquences pratiques et opérationnelles des évolutions en cours dans la conduite des politiques d'un département.

Rolande PLACIDI en sa qualité d'avocat spécialiste des collectivités locales apportera un éclairage juridique sur les dispositions législatives adoptées ou en cours d'écriture.

La journée est conçue de façon fortement interactive entre les participants et les intervenants, laissant une large place aux débats.

CONTENU

Le présent programme est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions de l'actualité.

Dans l'hypothèse où le nombre de participants inscrits serait inférieur à 8, la formation sera adaptée et assurée par l'un des deux formateurs en fonction de la préférence des inscrits et en concertation avec eux sur la thématique dominante (aspects juridiques ou aspects gouvernance).

INTERVENANTS

- **Rolande PLACIDI, avocat au barreau de STRASBOURG**
- **Marc BOURGEOIS, dirigeant de MB Solutions Collectivités**

PUBLICS

Élu(e)s, équipes de direction générale et directeurs de cabinet des départements.

DURÉE

1 journée de 9h30 à 16h30

DATES

- **Mercredi 15 avril 2015**
- **Mercredi 20 mai 2015**

LIEU

IFET, Paris

MATINÉE

9h - Accueil

9h30 - Introduction de la journée par l'IFET, tour de table et attentes des participants

1) 10h - L'exercice des compétences des départements : contours et limites

- Le cadre juridique de l'exercice des compétences des collectivités

suite ...

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les connaissances préalables indispensables au nouveau mandat.

Réforme territoriale et finances locales, la place du département.

• Les compétences exclusives attribuées au département : traditionnelles, nouvelles, supprimées, en évolution

• Les compétences partagées concernant le département

• Les délégations de compétence du département ou au département

2) 11h15 - Le contexte financier de l'exercice des compétences

• Les enjeux nationaux et la part des départements dans les objectifs de réduction des déficits publics,

• Autonomie fiscale, autonomie financière et péréquation,

• L'exercice des compétences et leur financement,

• Nouvelles dispositions sur la transparence financière

12h30 - Déjeuner débat avec les intervenants

APRÈS-MIDI

3) 14h - Les transferts et délégations de compétence du département vers les régions et les métropoles

• Les domaines concernés

• Le cadre juridique

• Les modalités pratiques et financières

4) 15h - Les nouvelles modalités de gouvernance territoriale

• La notion de chef de file

• La conférence territoriale de l'action publique et les conventions territoriales d'exercice concerté des compétences

• Les mutualisations

• Les relations entre le département, les communes et EPCI : zoom sur la compétence de solidarité territoriale attribuée au département

5) 16h - Le binôme cantonal

• Rappel du cadre juridique

• Echange entre les participants et les intervenants sur les différentes modalités possibles d'organisation du travail du binôme

16h30 - Poursuite des échanges avec les intervenants pour ceux qui le souhaitent

17h30 - Fin

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les connaissances préalables indispensables pour le mandat. Les responsabilités et les risques de l'exercice du mandat de conseiller(e) départemental(e).

CONTEXTE

Prévention des risques de mise en cause juridique et financiers, des dysfonctionnements managériaux

OBJECTIFS

Permettre aux nouveaux élus ou cadres dirigeants d'appréhender le contour de leurs responsabilités et des risques encourus dans l'exercice de leur mandat.

Marc BOURGEOIS, en sa qualité de consultant expert de la décentralisation et d'ancien DGS de département, animera la journée et apportera un éclairage sur les aspects managériaux.

Rolande PLACIDI en sa qualité d'avocat spécialiste des collectivités locales apportera un éclairage juridique sur les dispositions législatives adoptées ou en cours d'écriture.

La journée est conçue de façon fortement interactive entre les participants et les intervenants, laissant une large place aux débats.

CONTENU

Le présent programme est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions de l'actualité.

Dans l'hypothèse où le nombre de participants inscrits serait inférieur à 8, la formation sera adaptée et assurée par l'un des deux formateurs en fonction de la préférence des inscrits et en concertation avec eux sur la thématique dominante (aspects juridiques ou aspects managériaux).

INTERVENANTS

- **Rolande PLACIDI, avocat au barreau de STRASBOURG**
- **Marc BOURGEOIS, dirigeant de MB Solutions Collectivités**

PUBLICS

Élu(e)s, équipes de direction générale et directeurs de cabinet des départements.

DURÉE

1 journée de 9h30 à 16h30

DATES

- **Mercredi 20 mai 2015**
- **Mercredi 24 juin 2015**

LIEU

IFET, Paris

MATINÉE

9h - Accueil

9h30 - Introduction de la journée par l'IFET, tour de table et attentes des participants

1) 10h - Qui décide quoi, au nom de qui et de quoi...

- Rappel des fondamentaux juridiques
- Le rôle du Président du Conseil départemental
- Les régimes de délégation de pouvoir et de signature :
  - aux élu(e)s, aux fonctionnaires

suite ...

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Les connaissances préalables indispensables pour le mandat. Les responsabilités et les risques de l'exercice du mandat de conseiller(e) départemental(e).

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

2) 11h15 - Les principaux risques identifiés au regard des compétences exercées

- Le signalement dans le domaine social
- La sécurité routière (routes départementales, transports scolaires)
- Les marchés publics
- Les subventions
- Le recrutement et la gestion du personnel
- Les autres domaines à risque

12h30 - Déjeuner débat avec les intervenants

APRÈS-MIDI

3) 14h - L'organisation politique et administrative

- Les règles de déontologie
- L'articulation élu délégué/Président/Cabinet/DGS/service

4) 15h - Jurisprudence et prospective

- Exemples de jurisprudences de mise en cause de la responsabilité d'un élu et/ou d'un fonctionnaire
- Mesures préventives recommandées

16h30 - Poursuite des échanges avec les intervenants pour ceux qui le souhaitent

17h30 - Fin

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Elu(e)s : des clés pour tout connaître des compétences sociales exercées par le Département

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

CONSTAT

30 années de décentralisation ont permis de conforter la pertinence du département dans la conduite des politiques sociale. La réalité sociale d'aujourd'hui met à jour les faiblesses et les opportunités, les pistes prometteuses d'évolution de l'action sociale dans un contexte institutionnel en profonde mutation, marqué par un accroissement des contraintes économiques et financières et un développement sans précédant des logiques distributives de multiples prestations (APA, PCH, RSA, etc).

OBJECTIFS

Mots clés : Fondamentaux - Compétences sociales - Grands enjeux : sociaux, sociétaux - Panorama de l'innovation sociale - Marges de manœuvre...

A l'issue de la formation les participants auront acquis les fondamentaux de la compétence sociale des départements et seront en capacité de mettre en œuvre dans des environnements financiers contraints les outils leur permettant de dynamiser leurs capacités à produire des politiques sociales publiques génératrices de marges de manœuvre et adaptées aux mutations sociales et sociétales qui impactent le département.

CONTENU

- Dresser un bilan des compétences du département en matière sociale et médicosociale, au regard de l'évolution des textes fondamentaux qui jalonnent les missions de la petite-enfance à la prise en charge de la perte d'autonomie en passant par les solidarités à l'égard des populations fragilisées par les crises économique, sociale et identitaire.

- Dégager les pistes de mise en œuvre des compétences confortées par les réformes en cours dans un environnement sociétal en profonde mutation

- Profiler des stratégies renouvelées pour le développement de compétences dans un cadre partenarial complexe, où la vocation de « chef de file » du département lui confère une responsabilité accrue d'acteur et de promoteur du vivre-ensemble.

INTERVENANT

Martial DARDELIN, expert

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

- **Mardi 19 mai 2015**
- **Mardi 22 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Courts exposés méthodologiques, travaux de groupes et création de cartes heuristiques, partage expérientiel, ...

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE MODERNISATION DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Loi MAPTAM : enjeux sociaux et sociétaux. Des outils et des clés pour mettre en adéquation leviers d'actions et calendrier politique

OBJECTIFS

A l'issue de la formation vous serez capable de :

• Identifier les enjeux sociétaux, sociaux et territoriaux qui ont un impact direct sur les politiques publiques, les besoins des usagers et les capacités de la collectivité à y répondre

• Construire une vision politique intégrant les contraintes de gestion tout en préservant le sens de l'action départementale

• Comprendre et intégrer les contraintes financières et de gestion propres aux collectivités

• Envisager sereinement les transferts de compétence à venir d'un point de vue politique et stratégique

• Identifier le rôle de l'élu dans la conduite de démarches d'évaluation globale des politiques publiques, de modernisation de l'action départementale

PROGRAMME

1 - Les principaux enjeux sociaux, sociétaux et territoriaux auxquels dans les politiques publiques départementales

a - Les enjeux et les besoins sociaux
b - Les enjeux sociétaux, la révolution des modes de vie
c - L'évolution des exigences des usagers
d - Eléments de prospective territoriale et de marketing territorial

2 - Modernisation de l'action publique, évaluation, optimisation des moyens des collectivités, audit, de quoi parle-t-on ?

a - Savoir se repérer et se positionner en tant qu'élu dans les démarches de performance locale
b - Construire une vision innovante et mobilisatrice intégrant les contraintes de gestion

INTERVENANT

Laurent DJEZZAR, ancien Directeur de cabinet de Conseil général, administrateur territorial, Directeur du contrôle et de l'évaluation, Conseil général de la Haute-Garonne, intervient régulièrement en tant que formateur auprès de publics diversifiés dont les élus locaux à l'IFET mais également les dirigeants territoriaux à l'INET.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

• Mardi 20 octobre 2015
• Lundi 7 décembre 2015

LIEU

IFET, Paris

3 - Le rôle déterminant des élus dans les démarches d'évaluation des politiques publiques, de modernisation et de changement

a - La place des élus dans l'évaluation des politiques publiques départementales
b - Les élus dans les démarches de conduite du changement

METHODES PÉDAGOGIQUES

• Courts exposés méthodologiques
• Étude de mini cas
• Travail en groupes
• Partage expérientiel, etc.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Des outils et des clés pour définir et mettre en œuvre la politique culturelle du Département

CONTEXTE

A partir de la loi NOTRe définissant les nouvelles responsabilités des collectivités publiques, et en particulier en faveur des secteurs de la culture, comment positionner les politiques culturelles départementales ? En quoi les coopérations politiques entre les différents échelons de collectivités publiques vont-elles devenir un enjeu majeur dans les prochaines années ?

OBJECTIFS

• Comprendre et analyser les principales évolutions législatives nationales en matière de politiques publiques dans les domaines de la culture

• Explorer les enjeux auxquels auront à répondre les collectivités publiques, et en particulier les conseils départementaux dans une perspective régionale et métropolitaine, nationale et européenne

• Se doter d'un cadre politique, stratégique et opérationnel de développement culturel départemental

CONTENU

• Les processus de changement par la coopération : vers un nouveau système de responsabilités entre les acteurs politiques, professionnels et de la société civile

• Une approche plus axiologique et pragmatique : articulation entre les cadres de références, les axes stratégiques, les programmes opérationnels et les programmes d'actions

• Les principes directeurs des coopérations : de la gouvernance de projet à l'engagement politique.

INTERVENANT

Didier SALZGEBER, Fondateur de l'Atelier VersoCulture, il accompagne les collectivités publiques et les entreprises culturelles sur les processus de coopération et d'évaluation. Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC. Membre de l'Institut de Coopération pour la Culture.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée sur 2 jours : 1er jour de 11h - 18h / 2ème jour de 9h à 13h

DATES

• Mardi 12 et mercredi 13 mai 2015
• Mardi 15 et mercredi 16 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

Bloc communal, département, région : analyse et perspectives de la réforme territoriale.

Comprendre et maîtriser les enjeux de la réforme

CONTENU

Après un rappel synthétique des principales dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et un examen de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, la formation appréhendera dans le détail le contenu de la future loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et les évolutions qu'elle induit pour chaque niveau de collectivité.

Dans un second temps, il s'agira d'envisager les enjeux auxquels seront confrontés, dans les années à venir, les trois niveaux de collectivité et les intercommunalités.

NB : si cette formation se veut globale sur la réforme territoriale, un focus particulier sur le département (nouveau périmètre de compétences, transfert de personnels et compensations financières, avenir…) sera réalisé.

INTERVENANT

Frédéric EON, conseiller juridique et fonction publique à l'Association des Régions de France (ancien directeur des affaires juridiques et chargé de la réforme territoriale à l'Assemblée des Départements de France)

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Jeudi 18 juin 2015**
- **Jeudi 2 juillet 2015**
- **Jeudi 17 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

Élu(e)s : des outils pour appréhender votre territoire

Identifier avec précision les attentes des populations et développer les facteurs de votre réussite électorale

OBJECTIFS

1/ Connaître son territoire électoral et les zones précises où concentrer ses efforts politiques et ses moyens de communication en vue d'optimiser son temps et ses moyens financiers afin d'obtenir le meilleur résultat électoral possible.

2/ Disposer d'informations d'ordre socio-démographique sur son électorat afin d'affiner son programme politique global et son argumentaire spécifique sur les zones déterminantes pour sa victoire électorale.

- **Temps de préparation : environ deux mois**
- **Analyse électorale et socio-démographique détaillée.**
- **Nombreuses cartes et graphiques pour visualiser les résultats et les enjeux.**
- **Présentation et transmission de la formation spécifique au territoire sélectionné.**

INTERVENANT

Ludovic BRACO, publicitaire, consultant en communication politique, professeur de communication à SciencesCom Nantes et l'EMA Vendée (2011/2014), créateur de site e-commerce (2013) Diplômé DESS LEA Communication et de l'ESC Amiens (1996), associé à Datalone société experte dans la récupération et l'analyse de données

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DATES

- **Cette action est proposée pour être réalisée à la demande en INTRA et /ou en INTER et concerne prioritairement les élus et les collaborateurs d'élus**

TARIFS

- **La tarification de cette action est définie en fonction de la collectivité étudiée : Département, Région, Métropole, EPCI, ...**

A / ANALYSE POLITIQUE DU TERRITOIRE DONNÉ

1/ Etude des différents positionnements et progressions électorales sur le territoire donné

- Découpage du territoire électoral en une trente à quarante zones (en fonction de l'importance du territoire étudié).

- Etude du positionnement et de la progression politique sur chaque zone en prenant en compte les quatre dernières élections locales et nationales.

2/ Analyse des résultats obtenus

- Analyse d'ensemble sur le territoire donné.

- Par zone, les progressions supérieures à l'ensemble droite et gauche par rapport au global de la zone étudié.

- Décomposition en fonction de l'impact extrême gauche / extrême droite sur ces progressions.

- Analyse de la corrélation des progressions obtenues avec l'importance et la progression de l'abstention.

suite ...

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

Élu(e)s : des outils pour appréhender votre territoire

Identifier avec précision les attentes des populations et développer les facteurs de votre réussite électorale

3/ Détermination des zones essentielles pour l'obtention d'une réussite électorale ou pour une sécurisation de l'avance du candidat

- La détermination au sein du territoire étudié des zones qui nécessitent une sur-pression politique (mailings, e-mailings, tracts, porte à porte, affichage, réunions publiques).

- Détermination de la progression électorale requise sur les zones déterminantes pour assurer son élection.

- Etablissement d'un parcours cohérent entre les zones sélectionnées pour cette sur-pression politique (particulièrement utile pour la mise en place d'un porte à porte en vue du meilleur retour sur investissement possible).

B / ANALYSE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DONNÉ

Etude des éléments socio-démographiques discriminants sur le territoire par le biais des zones IRIS (INSEE 2011) : une zone = environ 2000 habitants.

A/ Résultats au global, comparaison avec un territoire supérieur (France Métropolitaine, Région, Département, Circonscription, Canton)

B/ Spécifiquement pour chacune des 30/40 zones étudiées sur le territoire donné en termes de :

- Tranches d'âges représentées
- Diplômés du supérieur
- Familles 1 enfant et plus
- Actifs/ sans-emploi
- Propriétaires
- Taux de mobilité
- Revenus médians/ foyer

C / RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA SÉLECTION DES ZONES DÉTERMINANTES À SUR-PRESSER ET DES DISPOSITIFS POLITIQUES/ COMMUNICATION APPROPRIÉS

Croisement des résultats socio-démographiques avec les résultats politiques (positionnement et progression au fil de élections) des zones essentielles à l'obtention de la réussite électorale (ou à sa sécurisation).

- Recommandations des outils de communication à utiliser pour sur-presser ces zones électorales essentielles.

- Recommandation des types de contenus, arguments, éléments de langage à utiliser pour plus d'efficacité sur les cibles identifiées en fonction de leurs spécificités socio-démographiques.

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Panorama des outils numériques pour l'élu(e) départemental(e)

Tablettes, smartphone, applications dédiées...

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Cette formation « pratique » vise à sensibiliser les élus aux usages d'outil numériques. Ces outils pouvant être des applications mobiles ou des services web.

Le format de cette formation ce veut ludique, en proposant un scénario basé sur une journée type d'un élu. Les apprenants pourront s'approprier des outils qui rythmeront une journée type commençant dès le lever, jusqu'à la fi n de leur journée d'élu.

A l'issue de cette formation, les participants sauront :

• Sélectionner des applications mobiles en lien avec leur mission d'élu

• Déterminer des usages pertinents pour communiquer vers leurs concitoyens

• S'approprier des outils utiles pour optimiser leur communication vers leurs collègues

• Être capable de choisir les outils les mieux adaptés à leurs besoins et en fonction des moyens disponibles

CONTENU

Au cours de cette formation concernant les usages, seront évoquées les changements de comportements induits par l'usage des technologies numériques : nouvelle manière d'organiser les concertations, gestion des portefeuilles de compétences de la collectivité, etc.

Cette formation pratique vise à répondre aux besoins concrets et quotidiens des élus dans le cadre de leurs missions, pour leur productivité personnelle, notamment "hors du bureau".

INTERVENANT

Franck HASHAS - Consultant spécialisé IT & Digital, engagé dans la recherche et développement et l'innovation depuis 1999 en accompagnant des acteurs du numérique et des collectivités dans leurs innovations. Plus spécifi quement, il s'est spécialisé dans une démarche de création de services numériques et de stratégie de visibilité online, où le modèle de création est basé sur l'expérience utilisateur et des usages des communautés ciblées.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 12h / 14h - 17h)

DATES

- **Mercredi 27 mai 2015**
- **Jeudi 11 juin 2015**
- **Jeudi 24 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

Elle permet de faire découvrir et d'expérimenter une « boîte à outils numérique » de services et applications gratuites, faciles, et rapides à mettre en oeuvre, afin de pouvoir échanger, collaborer et travailler individuellement et/ou collectivement « en toutes circonstances ».

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Conseiller(e)s départementa(les)ux, vos représentations et attentes de votre mandat : quels leviers pour impulser l'action

Des clés pour réussir son début de mandat et identifier ressources et leviers d'actions efficaces pour impulser l'action départementale

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

OBJECTIFS

A l'issue de la formation vous serez capable, à partir de votre représentation de votre mandat et de vos attentes de conseiller départemental, dans un contexte marqué par la loi NOTRe et la raréfaction durable des ressources des conseils départementaux de :

• Identifier le nouveau périmètre d'action départementale au regard de l'actualité législative récente (loi MAPAM et loi NOTRe)

• Cerner les problématiques propres à votre collectivité et aux enjeux de votre territoire

• Repérer les modes de fonctionnement, d'organisation et les marges de manœuvre inhérentes à votre collectivité

• Construire et valoriser un projet de mandat tenant compte des possibilités offertes par la réglementation la plus récente, des perspectives de financement, des parties prenantes, de la culture propre à votre collectivité

PROGRAMME

1 - Du Conseil général au Conseil départemental : constantes et éléments de différenciation en termes d'organisation et de périmètre d'action départementale

2 - Le projet de mandat à l'aune de l'actualité législative et réglementaire et des perspectives de financement des projets départementaux

3 - Les leviers d'action à la disposition des conseillers départementaux

a - La mobilisation des ressources dans un contexte contraint
b - La territorialisation de l'action départementale
c - Le rôle de l'élu dans l'appréhension des transferts de compétences
d - La formalisation et la communication du projet de mandat
e - Les démarches participatives

INTERVENANT

Laurent DJEZZAR, ancien Directeur de cabinet de Conseil général, administrateur territorial, Directeur du contrôle et de l'évaluation, Conseil général de la Haute-Garonne, intervient régulièrement en tant que formateur auprès de publics diversifiés dont les élus locaux à l'IFET mais également les dirigeants territoriaux à l'INET.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

• Jeudi 28 mai 2015
• Lundi 6 juillet 2015
• Vendredi 25 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

4 - Le positionnement du conseiller départemental

a - Appréhension et mode de fonctionnement du binôme
b - Vos droits et capacités d'action en tant qu'élu
c - La relation élu départemental/Cabinet/Direction générale/services départementaux

METHODES PÉDAGOGIQUES

- Courts exposés
- Travail en groupes
- Partage expérientiel, etc.

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLUE

Leadership au féminin : comment développer son influence positive, son impact et sa présence ?

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

La féminisation de la gouvernance est en marche. Mais qu'est-ce que le leadership au féminin ?

Les femmes ont-elles une approche vraiment si différente de la chose et de la pratique politique ? Comment mettre en œuvre son leadership avec efficacité en sachant cultiver ses atouts et surmonter ses freins ?

CONTENU

- Le leadership au féminin, un parcours du combattant
- Un changement de paradigme
- Briser le plafond de verre
- Approche des valeurs dites masculines et féminines
- La gouvernance de soi
- S'affirmer au féminin
- Gérer son image de leader et accroître le marketing de soi
- Le portrait du leadership au féminin

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de plusieurs ouvrages.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Vendredi 19 juin 2015**
- **Mardi 17 novembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Interculturalité, protocole et diplomatie, mode d'emploi

Clefs et outils pour réussir vos partenariats avec des acteurs de cultures différentes

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

La connaissance des règles, du protocole et de la diplomatie facilitent le parcours du dirigeant politique dans les méandres de la vie publique nationale et internationale. Dans l'exercice de ses fonctions, il peut être confronté à des problématiques protocolaires complexes et parfois contradictoires.

Le protocole permet de faire cohabiter des personnes d'horizons, de cultures différentes, de concilier des intérêts divergents, de faire passer chacun au travers de la porte de la vie sans froisser qui que ce soit... il en est la boussole.

CONTENU

• **Comprendre les missions** et activités principales liées au protocole dans un contexte international

• **Respecter les dispositions** du décret n°89-655 du 13 septembre 1989 lors des cérémonies particulières accueillant des personnalités étrangères et dans le cadre de déplacements à l'étranger de délégations françaises ou de jumelages (utiliser les règles protocolaires, interpeller autrui, comprendre les règles de préséances, utiliser correctement les titres à l'oral et dans les correspondances, utiliser les formules adaptées, élaborer un plan de table sans commettre d'impair, comprendre les méandres des distinctions honorifiques, ...)

• **Comprendre les textes** relatifs au protocole international (La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961, la Convention de Vienne sur les relations consulaires du 24 avril 1963)

• **Appréhender les bons usages** et le protocole à l'étranger

• **Connaître l'implication des différences culturelles** dans le management et les relations professionnelles, identifier les compétences à développer pour travailler avec des personnes de cultures différentes

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur du livre « Le protocole dans les collectivités locales - mode d'emploi, usages et pratiques », Edition du Moniteur, Paris, 2001. Diplomée en protocole par l'ONU (United Nations Institute for Training and Research) : « Multilateral Diplomacy Programme ».

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• **Vendredi 18 décembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Rompez avec la tyrannie de l'immédiateté : entre urgence et anticipation, comment décider ?

Optimisez l'organisation du temps et de l'information

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Comment faire face aux contraintes temporelles fortes ? Comment prendre des décisions sans être sous le diktat de l'immédiateté ? Comment se recentrer sur le projet politique ? Temps court, temps long, dilemme du politique…

Cerné et pressé par la multitude de l'information, par la sur-communication, le temps politique n'est plus linéaire. Pris en étaux entre le temps du citoyen, le leur, celui des agents et l'environnement global, les responsables politiques se posent la question du temps, naviguant entre urgences et priorités.

Source de stress pour soi et pour les autres, comment prendre du recul et renouer avec performance et efficacité dans un environnement de crise et à budgets et moyens contraints ? Comment redonner du sens à l'action politique ?

CONTENU

- Analyse du temps politique et médiatique
- L'approche de sa relation au temps et au stress
- Changer sa relation au temps
- Comment se centrer sur sa boussole et non sur la montre
- Comment aligner ses décisions sur la vision de l'organisation
- Définir ses objectifs et ses priorités
- Urgence ou importance
- La matrice de la gestion du temps
- Des pierres à l'agenda (d'une organisation traditionnelle à une organisation plus efficace, comment bâtir sa planification journalière, hebdomadaire et mensuelle)
- Mettre en place des méthodes adaptées pour une organisation professionnelle et personnelle adéquate

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de « Optimiser son temps et ses priorités : Conseils pratiques », Editions Territorial, 2005, collection Expert et « Gérer efficacement son temps et ses priorités », Edition Territorial, 2006.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Lundi 14 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Relations élu(e)s / cadre territoriaux : identification des rôles, des responsabilités et des périmètres d'action

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Renforcer vos connaissances du rôle, des périmètres d'actions et des responsabilités de chaque acteur de votre collectivité

GÉNÉRALITÉ

La réussite de l'intégration opérationnelle et humaine des nouvelles générations constitue un des enjeux majeurs pour la performance durable de l'entreprise en développant une posture adaptée.

OBJECTIFS

• Situation dans l'environnement territorial : vision systémique et organisationnelle.

• Les quatre principes décrivant les rapports entre élus et cadres territoriaux dans le fonctionnement des collectivités (principe de l'influence, principe de la distance, principe de la négociation, principe de l'interférence)

• Identifier le rôle du maire et des élus

• Identifier le rôle des cadres territoriaux

• Optimiser les relations entre les acteurs et les règles de fonctionnement.

• Cerner les responsabilités et les marges de manœuvres de chacun et les modalités d'actions

• Analyser le champ de la décision des acteurs (élus - cadres territoriaux).

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de nombreux articles sur le management.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• **Jeudi 1er octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

• Everest, les caractéristiques du leadership

• Du projet politique au projet d'administration : la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance

• Un changement de culture dans la fonction publique territoriale

• Vers un nouveau leadership, le management stratégique

• Complexité et clarification des rôles et des responsabilités

Partager avec son élu référent un outil de travail

Formation très opérationnelle alternant apports théoriques et applications centrée sur des méthodes et des outils pour une relation élus / cadre territoriaux efficace.

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Les sanctions disciplinaires à l'égard des élu(e)s départementaux : quelles règles ? Quels risques ?

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTENU

1 - L'exercice du pouvoir disciplinaire sur les élus départementaux

- Le détenteur du pouvoir disciplinaire
- Les différentes catégories de comportements fautifs susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire

2 - Les sanctions susceptibles d'être infligées

- La suspension de l'élu
- La démission d'office de l'élu
- La dissolution de l'exécutif de l'organe délibérant

3 - Les garanties procédurales dans la mise en œuvre de ces sanctions

- Les garanties inhérentes à la décision de sanction
- Quels recours pour contester une sanction disciplinaire ?

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- Vendredi 17 avril 2015
- Samedi 27 juin 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Loi sur la transparence, déclaration de patrimoine et conflits d'intérêts : quelles conséquences pour les élu(e)s et les agents ?

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

CONTENU

1 - Déclaration de patrimoine, déclaration d'intérêts : quelles obligations ?

- Les élus et agents assujettis à l'obligation de déclaration : leurs droits, leurs obligations
- Les mécanismes de contrôle mis à la disposition des pouvoirs publics
- La publication et la communicabilité des données déclarées : quelles garanties ?

2 - Les nouvelles règles en matière de prévention des conflits d'intérêt

- La notion de « conflit d'intérêt » et son champ d'application
- Les élus et les agents visés par la loi
- Les règles de suppléance et d'abstention
- Les sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations légales

3 - La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique : son rôle, ses compétences

- Quelles sont les compétences de la Haute Autorité ? Les sanctions possibles ?
- Les délais et voies de recours contre les décisions de la Haute Autorité

4 - Les dispositions annexes

- Le mécanisme de protection des « lanceurs d'alerte »
- L'encadrement des avantages en nature accordés par les collectivités territoriales
- Les nouvelles restrictions en matière de financement de la vie politique

INTERVENANT
Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATE
• Mardi 5 mai 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Tout connaître du nouveau statut des élu(e)s

OBJECTIFS

Présenter les règles permettant de concilier le mandat d'élu avec une activité professionnelle, présenter aux élus les obligations et garanties qui leur sont accordés pendant le mandat et à l'issue du mandat.

CONTENU

1 - Les garanties accordées aux titulaires de mandats départementaux

- Les garanties accordées dans l'exercice du mandat : les autorisations d'absence, le crédit d'heures.
- Les garanties accordées dans l'exercice d'une activité professionnelle
- La fi n de mandat et le droit à réinsertion, les garanties accordées à l'issue du mandat

2 - Le régime indemnitaire

3 - Le droit à la formation

4 - Les remboursements de frais

- remboursement des frais liés à un mandat spécial
- remboursement des frais de transport et de séjour
- remboursement des frais liés au handicap, les chèques service

5. La protection sociale

6. La retraite

7. les moyens mis à la disposition des élus :

- les groupes d'élus
- les dépenses matérielles
- les dépenses de personnels

8. Les précautions de début de mandat : la prise illégale d'intérêt

9. Les obligations de transparence : déclaration de patrimoine et déclaration d'intérêt

10. La responsabilité des élus et la protection fonctionnelle

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg.
Expert en droit des collectivités

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- **Jeudi 23 et vendredi 24 avril 2015**
- **Lundi 18 et mardi 19 mai 2015**
- **Vendredi 22 mai 2015**
- **Lundi 15 et mardi 16 juin 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Pour tout connaître du statut de l'élu(e). Garanties, régime indemnitaire, droits, ...

OBJECTIFS

Présenter les règles permettant de concilier le mandat d'élu avec une activité professionnelle, présenter aux élus les obligations et garanties qui leur sont accordés pendant le mandat et à l'issue du mandat.

CONTENU

1 - Les garanties accordées aux titulaires de mandats départementaux

• Les garanties accordées dans l'exercice du mandat : les autorisations d'absence, le crédit d'heures.

• Les garanties accordées dans l'exercice d'une activité professionnelle

• La fin de mandat et le droit à réinsertion, les garanties accordées à l'issue du mandat

2 - Le régime indemnitaire

3 - Le droit à la formation

4 - Les remboursements de frais : remboursement des frais liés à un mandat spécial, remboursement des frais de transport et de séjour, remboursement des frais liés au handicap, les chèques service.

5 - La protection sociale

6 - La retraite

7 - Les moyens mis à la disposition des élus : les groupes d'élus, les dépenses matérielles, les dépenses de personnels

8 - Les précautions de début de mandat : la prise illégale d'intérêt

9 - Les obligations de transparence : déclaration de patrimoine et déclaration d'intérêt

10 - La responsabilité des élus et la protection fonctionnelle

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Nouveaux élu(e)s, élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Samedi 11 avril 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

EXERCER SON MANDAT D'ÉLU(E)

Quelles responsabilités administratives et pénales pour les élu(e)s ?

Dynamiser votre mandat grâce à une parfaite connaissance de vos responsabilités

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

OBJECTIFS

Dans un contexte de judiciarisation de la vie politique locale, permettre aux nouveaux élus de : connaître les hypothèses dans lesquelles ils engagent leur responsabilité pénale ; connaître les nouvelles obligations liées à l'exercice du mandat (transparence, conflits d'intérêts, etc.) ; mesurer et délimiter le risque pénal sans le sous estimer ni l'exagérer ; appréhender les méthodes de contrôle du juge.

CONTENU

Introduction : - Panorama des différentes catégories d'infractions pénales / - Rappels sur l'organisation du système judiciaire français / - Les raisons de l'exposition croissante des élus locaux au risque pénal / - Les infractions les plus fréquemment rencontrées : la part d'ignorance, la part de négligence.

1 - La responsabilité pénale pour faute non intentionnelle

1.1 - Qu'est-ce qu'une infraction non intentionnelle ?
1.2 - Les conditions de caractérisation d'une infraction non intentionnelle
1.3 - Les situations les plus propices à la commission d'une faute non intentionnelle
- Dans le cadre de la gestion des biens et des services de la collectivité - Les risques encourus

2 - La responsabilité pénale pour faute intentionnelle et son champ d'application concret

2.1 - La prise illégale d'intérêts
2.2 - La concussion
2.3 - La corruption passive
2.4 - Le trafic d'influence
2.5 - Le favoritisme
2.6 - L'obstacle à l'exécution de la loi
2.7 - La gestion de fait

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Nouveaux élu(e)s, élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- Lundi 20 avril 2015
- Vendredi 29 mai 2015
- Samedi 13 juin 2015
- Lundi 21 septembre 2015
- Samedi 10 octobre 2015
- Lundi 23 novembre 2015

LIEU

IFET, Paris

3 - La protection juridique des élus : les conditions de mise en œuvre et le champ d'application

4 - Transparence et probité : les nouvelles obligations liées à l'exercice du mandat

4.1 - Les obligations en matière de déclaration d'intérêts et de patrimoine
4.2 - Les nouvelles règles concernant la lutte contre les « conflits d'intérêts »
- Qu'est-ce qu'un « conflit d'intérêts » ? - Que faire face à un conflit d'intérêts ? - Les sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des obligations légales

4.3 - Les nouvelles obligations en matière de financement de la vie politique

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

LEVIERS D'ACTIONS

EN PARTENARIAT AVEC **SCIENCES PO LILLE**

SCIENCES PO LILLE. WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

Des clés pour valoriser votre territoire et générer de nouvelles marges de manœuvre : crowfunding et plateformes de services, des outils opérationnels pour valoriser votre territoire

CONTEXTE

• Une priorité de la Commission Européenne et de la nouvelle génération (2014/2020) des fonds européens.

• Un enjeu essentiel de la performance des territoires et de la compétitivité des entreprises.

• Un module de formation alternant compréhension des principes fondamentaux et cas concrets.

• Les clés pour mettre en place de manière opérationnelle des plateformes dédiées pour votre collectivité ou votre structure (crowdfunding, plateforme de services).

PROGRAMME

• Comprendre les logiques du crowdfunding : acteurs, enjeux et contexte réglementaire (décret du 16 septembre 2014).

• Crowdfunding et plateformes de services : pourquoi ? pour qui ? comment ? et avec qui ?

• L'intérêt de lancer une plateforme pour une collectivité : réactivité, proximité, liens avec les acteurs, pilotage et animation, démocratie locale.

• Définition et conduite d'une stratégie de crowdfunding : présentation d'un projet, communication, collecte et fidélisation.

• Etude de cas : présentation de 3 exemples de plateformes.

• Les facteurs clés de réussite (marketing territorial, coordination des acteurs, portage politique et suivi opérationnel).

INTERVENANT

Expert Sciences Po Lille

PUBLICS

- Elu(e)s et directeurs généraux des collectivités territoriales.

- Directeurs de services des collectivités territoriales (développement économique, aménagement, éducation, culture, sport,...).

- Directeurs d'associations, réseau consulaire, fédérations professionnelles...

- Responsables de la gestion des fonds européens.

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

• Mardi 7 juillet 2015
• Mardi 3 novembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

SCIENCES PO LILLE.
WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire au stage **Crowfunding et plateformes de services**

qui se déroulera le : ❍ **7 juillet 2015** ❍ **3 novembre 2015**

J'ai connu ce stage par .....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé

Tarif de la journée : 900 € (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Tarif de la journée : 850 € (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature : .....

Bulletin à retourner à l'IFET - Fax : 01 45 49 60 21 ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 14/2/2012
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code ape : 9499Z

LEVIERS D'ACTIONS KIT DE COMPÉTENCES SOCIALES POUR LES ELU(E)S

Emploi, petite enfance, seniors, personnes en situation de handicaps

Des outils, des réponses et des solutions adaptées

EN PARTENARIAT AVEC **DES EXPERTS NATIONAUX DE LA FEPEM**

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

INTERVENANTE
Clarisse CHAMPIN - FEPEM
(Fédération des particuliers employeurs de France)

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Mardi 9 juin 2015
- Vendredi 9 octobre 2015
- Jeudi 10 décembre 2015

LIEU
IFET, Paris

MATINÉE

Les branches professionnelles du secteur de l'emploi entre particuliers

OBJECTIF : Permettre l'appropriation globale des concepts institutionnels et des enjeux au niveau des Branches professionnelles de l'emploi entre particuliers, pour pouvoir intervenir dans les domaines des salariés et des assistants maternels du particulier employeur

CONTENU
- Le secteur de l'emploi à domicile dans son contexte historique, économique et social
- Les emplois à domicile : caractéristiques, enjeux, impacts au niveau économique et social
- Historique et organisation de la Fédération des particuliers employeurs (FEPEM)
- Les partenaires sociaux des Branches professionnelles
- Les conventions collectives
- Les accords sur la formation professionnelle et la politique de professionnalisation des Branches (certifications professionnelles, VAE, droit à la formation)

APRÈS-MIDI

L'accueil individuel de la Petite enfance

OBJECTIFS : Sensibiliser les élus à l'accueil individuel de la petite enfance comme une des réponses mobilisables par les jeunes parents pour l'accueil de leur enfant. Témoigner des actions portées par des élus et collectivités sur cette question avec la FEPEM et pouvant être mises en œuvre sur d'autres territoires.

CONTENU
- Caractéristiques de l'accueil individuel, poids et évolutions,
- Problématiques et services pouvant être mis en œuvre en faveur du développement de l'accueil individuel en réponse aux besoins des familles,
- Exemples d'actions et de partenariats associant la FEPEM et des collectivités

L'emploi à domicile pour les personnes âgées ou pour les personnes en situation de handicap

OBJECTIFS : Sensibiliser les élus à l'emploi à domicile (emploi direct et mandat) comme une des réponses mobilisables pour les personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap permettant le maintien à domicile. Témoigner des actions portées par des élus et collectivités sur cette question avec la FEPEM et pouvant être mises en œuvre sur d'autres territoires.

CONTENU
- Caractéristiques de l'emploi à domicile pour les publics de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, poids et évolutions,
- Problématiques et services pouvant être mis en œuvre en réponse aux besoins de ces publics,
- Exemples d'actions et de partenariats associant la FEPEM et des collectivités

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Marketing territorial : facteurs d'attractivité des centres-bourgs et des communes

OBJECTIFS

De nombreuses communes rurales ou périurbaines doivent faire face à la dévitalisation et à la perte d'attractivité (vacance, baisse de la valeur des biens immobiliers, fermeture de commerces de proximité et de services publics…) de leur centre-bourg.

Comment freiner, sinon inverser cette tendance ? Comment rendre désirables ces communes pour attirer de nouveaux habitants ? Comment composer un nouveau « récit urbain » qui « parle » aux anciens comme aux nouveaux ? Comment proposer une nouvelle expérience aux habitants ?

La formation propose une approche originale issue du marketing territorial, du design et de la sociologie pour repenser la centralité des de ces communes. La vitalité de ces lieux participent à la dynamique des territoires et à l'attractivité des départements.

CONTENU

1ère journée (diagnostic de la situation)

Matinée : La formation débutera par la présentation d'une grille d'analyse des facteurs de dévitalisation des centres bourgs de nombreuses communes françaises.

Après-midi : Les participants seront invités, au moyen de cette grille, sur la base de leur expérience, à établir un diagnostic de la situation de leur commune ou des communes de leur département. Ces échanges permettront de poser différemment les enjeux et d'identifier les facteurs sur lesquels il est possible d'agir pour revitaliser et développer l'attractivité de ces territoires à l'échelle communale et départementale.

2ème journée (récit urbain)

Matinée : Les participants seront initiés à la technique de construction d'un récit en lien avec les singularités de leur territoire. Comment construire un message ? Comment le décliner dans l'espace ?

Après-midi : Les participants seront invités à imaginer un récit urbain et un programme d'actions pour le mettre en œuvre.

INTERVENANT

Stéphane CHEVRIER, Docteur en sociologie. Gérant du bureau d'études et de conseil sociologiques MANA

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- **Vendredi 20 et samedi 21 mars 2015**
- **Jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2015**
- **Mardi 24 et mercredi 25 novembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS SDIS

Fidéliser les Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité

OBJECTIFS

Cette formation doit vous permettre :

1°) de disposer d'une meilleure compréhension des enjeux sociologiques qui affectent le volontariat en France

2°) d'échanger vos expériences avec les autres participants

3°) d'acquérir des méthodes pour développer le volontariat et fidéliser les sapeurs-pompiers volontaires dans votre département

CONTENU

1ère journée (diagnostic de la situation)

Matinée : La formation débutera par une présentation des facteurs sociologiques qui affectent le volontariat sapeur-pompier en France (évolution des modes de vie, des formes d'engagement, du rapport au travail, de la jeunesse, de la famille).

Après-midi : Vous serez invités, sur la base de votre expérience, à établir un diagnostic de la situation dans votre département. Ces échanges permettront de poser différemment les enjeux et d'identifier les facteurs sur lesquels il est possible d'agir localement pour promouvoir le volontariat et fidéliser les volontaires.

INTERVENANT

Stéphane CHEVRIER, Docteur en sociologie. Gérant du bureau d'études et de conseil sociologiques MANA

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- **Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015**
- **Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

2ème journée (échanges d'expériences)

Matinée : La formation se poursuivra par la présentation détaillée d'actions et de démarches méthodologiques mises en œuvre dans différents sdis (plan d'action en faveur du volontariat, charte des valeurs…).

Après-midi : L'après midi, vous serez invités à présenter les actions mises en place dans votre département et les difficultés rencontrées. L'enjeu est d'identifier, ensemble à travers l'échange, des pistes d'actions nouvelles et originales.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS ENFANCE : L'AVENIR SE CONJUGUE AU PRÉSENT

Quelle place pour l'élu(e) dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance ?

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

CONSTAT

La loi emblématique du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance recentrant sans ambiguïté la protection de l'enfance sur la prévention confirme s'il en est besoin que l'arsenal juridique actuel est suffisant et qu'il convient aujourd'hui de trouver les voies d'une application avec pédagogie et discernement.

Au delà des textes, la place des enfants, la parole des parents et l'implication des tiers invitent à explorer les complémentarités nécessaires pour un jeu d'acteurs (élus - écoles - associations - bénévoles...) qui favorise le renouvellement des réponses au bénéfice du devenir des enfants concernés.

OBJECTIFS

Mots clés : Fondamentaux - Compétences sociales - Protection de l'enfance - Panorama de l'innovation sociale - Prévention - Travail social et bénévoles...

A l'issue de la formation les participants auront acquis les fondamentaux de la compétence sociale des départements en matière de protection de l'enfance et seront en capacité de mettre en œuvre dans des environnements institutionnels complexes les outils leur permettant de dynamiser leurs capacités à produire des politiques sociales publiques adaptées aux mutations sociales et sociétales qui impactent le département et en mesure d'aider un nombre croissant de parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leur enfants.

INTERVENANT

Martial DARDELIN, expert

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• **Mercredi 10 juin 2015**

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

- Dresser un bilan des compétences du département en matière de protection de l'enfance, au regard de l'évolution des textes fondamentaux qui jalonnent ses missions.

- Dégager les pistes de mise en œuvre des compétences confortées par les réformes en cours dans un environnement sociétal en profonde mutation en explorant les pistes d'évolution au regard d'expérimentations porteuses de changement et de réponses renouvelées et adaptées aux problématiques rencontrées par les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

- Profiler des stratégies renouvelées pour le développement de compétences dans un cadre partenarial complexe, où la vocation de « chef de file » du département lui confère une responsabilité accrue d'acteur et de promoteur du vivre-ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Courts exposés méthodologiques, travaux de groupes et création de cartes heuristiques, partage expérientiel, ...

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Silver économie - Avancée en âge et perspectives de développement pour les collectivités

Grand-âge : l'impact du vieillissement et de la perte d'autonomie

CONSTAT

Dans le contexte de l'adoption de l'importante loi d'adaptation de la société au vieillissement, un nouveau regard est nécessaire à propos de la perte d'autonomie, où les responsabilités publiques ne peuvent se déployer qu'en lien étroit avec les familles, les associations et les habitants. Derrière la question de la perception du vieillissement se posent également celles du soutien à l'autonomie et de l'intégration des personnes les plus fragiles dans le tissu social.

L'intervention du département est centrale et se décline au travers de la plupart de la mise en œuvre de ses compétences (accessibilité, accès aux services, transports, culture, sports...).

Au delà des textes, la place des personnes en perte d'autonomie, la parole des familles, l'implication des tiers invitent à explorer les complémentarités nécessaires pour un jeu d'acteurs (élus, associations, bénévoles, habitants, ...) qui favorise le renouvellement des réponses au bénéfice des personnes concernées. L'évolution des prestations et leurs modes de gestion impactent directement la qualité des réponses et l'efficience du dispositif.

OBJECTIFS

Mots clés : Fondamentaux - Compétences sociales - Autonomie - Panorama de l'innovation sociale - Prévention - Travail social et bénévoles...

A l'issue de la formation les participants auront acquis les fondamentaux de la compétence sociale des départements en matière de vieillissement et perte d'autonomie et seront en capacité de mettre en œuvre dans des environnements institutionnels complexes les outils leur permettant de dynamiser leurs capacités à produire des politiques sociales publiques adaptées aux mutations sociales et sociétales qui impactent le département et en mesure de contribuer à des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes âgées en situation de perte d'autonomie.

INTERVENANT

Martial DARDELIN, expert

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• **Mercredi 14 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

- Dresser un bilan des compétences du département en matière de vieillissement et perte d'autonomie, au regard de l'évolution des textes fondamentaux qui jalonnent ses missions.

- Dégager les pistes de mise en œuvre des compétences confortées par les réformes en cours dans un environnement sociétal en profonde mutation en explorant les pistes d'évolution au regard d'expérimentations porteuses de changement et de réponses renouvelées et adaptées aux problématiques rencontrées par les personnes concernées, les familles et les associations.

- Profiler des stratégies renouvelées pour le développement de compétences dans un cadre partenarial complexe, où la vocation de « chef de file » du département lui confère une responsabilité accrue d'acteur et de promoteur du vivre-ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Courts exposés méthodologiques, travaux de groupes et création de cartes heuristiques, partage expérientiel, ...

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Élu(e)s - des clefs pour relever le défi du handicap sur vos territoires. Maison Départementales du Handicap, au carrefour des politiques publiques

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

CONSTAT

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a confié au département un rôle central. La MDPH est un dispositif essentiel au cœur du dispositif opérationnel et sa gouvernance est un enjeu clé de l'articulation avec les politiques départementales qui affectent les réponses en matière de handicap (prestations, services, mobilité, éducation, sports, culture, aménagement du territoire, ...)

Au delà des textes, la place des personnes handicapées, la parole des parents et familles, l'implication des tiers invitent à explorer les complémentarités nécessaires pour un jeu d'acteurs (élus, associations, bénévoles -...) qui favorise le renouvellement des réponses au bénéfice des personnes concernées. L'évolution des prestations et leurs modes de gestion impactent directement la qualité des réponses et l'efficience du dispositif.

OBJECTIFS

Mots clés : Fondamentaux - Compétences sociales - Handicap - Autonomie - Panorama de l'innovation sociale - Prévention - Travail social et bénévoles...

A l'issue de la formation les participants auront acquis les fondamentaux de la compétence sociale des départements en matière de handicap et seront en capacité de mettre en œuvre dans des environnements institutionnels complexes les outils leur permettant de dynamiser leurs capacités à produire des politiques sociales publiques adaptées aux mutations sociales et sociétales qui impactent le département et en mesure de contribuer à des réponses adaptées aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap.

INTERVENANT
Martial DARDELIN, expert

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée (9h - 17h)

DATE
• Mardi 29 septembre 2015

LIEU
IFET, Paris

CONTENU

- Dresser un bilan des compétences du département en matière de handicap, au regard de l'évolution des textes fondamentaux qui jalonnent ses missions.

- Dégager les pistes de mise en œuvre des compétences confortées par les réformes en cours dans un environnement sociétal en profonde mutation en explorant les pistes d'évolution au regard d'expérimentations porteuses de changement et de réponses renouvelées et adaptées aux problématiques rencontrées par les personnes concernées, les familles et les associations.

- Profiler des stratégies renouvelées pour le développement de compétences dans un cadre partenarial complexe, où la vocation de « chef de file » du département lui confère une responsabilité accrue d'acteur et de promoteur du vivre-ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Courts exposés méthodologiques, travaux de groupes et création de cartes heuristiques, partage expérientiel, ...

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Promotion des activités physiques et sportives pour les publics handicapés

Des clés et des outils pour réussir et dynamiser la mise en œuvre des politiques de santé publique sur vos territoires

OBJECTIFS

- Percevoir les enjeux socio-économiques du sport
- Connaître la place des clubs et des collectivités dans cette réalité
- Appréhender les paramètres qui concourent à l'élaboration d'un projet sportif
- Connaître et savoir utiliser les études sur les pratiques sportives dans la population française
- Savoir prendre en compte les aspects de tourisme sportif

CONTENU

Apport du sport et des APS dans l'économie d'un territoire

Détection des manques en matière sportive

- demande de la population
- demande des clubs
- conception du sport par les élus
- sport et handicap
- APS et tourisme

Les APS et les données sociologiques sur un territoire

Relation APS et clubs sportifs

Le secteur marchand et les APS

Du constat à l'élaboration d'un projet sur un territoire

- établissement d'un état des lieux
- de l'état des lieux au diagnostic
- du diagnostic au projet

INTERVENANT

Jean PIAU

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Vendredi 4 décembre 2015

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Deux préoccupations sont prises en compte :

- faire prendre conscience de l'importance de prendre en compte l'environnement social, juridique, sportif pour déterminer un projet en APS sur un territoire.

Cette prise de conscience se fait à partir d'analyses et d'échanges sur des études produites par le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'INSEE, les collectivités locales.

- fournir un corpus de connaissances théoriques permettant d'aborder les aspects méthodologiques.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Le logement, pierre angulaire du parcours d'insertion : comment conjuguer l'avenir au présent ?

CONSTAT

Plus qu'un toit, le logement constitue le socle à partir duquel chacun peut construire sa vie sociale et familiale, son parcours professionnelle et réaliser ses projets personnels. C'est une étape incontournable pour accéder à l'autonomie, pouvoir envisager l'avenir avec confiance et garantir son intégration dans la société.

Malgré des textes nombreux et une intervention publique multiforme, les obstacles pour l'accession à un logement se sont multiplié ces dernières années (prix de l'immobilier, facture énergétique, précarité économique).

OBJECTIFS

Mots clés : Fondamentaux - Compétences sociales - Insertion - Vivre ensemble - Panorama de l'innovation sociale - Travail social et bénévoles...

A l'issue de la formation les participants auront acquis les fondamentaux de la compétence sociale des départements en matière de logement et insertion et seront en capacité de mettre en œuvre dans des environnements financiers contraints les outils leur permettant de dynamiser leurs capacités à produire des politiques sociales publiques adaptées aux mutations sociales et sociétales qui impactent le département et générer des réponses adaptés aux contextes départementaux.

INTERVENANT
Martial DARDELIN, expert

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée (9h - 17h)

DATE
• Mardi 17 novembre 2015

LIEU
IFET, Paris

CONTENU

- Dresser un bilan des compétences du département en matière sociale de logement et d'insertion, au regard de l'évolution des textes fondamentaux qui jalonnent ces missions.

- Dégager les pistes de mise en œuvre des compétences confortées par les réformes en cours dans un environnement sociétal en profonde mutation

- Profiler des stratégies renouvelées pour le développement de compétences dans un cadre partenarial complexe, où la vocation de « chef de file » du département lui confère une responsabilité accrue d'acteur et de promoteur du vivre-ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Courts exposés méthodologiques, travaux de groupes et création de cartes heuristiques, partage expérientiel, ...

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Des outils pour renforcer et développer l'attractivité de vos territoires

COMPETENCES VISÉES

- Repérer : quelles sont les sources d'attractivité touristique de mon territoire, en cohérence avec les contraintes économiques

- Valoriser :

• Quel contenu leur donner pour en faire une dynamique de développement ?
• Digital : quelle place donner au digital pour contribuer au développement de mon territoire ?
• Quelles pistes pour mieux rentabiliser mon équipement ?

- Fédérer : comment faire pour y associer les acteurs, voir optimiser l'impact financier ?

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous :

• Aurez une meilleure vision de votre potentiel touristique ;
• Disposerez d'éléments concrets pour associer les élus et acteurs locaux à votre réflexion, passer d'une solution contrainte à une solution désirée : susciter l'adhésion et générer de l'enthousiasme ;
• Pourrez aborder des pistes concrètes pour valoriser l'existant ;
• Aurez des pistes pour développer une communication qui contribue au développement de votre territoire.

CONTENU

- Qu'est-ce qu'une « opportunité de développement touristique » pour la commune ou le territoire ?
• Tendances de consommation, contraintes, conditions de développement…
• Exercice : repérer les atouts de mon territoire, le visible et l'invisible, croiser l'existant et l'opportunité ;

- Comment, sur un projet, mobiliser les parties prenantes ?
• Susciter l'intérêt, susciter l'adhésion, susciter la contribution : techniques et cas concrets

INTERVENANTES

Diplômées de l'ISC Paris en 1990, **Laura DE LOGIVIÈRE** & **Fanny PERNOLLET** ont acquis 20 ans d'expérience dans l'aménagement touristique, la communication et l'animation des territoires. Après avoir été adjointe à la direction d'un hôtel*** de Courchevel puis responsable du développement touristique au CDT de l'Eure, Laura crée en 2007 son entreprise et assure les missions d'accompagnement en communication sur mesure, spécialisée sur les projets collaboratifs.
Fanny a 20 ans d'expérience à la fois en cabinet de conseil Tourisme / Loisirs pour les collectivités territoriales et en entreprise (groupe Pierre & Vacances). Elle a obtenu le certificat E-commerce Dauphine – CCM Benchmark en 2013.

PUBLIC

Elu(e)s locaux et territoriaux, directeurs des services, collaborateurs d'élu(e)s, agents de collectivités

PRÉREQUIS

Une bonne connaissance de son territoire

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

• Vendredi 5 juin 2015
• Vendredi 12 juin 2015
• Vendredi 2 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

- Comment valoriser l'existant ?

• Créer ou accroître la rentabilité. Etude sur des exemples concrets, si possible sur cas transmis au formateur en amont de la formation.
• Les outils de valorisation (communication 360), yc digital.

MÉTHODE

La journée alternera l'exposé de fondamentaux issus de la connaissance du développement touristique dans nos territoires, et l'étude de cas concrets, autant que possible issus de problématiques de vos territoires, transmis au formateur en amont de la formation.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Laïcité : outils et réflexions pour favoriser le vivre ensemble sur les territoires

Le matin, une approche de la laïcité à partir de son histoire particulière en France, qui donne des clés pour comprendre le présent.
L'après-midi, une réflexion interactive à partir des exemples rencontrés sur le terrain.
Des questions pourront être transmises aux intervenants en amont de la formation afin qu'ils puissent apporter des éléments de réponses le jour de la formation.

Genèse de la laïcité française : relire l'histoire pour comprendre le présent

Avec Ysé TARDAN MASQUELIER

OBJECTIFS

Poser des repères historiques pour une juste appréhension de la laicité française. Mettre en perspective les questions actuelles.

Les apports seront organisés en deux séquences de 45 mn, suivies chacune d'une discussion. Total intervention : 3h

1ère séquence : des Lumières à 1905

Nous évoquerons l'aventure de l'Encyclopédie philosophique, le Contrat social de Rousseau, les apports de la Révolution à la construction d'un Etat laïque, la progression de la sécularisation au cours du XIXe siècle, la scission entre « deux France ». Comment assumons-nous cet héritage ?

2ème séquence : de la Loi de séparation à la laïcité d'Etat aujourd'hui (1905-2005)

Au cours du XXe siècle, l'évolution des relations entre l'Etat laïque et les religions est soumise à des dynamiques majeures : Loi de séparation, guerres mondiales, révolte de la jeunesse en 1968, mouvements féministes, flux migratoires, etc. Qu'en est-il de la laïcité aujourd'hui dans une société française qui devient multiculturelle et pluri religieuse ?

INTERVENANTS

Ysé TARDAN MASQUELIER, docteur en sciences des religions, chargée de cours en anthropologie religieuse à l'Université paris IV et à l'ICP. Spécialiste de l'histoire de la laicité.

Philippe HUMEAU, Directeur associé QUALE, (conseil gestion du fait religieux et culturel), diplômé du MBA spécialisé Diversité dialogue et management ICP, IEP Bordeaux.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

- Mardi 26 mai 2015
- Mardi 13 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

Approches concrètes du fait religieux sur le terrain

Avec Philippe HUMEAU

CADRE

Intervention de 4 heures sur les aspects concrets des problématiques et réponses à apporter en matière de fait religieux à traiter par les collectivités territoriales

OBJECTIFS

Donner des outils de compréhension pour appréhender le fait religieux tel qu'il s'exprime dans la vie locale. Apporter des éléments de culture religieuse, en particulier sur l'islam.

suite ...

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

LEVIERS D'ACTIONS

Laïcité : outils et réflexions pour favoriser le vivre ensemble sur les territoires

Envisager une posture de dialogue dans le respect de la loi républicaine.

Introduction : Difficulté à distinguer entre le culturel, le religieux, le communautaire, l'identitaire

• La diversité des fondements de la demande religieuse

- Évolution de la demande au travers des générations / Typologie des fondements : entre spiritualité et instrumentalisation /

- Distinguer pratique / prosélytisme / Risques de l'essentialisation

• Comprendre

- Écarts culturels (religion, langue, mode de vie,...)

- Réaction aux problématiques d'intégration dans la communauté nationale

- Différentes formes d'intégrisme / Distinguer par exemple entre « islam néo-communautaire » et « islam radical »

• Connaître les principaux éléments des cultures religieuses

- Comprendre la nature de la requête à fondement religieux

- Comprendre l'importance que peut revêtir un rite, une pratique, un interdit.

Élaborer l'argumentaire de la réponse donnée à une requête

• Lieux de culte : fonction, usage, financement / requêtes religieuses du fonctionnaire territorial

• Activités et structures sociales publiques (non-mixité, fêtes religieuse...)

• Structures scolaires (collèges, alimentation, enseignements, etc.)

• Stéréotypes et lecture de certains marqueurs religieux :

- Difficulté de lecture de marqueurs religieux (ex : foulard, prière, non-mixité...)

- Identifier les stéréotypes et déjouer les préjugés / se former, s'informer

• Le dialogue comme instrument de gestion de la problématique du fait religieux

- Rechercher la connaissance et la compréhension par un dialogue sans a priori ni préjugé

- Dialoguer pour comprendre le véritable fondement de la requête et y apporter une réponse informée et appropriée

- Comprendre pour connaître et identifier les véritables solutions du vivre-ensemble

- Favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle entre les administrés de cultures différentes

Chacun de ces points sera abordé en privilégiant le dialogue avec le groupe et en repartant des exemples concrets rencontrés par le groupe sur le terrain et en lien avec l'actualité..

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS SDIS

Élu(e)s : les clés de la connaissance et de la compréhension des SDIS pour participer à leur gouvernance

OBJECTIFS

Dans le paysage des collectivités territoriales, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours présentent des particularités : héritage de l'organisation communale - missions - organisation opérationnelle, territoriale et fonctionnelle - statut des personnels salariés et volontaires.

La connaissance de ces particularités est incontournable pour participer à la gouvernance. La formation apporte les clés de compréhension nécessaires en s'appuyant sur un diaporama richement illustré et en réservant des temps de questions / réponses.

CONTENU

1ère partie : L'établissement public SDIS

- Les textes fondateurs
- La gouvernance partagée
- Les missions et les niveaux de service
- L'organisation et les instances
- Le budget type. La prépondérance des dépenses de personnels

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

2ème partie : Les spécificités des ressources humaines des SDIS

- Les statuts
- Le positionnement (garde, astreinte...)
- Les emplois opérationnels
- La chaîne de commandement
- Le temps de travail
- Le régime indemnitaire
- L'indemnisation des volontaires
- Les enjeux de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences et les enjeux de formation
- Les enjeux d'hygiène et sécurité

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

3ème partie : Les outils pour une vision stratégique et prospective

- Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
- La convention pluriannuelle SDIS - Département et les plans pluriannuels
- Le projet d'établissement

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

INTERVENANT

Mathieu LAMOTTE, audit et conseil auprès des collectivités territoriales, Expert SDIS

PUBLIC

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, Directeurs généraux (DGS et DGA)

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Jeudi 2 juillet 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS | CONTRAINTES FINANCIÈRES | SDIS

Comprendre et maîtriser le budget des SDIS
Quels enjeux de dimensionnement des SDIS ?
Quels outils de planification ?

OBJECTIFS

Les Service Départementaux d'Incendie et de Secours sont actuellement soumis à de fortes contraintes : ils doivent répondre à une sollicitation de service public d'urgence sans cesse accrue alors que leurs ressources sont limitées en croissance.

À partir des situations observées dans les SDIS au cours des dernières années, il s'agit de recenser les différents leviers et outils qui ont pu être activés pour faire face à la restriction des financements de leurs partenaires.

Compte tenu de la structure budgétaire des SDIS, ceux-ci résident notamment sur la maîtrise des dépenses de personnel.

CONTENU

Le budget type des SDIS : piloter en environnement contraint

La diversité des situations en France : éléments de comparaison

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

Le budget : éléments de Comptabilité

• Les règles d'équilibre en Comptabilité Publique

• Le cycle budgétaire : des Orientations Budgétaires à l'adoption du Compte Administratif

Du budget annuel au prévisionnel pluriannuel :

• Apprécier les grandes masses du budget

• Le prévisionnel pluriannuel des dépenses de personnel : une projection indispensable

• Financement des dépenses d'investissement : adapter les stratégies aux contraintes budgétaires

INTERVENANTS

Mathieu LAMOTTE, audit et conseil auprès des collectivités territoriales, Expert SDIS

Thierry LEDUNOIS ou Stéphane MASSE, Expert finances

PUBLIC

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, directeurs généraux (DGS et DGA), cadres supérieurs des SDIS

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Mardi 1er septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

Evaluer les marges de manœuvre et/ou les risques attachés au SDIS

• Le dimensionnement du SDIS à partir de la définition de son niveau de service, enjeu de maîtrise de son budget

• La structure budgétaire résultat d'une stratégie négociée

• La convention Conseil Général - SDIS, outil de planification pour des relations apaisées

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS | SDIS

Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels : comprendre pour optimiser

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

La réglementation sur le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels s'inscrit dans le cadre légal de la fonction publique territoriale avec des spécificités prévues pour les SDIS. Autant la juridiction administrative a précisé le régime applicable à la lumière de l'appréciation retenue par le juge communautaire, autant, en pratique, la compréhension reste difficile.

La formation concerne le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels dans leurs différents positionnements et particulièrement la garde. La formation permet d'appréhender les contraintes juridiques afin de mieux encadrer les règles d'organisation du temps de travail... pour maîtriser davantage les enjeux financiers.

CONTENU

Introduction : Les enjeux stratégiques du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

• Enjeux opérationnels, sociaux, financiers et organisationnels

• Enjeux juridiques dans le contexte des débats législatifs en cours

1ère partie : Le temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

• Durée légale, temps de travail effectif et temps de présence, régime d'équivalence, heures supplémentaires, cas des agents logés

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

• Différents régimes de travail, nombre de gardes à effectuer par an et décompte annuel du temps de travail dans ses différentes composantes

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

2nde partie : Les enjeux de révision des règles d'organisation du temps de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels

• Comment optimiser le temps de travail par rapport aux besoins opérationnels ?

• Comment suivre l'utilisation du temps de travail ?

• Quels sont les pièges à éviter dans les délibérations du CA et le règlement intérieur

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

Conclusion : Les principales recommandations et les points en débat

INTERVENANT

Mathieu LAMOTTE, audit et conseil auprès des collectivités territoriales, Expert SDIS

PUBLIC

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, directeurs généraux (DGS et DGA), cadres supérieurs des SDIS

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

• **Vendredi 9 octobre 2015**
• **Autre date possible selon les demandes**

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS | SDIS

Les enjeux du volontariat Sapeurs-Pompiers dans le dispositif de Sécurité Civile

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Clés et méthodologie de fidélisation des Sapeurs Pompiers Volontaires de votre collectivité

OBJECTIFS

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours intègrent dans leur force d'action des Sapeurs-Pompiers Volontaires aux côtés des Sapeurs-Pompiers Professionnels. Alors que les volontaires assurent plus des deux-tiers du temps d'intervention des Sapeurs-Pompiers, le modèle français de la sécurité civile reposant sur la mixité des intervenants est de fait remis en cause : fragilité de la pérennité des effectifs de volontaires, augmentation de leur turn-over, risque de confusion entre les statuts de volontaire et de professionnel du point de vue du droit du travail... La formation apporte des clés de compréhension et d'action vis-à-vis de cette problématique majeure pour la Sécurité Civile en général et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours en particulier.

CONTENU

Introduction

• Présentation des enjeux

Place et rôle des Sapeurs-Pompiers Volontaires

• La place historique et traditionnelle
• Le cadre législatif et réglementaire (évolutions récentes)
• Le rôle actuel des volontaires
• L'évolution des effectifs au cours de la dernière décennie
• Les évolutions sociologiques et démographiques au cours de la dernière décennie

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

INTERVENANTS

Mathieu LAMOTTE, audit et conseil auprès des collectivités territoriales, Expert SDIS

Stéphane CHEVRIER, Docteur en sociologie

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, Directeurs généraux des collectivités territoriales, employeurs publics et privés

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• **Mercredi 9 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

Enjeux et clés de la pérennisation du volontariat

• L'engagement citoyen dans le cadre associatif
• L'engagement, l'appui et l'intérêt des employeurs publics / privés
• L'engagement opérationnel de proximité
• La féminisation des sapeurs-pompiers
• La responsabilisation et la reconnaissance
• L'accès à la formation. La formation des jeunes
• L'indemnisation et les mesures sociales
• La mixité des volontaires et des professionnels

Échanges : questions / réponses avec les participants de la formation

Conclusion : Les principales recommandations et les points en débat

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Coopération décentralisée : quels bénéfices pour la collectivité et les élu(e)s d'inscrire la collectivité dans une dynamique internationale ?

OBJECTIFS

- Appréhender l'histoire de l'action internationale des collectivités
- Positionner la culture de sa collectivité dans cette histoire
- Cerner les possibilités d'actions futures à mettre en place

CONTENU

1) Le nouveau cadre de l'action internationale des collectivités locales :

• Historique de 1913 à nos jours
• L'évolution juridique de l'AICT - loi du 19 juin 2014
• Le 1% eau et 1% déchets
• L'engagement des collectivités aujourd'hui

2) L'internationalisation des territoires : quels enjeux ?

Les motivations des collectivités locales, les enjeux pour le territoire

• identité territoriale et citoyenneté : la ville-monde
• marketing territorialet attractivité
• mobilité des jeunes et des entreprises
• enjeux de la diplomatie des villes

3) Construire une politique internationale

Les leviers et champs d'activités

• jumelages et autres accords coopérations décentralisée
• les « Agendas internationaux des villes »
• les réseaux internationaux

La participation des acteurs locaux et des services de la collectivité

L'organisation d'une « mission de l'internationalisation »

INTERVENANT

Yannick LECHEVALLIER, Agence COOP DEC Conseil

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité. Cette formation s'adresse à toute personne qui, au sein d'une collectivité locale ou d'un établissement public, souhaite acquérir les bases de la réglementation et de l'action en matière de coopération internationale d'une collectivité locale et se familiariser avec les pratiques de coopération décentralisée.

DURÉE

1 journée (9h30 - 17h)

DATES

• Jeudi 25 juin 2015
• Mardi 6 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

4) Quelques points d'ancrage

Les coûts d'une politique internationale Les financements

L'identification des budgets internes et externes

Les financements

OPTIONS PÉDAGOGIQUES

- Analyse de la loi.
- Présentation d'études de cas et de jurisprudences.
- Interaction avec l'assistance pour interroger les représentations.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Maîtriser les enjeux et les stratégies de l'économie numérique pour votre territoire

EN PARTENARIAT AVEC **SCIENCES PO LILLE**

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

CONTEXTE

Une priorité de la Commission Européenne et de la nouvelle génération des fonds européens.

Un enjeu essentiel de la compétitivité des entreprises et de la performance des territoires.

Un module de formation alternant compréhension des principes fondamentaux et cas concrets.

Les clés pour mettre en place une politique en matière d'économie numérique.

PROGRAMME

- Le contexte et les enjeux de l'économie numérique.
- Impact du numérique dans l'entreprise.
- Du « coworking space » aux quartiers numériques.
- Simulation numérique et calcul intensif.
- Aménagement du territoire : haut débit ou très haut débit, pour quels besoins ?
- Rappel sur les réseaux de collecte et de desserte.

suite ...

INTERVENANTS

David MERCIER est le Directeur général adjoint en charge des finances et des ressources du Conseil Général de l'Eure. Consultant expert dans la mise en place des politiques publiques autour des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), il accompagné plusieurs organisations départementales et régionales pour la mise en œuvre de leur stratégie numérique.

Bertrand RIGAL est le Directeur du développement économique, de l'enseignement supérieur et des relations internationales de Reims Métropole. Il dispose d'une expertise reconnue dans le domaine de l'économie numérique et a conduit les projets de développement d'infrastructures, de services et d'usage des TIC pour la Région Champagne-Ardenne.

PUBLICS

Elu(e)s, responsables de développement économique des collectivités, responsables de la gestion de fonds européens, directeurs généraux des collectivités territoriales, directeurs d'agences de développement économique.

DURÉE

2 journées (jour 1 : 9h30 - 18h / jour 2 : 9h - 17h30)

DATES

• Mardi 22 et mercredi 23 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

LEVIERS D'ACTIONS

Maîtriser les enjeux et les stratégies de l'économie numérique pour votre territoire

EN PARTENARIAT AVEC **SCIENCES PO LILLE**

NOUVEAU FORMATION ESSENTIELLE MANDAT

MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

Petit-déjeuner d'accueil

9h30/12h30

Le contexte et les enjeux de l'économie numérique

- Impact du numérique dans l'entreprise
- Les enjeux
- Eclairage pour les décideurs publics
- Du « coworking space » aux quartiers numériques
- Simulation numérique et calcul intensif

12h30/14h

Déjeuner

14h/18h

Aménagement du territoire : quels besoins ?

- Deux exemples : le service régional haut débit pour l'enseignement et la recherche (TELEMUS) ; le projet d'infrastructure de réseau de collecte (l'exemple du Nord Rémois)
- Mobilisation et limites du FEDER
- Les liens avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
- L'aménagement numérique des parcs d'activités

18h

Conclusions de la journée

MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015

9h/12h30

Aménagement du territoire

- Haut débit ou très haut débit, pour quels besoins ?

Rappel sur les réseaux de collecte et de desserte

- Focus sur trois exemples
- Les financements mobilisables
- Le montage juridique et la jurisprudence

12h30/14h

Déjeuner

14h/17h30

Retour d'expériences en milieu urbain : l'exemple de la ville et de l'agglomération de Reims

- Jupiter, Bretagne très haut débit et Eure Numérique
- Le rôle des collectivités
- Le montage juridique (régie, DSP affermage, régie intéressée...) et financier (FEDER, FSN région, cofinancement)

17h30

Conclusions et perspectives / évaluation de la formation

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

SCIENCES PO LILLE.
WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire au stage **Maîtriser les enjeux et les stratégies de l'économie numérique**

qui se déroulera les **22 et 23 septembre 2015**

J'ai connu ce stage par .....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé

Tarif des 2 journées : 1800 € (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Tarif des 2 journées : 1700 € (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature : .....

Bulletin à retourner à l'IFET - Fax : 01 45 49 60 21 ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 14/2/2012
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code ape : 9499Z

LEVIERS D'ACTIONS

PLU : appréhender les changements juridiques et urbains pour les collectivités, EPCI, agglo, communes, départements

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif d'appréhender les modifications récemment apportées au régime juridique des plans locaux d'urbanisme (PLU), en particulier par la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment afin de permettre aux collectivités de conserver la maîtrise de l'urbanisme local (densifier, protéger certains espaces, organiser l'habitat pavillonnaire, etc.).

CONTENU

• Introduction

Présentation de l'organisation du PLU, de sa place parmi les documents d'urbanisme et des modifications récentes relatives à son régime juridique (du Grenelle de l'environnement aux lois Duflot).

• 1ère partie : Contenu et incidences du PLU (1h)

- Le contenu obligatoire et facultatif du PLU

- L'incidence du PLU sur l'utilisation du sol : valeur juridique des différents documents du plan, principe d'indépendance des législations

- Les différents outils du PLU pour organiser l'urbanisme : le zonage, le règlement, les OAP, le PADD, etc.

• 2ème partie : La réforme du PLU issue du grenelle de l'environnement et de la loi ALUR (2h)

a) Une réforme à effet immédiat du contenu du PLU

- une densification imposée (suppression du COS et de la surface minimale constructible, etc.)

- une densification à encadrer par de nouveaux outils (comment traduire le projet urbain dans le PLU)

b) La hiérarchie des documents des documents d'urbanisme et la question des SCOT intégrateurs

c) Une constructibilité limitée réaffirmée et encadrée

• 3ème partie : Le transfert de la compétence en matière de PLU (1/2h)

- Une compétence intercommunale à géométrie variable (dates, modalités et conséquences du transfert de compétence)

- La situation spécifique des communes membres de la future Métropole du Grand Paris : de la compétence métropolitaine à l'échelon territorial (conséquences potentielles du projet de loi Nouvelle organisation territoriale de la République).

INTERVENANT

David BILLARD, Avocat au barreau de Paris

PUBLICS

Élu(e)s locaux, agents des collectivités territoriales (DGS, DGA, DST, service urbanisme, etc.), surtout pour les communes et les EPCI disposant de la compétence urbanisme

DURÉE

1/2 journée

DATE

• Lundi 11 mai 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Fond social européen et collectivités : des clés pour comprendre et agir

OBJECTIFS

Apporter aux nouveaux élus :

• Une connaissance du Fonds social européen,

• Une compréhension du rôle et des obligations d'un conseil général dans la gestion d'une subvention globale FSE.

Une animation interactive

La formation se déroule sur un mode interactif afin que les participants puissent valider au fur et à mesure l'acquisition de leurs nouvelles connaissances.

Pour optimiser les échanges et assurer cette interactivité, Welcomeurope met à disposition un formateur pour un groupe composé au maximum de 15 participants et prévoit des temps de questions-réponses tout au long de la session.

Un abonnement d'un mois offert à la base de données Eurofunding et aux Funding Alerts.

CONTENU

9 h : Accueil et tour de table - Présentation du programme par Welcomeurope

Les politiques européennes en matière d'emploi et d'insertion professionnelle

• Présentation des priorités européennes en matière d'emploi et d'insertion sociale

• Le cadre national de mise en oeuvre de ces politiques

10 h : Le Fonds social européen

• Les programmes FSE en France et la décentralisation : fonctionnement, principes de mise en œuvre, organisation et acteurs

INTERVENANTE
Sophie LEGRAND, spécialiste des questions européennes

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée (9h - 17h)

DATE
• Mardi 2 juin 2015

LIEU
IFET, Paris

- les programmes nationaux gérés par l'État
- les programmes régionaux gérés par les Régions
- les subventions globales gérées par les Départements

• Les catégories de projets attendus

• Illustrations de projets

12 h 30 : Pause-déjeuner

14 h : Gérer une subvention globale FSE

• La procédure de gestion du programme

• De l'instruction au contrôle des projets

• L'articulation entre les acteurs et le périmètre des responsabilités

• Le rôle et les obligations du Conseil général en tant qu'organisme intermédiaire

16 h 30 : Fin de la session

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Échelon départemental et panorama de l'innovation : des outils clés à disposition des élu(e)s pour dynamiser et favoriser l'innovation sur les territoires

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les participants seront en capacité de définir des pistes de réflexion et d'action pour :

1) Construire l'intelligence territoriale.

2) Inventer les nouveaux services publics.

3) Agir pour la croissance et l'emploi sur leurs territoires.

4) Mettre l'innovation au service d'un développement durable de proximité.

5) Développer et pérenniser la mise en place des nouvelles solidarités (services sociaux, ...)

INTERVENANT

Jean-Pierre QUIGNAUX, conseiller en charge des questions d'innovations et du numérique à l'Assemblée des Départements de France

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Vendredi 9 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) : un outil pour dynamiser la coopération politique

CONTEXTE

En quoi l'Etablissement Public de Coopération Culturelle peut-il être pertinent pour l'élaboration des politiques publiques départementales et partenariales ? Sur quels types de responsabilité peut-on envisager la gouvernance d'un EPCC ? Quels sont les principes directeurs à retenir pour construire la coopération? Quels résultats peut-on attendre d'un EPCC au plan politique et administratif, au plan culturel et artistique ?

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte et les enjeux auxquels répond le projet d'un EPCC, par une analyse des expériences menées depuis 10 ans.
- Disposer d'informations sur la gouvernance et le fonctionnement d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle.
- Repérer et anticiper les difficultés dans la création et le fonctionnement d'un EPCC.

CONTENU

- L'EPCC, outil de décentralisation et de coopération politique, la Loi sur les Etablissements Publics de Coopération Culturelle ;
- Gouvernance et instances des établissements publics de coopération (projet politique, projet artistique, les modalités de coopération)
- Les principales caractéristiques du fonctionnement d'un EPCC.

INTERVENANT

Didier SALZGEBER, Fondateur de l'Atelier VersoCulture, il accompagne les collectivités publiques et les entreprises culturelles sur les processus de coopération et d'évaluation. Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC. Membre de l'Institut de Coopération pour la Culture.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h – 17h30)

DATES

- **Lundi 1er juin 2015**
- **Mardi 6 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

JOURNÉE D'ÉTUDE **LEVIERS D'ACTIONS**

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : l'apport des outils numériques à la collectivité

CONTEXTE

La formation des élus sur les sujets du numérique est aujourd'hui le principal moteur à la modernisation de nos collectivités locales et particulièrement dans les départements.

Élus de collectivités rurales et d'intercommunalités se doivent désormais dans l'urgence de comprendre les enjeux de la mutation qui s'opère et transforme nos villes et nos villages afin d'acquérir ou de faire acquérir aux adjoints qui constituent leur conseil municipal en charge de ces compétences, les fondamentaux permettant d'appréhender cette nouvelle gouvernance publique.

C'est dans ce contexte que l'IFET : l'Institut de Formation des Élus Territoriaux et le CEN (Club des Élus Numériques) ont décidé d'associer leur énergie et leurs expertises.

CONTENU

Le Numérique peut contribuer de 3 façons à la performance de l'action publique.

En interne, c'est bien évidemment la dématérialisation et les suites logicielles qui permettent à la collectivité de réaliser ses actes obligatoires de façon simplifiée (marchés, contrôle de légalité, cadastre, plans de crise…).

En externe, c'est un service optimisé pour les citoyens et les entreprises locales qui disposent d'une administration 7/7 et 24/24. Et sur le plan démocratique, le numérique propose des outils de concertation et de transparence tout à fait inédits, favorisant l'implication des citoyens dans les projets locaux, et revitalisant la relation avec les élus. Cette nouvelle forme de relation réinvente ce qu'on appelle la Gouvernance électronique que chaque élu doit désormais appréhender.

INTERVENANT

Serge PILICER

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 12 mai 2015

TARIFS

Les Journées d'Étude sont imputables sur le budget formation. Tarifs individuels (déjeuner et pauses inclus) basés sur la taille de la collectivité :

• Communes de moins de 5000 habitants : 115 €
• Communes de 5001 à 20 000 habitants : 195 €
• Communes de plus de 20 000 habitants : 265 €

LIEU

Les Journées d'Études (JE) se dérouleront à Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

JOURNÉE D'ÉTUDE LEVIERS D'ACTIONS

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouveaux managements induits par le numérique

CONTEXTE

La formation des élus sur les sujets du numérique est aujourd'hui le principal moteur à la modernisation de nos collectivités locales et particulièrement dans les départements.

Élus de collectivités rurales et d'intercommunalités se doivent désormais dans l'urgence de comprendre les enjeux de la mutation qui s'opère et transforme nos villes et nos villages afin d'acquérir ou de faire acquérir aux adjoints qui constituent leur conseil municipal en charge de ces compétences, les fondamentaux permettant d'appréhender cette nouvelle gouvernance publique.

C'est dans ce contexte que l'IFET : l'Institut de Formation des Élus Territoriaux et le CEN (Club des Élus Numériques) ont décidé d'associer leur énergie et leurs expertises.

CONTENU

Le numérique favorise la transversalité dans le fonctionnement des organisations. Les collectivités sont historiquement organisées autour de verticalités, que ce soit en termes de métiers, de gestion de lignes budgétaires, et même d'outils informatiques. Le premier défi est la mise en place d'un système d'information collaboratif, fluide, fiable et approprié par tous.

Ensuite, la dynamique des groupes projets, de l'évaluation permanente, de la mutualisation obligatoire mais aussi l'animation du collectif permettent d'enrichir le « métier et l'expertise » de chaque agent public et de toute une équipe municipale.

INTERVENANT

Serge PILICER

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 7 juillet 2015

TARIFS

Les Journées d'Étude sont imputables sur le budget formation. Tarifs individuels (déjeuner et pauses inclus) basés sur la taille de la collectivité :

- Communes de moins de 5000 habitants : 115 €
- Communes de 5001 à 20 000 habitants : 195 €
- Communes de plus de 20 000 habitants : 265 €

LIEU

Les Journées d'Études (JE) se dérouleront à Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

JOURNÉE D'ÉTUDE LEVIERS D'ACTIONS

Panorama des outils numériques pour les collectivités et les élu(e)s : les nouvelles responsabilités juridiques induites par le numérique

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTEXTE

La formation des élus sur les sujets du numérique est aujourd'hui le principal moteur à la modernisation de nos collectivités locales et particulièrement dans les départements.

Élus de collectivités rurales et d'intercommunalités se doivent désormais dans l'urgence de comprendre les enjeux de la mutation qui s'opère et transforme nos villes et nos villages afin d'acquérir ou de faire acquérir aux adjoints qui constituent leur conseil municipal en charge de ces compétences, les fondamentaux permettant d'appréhender cette nouvelle gouvernance publique.

C'est dans ce contexte que l'IFET : l'Institut de Formation des Élus Territoriaux et le CEN (Club des Élus Numériques) ont décidé d'associer leur énergie et leurs expertises.

CONTENU

Internet place la question de l'identité au cœur des évolutions du droit que notre société doit accomplir. La virtualisation progressive des formalités pose la triple question de la protection des données personnelles, de la souveraineté et de la notion de « tiers de confiance ». La question est posée par chaque élu de plus en plus responsable devant ses actes quotidiens : qui aujourd'hui est le garant de mes données et de l'identité de la collectivité sur Internet ? Les collectivités doivent montrer l'exemple, elles disposent de nombreuses informations sur les citoyens et les entreprises. Mais au-delà, elles peuvent jouer un rôle de locomotive dans la définition du droit et des acteurs de référence qui auront la charge de protéger nos données. Les entrepôts de données doivent-ils être mutualisés et si oui à quel coût pour la collectivité ? Quels types d'acteurs peut gérer la Confiance ?

INTERVENANT

Serge PILICER

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 22 septembre 2015

TARIFS

Les Journées d'Étude sont imputables sur le budget formation. Tarifs individuels (déjeuner et pauses inclus) basés sur la taille de la collectivité :

- Communes de moins de 5000 habitants : 115 €
- Communes de 5001 à 20 000 habitants : 195 €
- Communes de plus de 20 000 habitants : 265 €

LIEU

Les Journées d'Études (JE) se dérouleront à Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LES ESSENTIELS LEVIERS D'ACTIONS

Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : pourquoi et comment développer efficacement le numérique à l'école ?

INTRODUCTION

Ces formations seront bâties comme de véritables relais. A chaque séminaire sera associé un cycle de formation !

Chaque élu, adjoint ou collaborateur, ayant suivi la journée d'étude, sera orienté vers le cycle de formation le plus approprié, selon la maturité de l'individu.

Esprit : Après une phase de compréhension globale et de mise en perspective sur les nouveaux enjeux liés au numérique, un cycle approfondi résolument vertical ou « métier » permettra à chacun de rentrer davantage dans le fond des sujets et dans l'appropriation concrète des usages numériques.

CONTENU

Les élus locaux remplissent un rôle important dans la gestion des écoles, et pour certains des collèges et des lycées. Ce rôle porte sur l'équipement, et sur tout ce qui contribue à améliorer la vie à l'école, en dehors de « l'édifice » pédagogique. Ils sont sollicités, par le corps enseignant et par les parents, pour introduire le numérique dans la classe. Tableaux numériques interactif, tablettes tactiles, connexion Internet de l'école, visio-conférence... Ces outils auront un impact positif sur l'apprentissage. Mais sont-ils bien utilisés ?

Chaque élu doit à la fois s'assurer que toutes les conditions soient bien réunies localement pour favoriser ces « bonnes pratiques » mais aussi construire la concertation entre tous les acteurs concernés qui permettront de réussir l'intégration numérique.

ANIMATEURS-FORMATEURS

Serge PILICER et Philippe MOLLES

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

2 journées

DATES

• Mercredi 10 et jeudi 11 juin 2015

TARIFS

Tarif 2 jours / personne	Tarif 1 jour / personne
• 700 € non adhérent	• 350 € non adhérent
• 600 € adhérent	• 280 € adhérent

LIEU

Les formations Les Essentiels se dérouleront soit :

• sur le territoire de la collectivité

• au château de Vixouze, où se dérouleront ces formations IFET.

Cette formation a pour objectif de permettre aux élus locaux, départementaux et des intercommunalités de comprendre les enjeux sociétaux et pédagogiques du développement du numérique dans les établissements scolaires et de participer à l'élaboration de la méthode pour aborder une politique numérique efficace et respectueuse des programmes pédagogiques dans les écoles.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LES ESSENTIELS LEVIERS D'ACTIONS

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Comprendre comment les technologies du numérique peuvent contribuer à lutter contre la désertification des zones rurales

INTRODUCTION

Ces formations seront bâties comme de véritables relais. A chaque séminaire sera associé un cycle de formation ! Chaque élu, adjoint ou collaborateur, ayant suivi la journée d'étude, sera orienté vers le cycle de formation le plus approprié, selon la maturité de l'individu.

Esprit : Après une phase de compréhension globale et de mise en perspective sur les nouveaux enjeux liés au numérique, un cycle approfondi résolument vertical ou « métier » permettra à chacun de rentrer davantage dans le fond des sujets et dans l'appropriation concrète des usages numériques.

CONTENU

Cette formation sera structurée en 4 volets :

VOLET 1

• Fournir aux élus une compréhension pratique des solutions permettant aux personnes en perte d'autonomie de rester à leur domicile aussi longtemps que leur santé le permet.

• Comment tirer parti des technologies du numérique pour qu'un territoire qui se désertifie de manière globale devienne ou redevienne attractif pour les professionnels d'aide et de soins à domicile ?

• Comment se mobiliser en tant qu'élu pour contribuer à des projets dont l'évolution ne sera pas contrariée par des obligations liées au cadre juridique normatif et réglementaire du volet médico-social et du volet sanitaire ?

• Comment les synergies entre les schémas sectoriels médicosociaux de la compétence des départements peuvent se conjuguer avec les schémas régionaux de santé pour créer des réponses porteuses d'innovation pour le vivre-ensemble ?

VOLET 2

Comprendre et mener un suivi médical et de télémédecine grandeur nature (téléconsultation. télédiagnostic et télé expertise) : accès distant à des solutions de télémédecine. Présentation de l'environnement applicatif et de communication.

ANIMATEURS-FORMATEURS

Serge PILICER, Jeannot ALLOUCHE et Jacques CINQUALBRE

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

2 journées

DATES

• Jeudi 9 et vendredi 10 juillet 2015

TARIFS

Tarif 2 jours / personne	Tarif 1 jour / personne
• 700 € non adhérent	• 350 € non adhérent
• 600 € adhérent	• 280 € adhérent

LIEU

Les formations Les Essentiels se dérouleront soit :

• sur le territoire de la collectivité

• au château de Vixouze,

VOLET 3

• Analyse collective des projets sur les territoires des participants.

• Process de formalisation des projets potentiels

• Formalisation des conditions à réunir pour s'inscrire dans les projets de territoires ou pour initier une démarche de télémédecine.

VOLET 4

• Dématérialisation et gouvernance de l'information dans les projets basés sur les technologies du numériques (séquence initiatique à la formation à la dématérialisation « module décideur public ».

• Comment inscrire les projets dans un cadre juridique normatif et réglementaire ?

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LES ESSENTIELS **LEVIERS D'ACTIONS**

Les enjeux du numérique pour l'avenir des collectivités et des élu(e)s : comment obtenir une meilleure couverture numérique pour son territoire ?

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

INTRODUCTION

Ces formations seront bâties comme de véritables relais. A chaque séminaire sera associé un cycle de formation !

Chaque élu, adjoint ou collaborateur, ayant suivi la journée d'étude, sera orienté vers le cycle de formation le plus approprié, selon la maturité de l'individu.

Esprit : Après une phase de compréhension globale et de mise en perspective sur les nouveaux enjeux liés au numérique, un cycle approfondi résolument vertical ou « métier » permettra à chacun de rentrer davantage dans le fond des sujets et dans l'appropriation concrète des usages numériques.

CONTENU

Cette formation sera structurée en 3 séquences :

SÉQUENCE 1

Evolution des usages et consommation numérique

• Les volumes de données véhiculés sur terminal mobile (smartphone ou tablette) doublent chaque année.

• La fibre se déploie et tarde momentanément à rencontrer la demande des usagers. En fixe ou mobile, qui a besoin de quel débit, pour quoi faire, et avec quelles évolutions à anticiper.

SÉQUENCE 2

Cadre réglementaire et règles d'évaluation de la couverture numérique

Le cadre d'intervention des collectivités est fixé par l'ARCEP. Elles ne peuvent intervenir que là où l'investissement privé n'est pas prévu. Mais la base de la réflexion, c'est la connaissance effective des réseaux. Le diagnostic local permet d'identifier les responsabilités de chacun et de fixer le cap.

SÉQUENCE 3

Atelier de simulation

ANIMATEURS-FORMATEURS

Serge PILICER et Jean-Jacques THIÉBAULT

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 29 septembre 2015

TARIFS

Tarif 2 jours / personne	Tarif 1 jour / personne
• 700 € non adhérent	• 350 € non adhérent
• 600 € adhérent	• 280 € adhérent

LIEU

Les formations Les Essentiels se dérouleront soit :

• sur le territoire de la collectivité

• au château de Vixouze

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Universités de la formation numérique

PRÉSENTATION

L'ambition de cette action est de mobiliser un nombre conséquent d'élus et de bâtir sur les deux journées des Universités de la Formation Numérique une dynamique de dialogues, d'échanges entre pairs sur tous les aspects liés à la formation numérique et briser la barrière de la non connaissance et la peur de ne pas pouvoir s'approprier ces nouveaux outils et d'en comprendre les nouveaux usages.

Ateliers, débats, plénières et démonstrations structureront les Universités de la Formation Numérique.

PRÉ-PROGRAMME

JOUR 1

Ouverture des Universités

- **9h30 - 10h45 :** Visite des ateliers de démonstration des usages numériques & des corners de dialogue BTA
- **11h - 13h :** P1/ Plénière stratégique d'ouverture
- **13h15 - 16h30 :** Déjeuner & visite des ateliers de démonstration des usages numériques & des corners de dialogue BTA
- **17h - 19h :** P2/ Plénière stratégique
- **19h30 - 20h30 :** Cocktail Open
- **20h45 - 23h :** Dîner de Gala sur inscription / option

INTERVENANT

Serge PILICER

PUBLICS

Le périmètre de ces journées ouvertes aux élus, aux adjoints et aux collaborateurs permettront une prise de conscience collective sur de grandes problématiques de gouvernance publique pour lesquelles le numérique a un profond impact de transformation et de mutation sur la collectivité dans ses relations aux citoyens et aux acteurs de la vie économique.

DURÉE

2 journées

DATES

- **Samedi 10 et dimanche 11 octobre 2015**

LIEU

Château de Vixouze, Cantal

JOUR 2

Ouverture des Universités

9h30 – 10h45 : Visite des ateliers de démonstration des usages numériques & des corners de dialogue BTA

11h - 12h30 : P3/ Plénière stratégique

12h45 - 14h30 : Déjeuner & visite des ateliers de démonstration des usages numériques & des corners de dialogue BTA

14h45 - 16h30 : P4/ Plénière stratégique de clôture

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

LEVIERS D'ACTIONS

Aéroports, lignes TGV, axes routiers, etc. : sensibilisation des élu(e)s à l'aménagement foncier agricole et forestier dans le cadre de la construction d'un grand ouvrage public

CONTEXTE

Depuis la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, la procédure d'AFAF est conduite par des commissions communales, intercommunales ou départementales d'aménagement foncier, sous la responsabilité du département.

Cette procédure complexe fait intervenir de nombreux acteurs qui doivent connaître le déroulement de la procédure et comprendre le rôle qu'ils ont à jouer.

OBJECTIFS

- Connaissance de la procédure d'aménagement foncier
- Faire le point sur les différents acteurs impliqués dans une procédure AFAF
- Rôle des conseillers généraux et des maires dans les commissions d'aménagement foncier
- Prévenir le contentieux des actes administratifs
- Connaître les étapes clé de la procédure AFAF

La formation se déroule suivant une démarche participative. Le déroulé du programme est fait par une intervenante experts en la matière.

Chaque élément du programme ci-dessus fera l'objet d'une explication, assortie d'exemples et d'échange avec les participants. Le partage d'expérience et la mise en situation au plus près de la réalité de chacun, seront encouragés pour permettre aux participants de s'approprier et d'appliquer les apports méthodologiques.

A l'issue de la formation vous serez capable de :

- Identifier votre rôle dans la procédure
- Identifier les règles de fonds particulières à cette procédure
- Vous situer par rapport aux autres acteurs du territoire
- Construire des projets cohérents au regard de tous les enjeux territoriaux

INTERVENANTE

Mireille HURST, Chef d'unité aménagement foncier

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit rural

DURÉE

1 journée (9h - 12h / 14h - 17h)

DATE

• Jeudi 30 avril 2015

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

- Schéma général de déroulement de la procédure et rôle des différents acteurs
- La phase préalable : de la demande d'AFAF à l'arrêté ordonnant ce dernier
- La phase opérationnelle : de l'arrêté ordonnant à l'arrêté de clôture des opérations
- Les travaux connexes
- Études de cas
- Retour d'expérience

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

CONTRAINTES FINANCIÈRES

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Les fondamentaux des finances départementales.

Élu(e)s : des clés pour comprendre les finances de la collectivité

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

- Identifer sous l'angle des finances , la place, le rôle et les compétences du département dans l'organisation territoriale

- Appréhender le montage d'un budget départemental et sa structure (dépenses et recettes)

- Analyser les différentes évolutions financières et leur impact sur les marges de manœuvre

- déterminer les problématiques financières à court et moyen terme pesant sur les scénarios prospectifs

PROGRAMME

L'état des finances départementales

• les dépenses départementales dans le contexte des finances publiques locales
• les compétences financières des conseils départementaux
• le poids financier des décentralisations
• le point sur vingt années de modifications de compétences et de ressources

L'originalité structurelle des finances départementales

• la spécificité des dépenses : suprématie de l'aide sociale dans les dépenses de gestion - l'avenir de l'investissement local... variable d'ajustement ?
• les différentes ressources fiscales : les recettes fiscales directes - la fiscalité transférée - les dotations de l'État
• la problématique de l'autonomie fiscale

La recherche de marges de manœuvre

• l'exploration des principales composantes de l'épargne
• l'évolution de la réalisation des épargnes
• les perspectives de nouvelles recherches d'économie : CVAE - DMTO - péréquation

INTERVENANT

Jean-Louis DURET, Fondateur du cabinet-conseil De Patrimonio en gestion financière et patrimoniale des collectivités territoriales.
Chargé de cours (finances locales)à l'Université de Poitiers-Faculté de Sciences Economiques-Master 2.
Ancien responsable de la mise en place des systèmes d'analyse financière des collectivités territoriales à la Caisse des dépôts pendant 15 ans.
Ancien directeur régional au Crédit Local de France, successivement en Limousin, Poitou-Charentes, et Centre, pendant 10 ans.
Co-auteur du « Mémento-guide des Ressources des collectivités locales » en 2005

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

• Mercredi 3 et jeudi 4 juin 2015
• Mercredi 9 et jeudi 10 septembre 2015
• Mardi 8 et mercredi 9 décembre 2015

LIEU

IFET, Paris

Les perspectives financières dévolues à ces entités

• une gestion budgétaire réaliste au regard de l'évolution des dépenses et des recettes départementales
• une planification financière globale avec la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement.

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Financements européens pour les collectivités, mode d'emploi

OBJECTIFS

• Comprendre le processus de mise en œuvre de la programmation 2014-2020,

• Maîtriser les programmes européens pertinents pour les projets des collectivités territoriales,

• Connaître les éléments clés d'un projet européen.

La formation se déroule sur un mode interactif afin que les participants puissent valider au fur et à mesure l'acquisition de leurs nouvelles connaissances. Pour optimiser les échanges et assurer cette interactivité, Welcomeurope met à disposition un formateur pour un groupe composé au maximum de 15 participants et prévoit des temps de questions-réponses tout au long de la session. Un abonnement d'un mois offert à la base de données Eurofunding et aux Funding Alerts.

CONTENU

9 h : Accueil et tour de table - Présentation du programme

Le cadre communautaire et national de la programmation 2014-2020

• Le cadre institutionnel européen et la stratégie UE 2020
• Explication de l'articulation entre les politiques communautaires et les programmes de financement européen
• La génération 2014-2020 des programmes

10 h : Les opportunités de financement pour les projets de territoire - Les fonds structurels européens et d'investissement (FESI)

• Présentation des FESI : Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)
• Périmètre d'intervention et modalités de mise en œuvre
• Les catégories de projets attendus
• Illustration de projets
• Comprendre le fonctionnement en pratique, les acteurs des FESI en France et en région

INTERVENANTE

Sophie LEGRAND, spécialiste des questions européennes

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

• **Mardi 3 février 2015**
• **Mardi 29 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

12 h 30 : Pause-déjeuner

14 h : Les opportunités de financement pour les projets de coopération européenne

• Les programmes intra-communautaires d'intérêt pour les collectivités territoriales (Erasmus +, Europe Créative, LIFE, etc.)

• Les programmes de coopération territoriale européenne - INTERREG

• Illustration de projets

• Les grands principes de fonctionnement et de participation

16 h : Les principes d'un projet européen

• Organiser la démarche de candidature

• Concevoir un projet en réponse aux attentes des gestionnaires

• Constituer un réseau de partenaires

• Conseils et recommandations sur les bonnes pratiques

17 h : Fin de la session

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Mécénat culturel et développement économique : de nouvelles marges de manœuvre pour les collectivités

CONTEXTE

L'intérêt des collectivités territoriales pour le mécénat est croissant. Elles y trouvent des opportunités pour alimenter de nouvelles dynamiques. Il faut dire que ce dispositif a pour cela de solides atouts. Instrument de diversification des ressources et de mobilisation, le mécénat devient alors un véritable outil de développement du territoire.

Il peut prendre plusieurs formes, impliquer divers acteurs et nécessiter un investissement variable. Pour choisir ceux qui sont les mieux adaptés à ses objectifs et spécificités puis engager des actions concrètes, la collectivité territoriale doit connaître les principes de fonctionnement du mécénat, en appréhender les modalités pratiques et savoir les mettre en œuvre.

CONTENU

I - CE QU'EST LE MÉCÉNAT

1. Principes
2. Repères historiques
3. Cadre fiscal
4. La procédure de rescrit
5. Acteurs
6. Fondations et fonds de dotation
7. Chiffres et tendances
8. Enjeux

II - MISE EN ŒUVRE

A. Mécénat de ressources : les particuliers

1. Mener une campagne de dons
2. Les souscriptions
3. Les clubs et cercles
4. Du donateur au testateur

B. Mécénat de ressources : les entreprises

1. Les formes de mécénat
2. Modalités
3. Le cadre d'action et de relation
4. Choix du positionnement
5. Les 7 étapes d'une démarche opérationnelle type

C. Mécénat de dynamisation : les acteurs du territoire

1. Avantages pour l'entreprise
2. Avantages pour les associations
3. Stratégie de la collectivité
4. Pièges à éviter
5. Facteurs de réussite

Complément : Vous avez la possibilité de bénéficier d'un complément à cette formation par la venue du consultant formateur dans votre collectivité. À partir des points que vous souhaitez approfondir et pour des participants que vous choisissez, il construit un accompagnement sur mesure en prise directe avec vos préoccupations. Selon vos besoins, cette intervention sur place porte sur des dimensions stratégiques ou des aspects opérationnels, ou les deux. L'objectif est de vous permettre d'engager dans les meilleures conditions la démarche de développement du mécénat qui vous correspond.

INTERVENANT
Frédéric PRIMAULT, consultant, expert

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATE
• Mardi 19 mai 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Rechercher et trouver des financements pour la collectivité (Départements, EPCI, communes...)

CONTENU

1 - Le contexte des dépenses d'investissement et le financement par emprunt

- Situation des marchés financiers
- Réalité de la concurrence bancaire, recours aux emprunts obligataires
- Inconvénients et avantages des partenariats public-privé

2 - L'évolution des financements européens

- Le budget européen pluriannuel et ses outils
- Les fonds structurels
- Les démarches administratives

3 - Le recours à la tarification

- Le contexte juridique
- L'analyse économique
- La signification politique

4 - L'appel aux contributions publiques ou privées

- L'importance du mécénat ou des partenariats spécifiques
- Les champs possibles de développement
- Les conditions de la maîtrise des actions publiques

INTERVENANT
Luc-Alain VERVISCH, Administrateur territorial, expert en finances des collectivités

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉ
1 journée

DATE
- Lundi 13 avril 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Ingénierie financière pour les conseillers régionaux : des clés pour piloter les stratégies financières régionales

EN PARTENARIAT AVEC **SCIENCES PO LILLE**

CONTEXTE

• Une priorité de la Commission Européenne et de la programmation de la nouvelle génération (2014/2020) des fonds européens au niveau régional.

• Un enjeu essentiel de la compétitivité des entreprises et de la performance des territoires.

• Un module de formation alternant compréhension des principes fondamentaux et cas concrets.

• Les clés pour mettre en place une politique opérationnelle d'ingénierie financière au service des entreprises.

PROGRAMME

• Panorama des instruments financiers

• Comprendre le cadre règlementaire européen et national appliqué aux instruments financiers

• La conception d'une politique d'instruments financiers :

- Conduire l'évaluation ex ante
- Déterminer la stratégie
- Elaborer des scénarios de mise en oeuvre

• La mise en œuvre de la politique :

- mobiliser les fonds européens,
- sélectionner et gérer les intermédiaires financiers,
- rédiger l'accord de financement
- piloter le programme.

suite ...

INTERVENANT

Franck ALCARAZ est le Directeur général adjoint des services de la Région Auvergne en charge du développement économique et de l'attractivité du territoire. C'est un expert reconnu au niveau national dans le domaine de l'ingénierie financière, il a mis en place, le programme JEREMIE Auvergne (Joint European Ressources for Micro to Medium Entreprises), crée sur la base d'une initiative de la Commission Européenne et de la Banque Européenne d'Investissement. Ce programme est destiné à mettre en place de nouveaux outils pour faciliter l'accès des financements aux entreprises.

PUBLICS

Elu(e)s conseiller(e)s régionaux-(lles), collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées (9h - 12h / 14h - 17h)

DATES

• Mercredi 20 et jeudi 21 mai 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

CONTRAINTES FINANCIÈRES

Ingénierie financière pour les conseillers régionaux : des clés pour piloter les stratégies financières régionales

EN PARTENARIAT AVEC **SCIENCES PO LILLE**

MERCREDI 20 MAI 2015

9h/9h30

Petit-déjeuner d'accueil

9h30/12h30

Rappel des enjeux, du contexte et des objectifs d'une politique d'ingénierie financière

- L'accès aux financements des entreprises, un enjeu de performance du territoire
- Définition et objectifs d'une politique d'ingénierie financière
- Panorama des politiques d'ingénierie financière de l'Union Européenne
- Avantages des instruments de l'ingénierie financière
- Présentation du contexte national et européen

12h30/14h

Déjeuner

14h/16h

La programmation d'une politique d'ingénierie financière

- La préparation de la mise en œuvre d'une politique d'ingénierie financière
- L'analyse préalable du marché du financement

16h30

- La définition d'une stratégie d'investissement
- La mobilisation des fonds européens et la recherche de cofinancements

18h

Conclusions de la journée

JEUDI 21 MAI 2015

9h

Le pilotage d'une politique d'ingénierie financière

- La sélection du gestionnaire
- Analyse du contenu d'une convention de financement
- Définition des modalités de clôture
- La gouvernance de la politique d'ingénierie financière
- Les critères d'évaluation ex ante

12h30/14h

Déjeuner

14h

La mise en place d'une politique d'ingénierie financière

- Les facteurs clés de succès des outils de l'ingénierie financière
- Les points particuliers concernant la politique d'ingénierie financière

16h30

Monitoring et reporting

- Reporting au niveau local/régional et auprès de la Commission Européenne

17h30

Conclusions et perspectives / évaluation de la formation

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

SCIENCES PO LILLE.
WWW.SCIENCESPO-LILLE.EU

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire au stage **Des clés pour piloter les stratégies financières régionales**

qui se déroulera les **20 et 21 mai 2015**

J'ai connu ce stage par .....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé

Tarif des 2 journées : 1800 € (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Tarif des 2 journées : 1600 € (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature : .....

Bulletin à retourner à l'IFET - Fax : 01 45 49 60 21 ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 14/2/2012
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code ape : 9499Z

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Contrôle de légalité : quel régime juridique pour les actes administratifs et quelle responsabilité administrative pour les élu(e)s ?

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Permettre aux nouveaux élus de :

• Connaître et maîtriser les règles de fond et de forme en matière de légalité des actes administratifs ;

• Limiter les hypothèses de recours contre les actes de la commune ;

• Appréhender les méthodes de contrôle du juge administratif.

Dans un contexte de judiciarisation de la vie politique locale, permettre encore aux nouveaux élus de :

• Connaître les hypothèses dans lesquelles une commune engage sa responsabilité administrative ;

• Maîtriser le cadre général de la responsabilité des communes ;

• Appréhender les méthodes de contrôle du juge administratif ;

• Éviter et/ou limiter l'engagement de la responsabilité de la commune devant le juge administratif.

CONTENU

Introduction

Rappel :

• La place des actes administratifs dans la hiérarchie des normes ;

• La répartition des compétences entre le préfet et la commune depuis les lois de décentralisation ;

• La répartition des compétences entre le maire es qualité et le conseil municipal ;

• La répartition des compétences entre le juge administratif et le juge judiciaire en matière de contentieux des actes administratifs.

1 -Quel régime juridique pour les actes administratifs ?

1.1 - La légalité de l'acte administratif et ses effets

• La structuration d'un acte administratif : sa forme et son contenu

suite ...

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

• **Vendredi 19 juin 2015**
• **Vendredi 18 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Contrôle de légalité : quel régime juridique pour les actes administratifs et quelle responsabilité administrative pour les élu(e)s ?

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

- Les différentes catégories d'actes émis par la commune
- Les actes émis par le maire es qualité
- Les actes émis par le conseil municipales qualité
- Focus sur le régime juridique des délibérations : quelles obligations légales ?
- La fixation de la séance
- Le déroulement de la séance
- Les effets juridiques des actes administratifs
- L'opposabilité des actes administratifs
- Le droit d'accès aux documents administratifs
- L'abrogation, l'annulation, le retrait des actes administratifs

1.2 - Les voies et délais de recours

- Les délais de recours
- A partir de quand le délai commence-t-il de courir ?
- Les délais de droit de commun / Les délais particuliers
- Le « silence vaut acceptation » : principes et exceptions
- Les voies de recours
- Les recours non contentieux : quelle utilité ?
- Les recours contentieux : quelle finalité ?

2 - Quelle responsabilité administrative pour les communes ?

2.1 - Préalable : distinguer « responsabilité des élus » et « responsabilité de la commune »

2.2 - L'engagement de la responsabilité « pour faute » et « sans faute » des communes

- Le champ d'application de la responsabilité « pour faute »
- L'auteur de la faute
- Les différentes catégories de fautes retenues par le juge
- Exemples concrets
- Le champ d'application de la responsabilité « sans faute »
- L'auteur de la faute
- Les secteurs concernés par la responsabilité sans faute
- Exemples concrets
- Les conditions d'exonération des communes
- Les conditions d'indemnisation des victimes

2.3 - L'assurance de responsabilité des communes : son champ d'application

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Pour réussir la mise en œuvre des outils de démocratie locale

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Connaître les différents outils de démocratie locale à la disposition des élus. Être capable de mettre en place ce type d'outils. Permettre aux élus d'utiliser ce type d'outils dans le cadre de leur communication

CONTENU

Propos introductifs : La typologie des différents outils de démocratie locale et leur utilité. Le cas particulier du droit de pétition au niveau local. Les outils de démocratie locale comme moyen de communication pour les élus. L'utilité des outils de démocratie locale dans la relation « élus - administrés »

1 - La « consultation locale », quel cadre légal ?

Les conditions légales pour l'organisation d'une consultation locale

- L'initiative de la consultation locale
- La période légale durant laquelle une consultation locale peut être organisée
- L'objet de la consultation locale : quelles possibilités ? Quelles limites ?

L'organisation de la campagne électorale et des opérations de vote

- Le déroulement de la campagne : la communication et le financement
- Les règles en matière d'organisation des opérations préparatoires au scrutin
- Les conditions de participation au scrutin et le déroulement du vote

Le contentieux lié à la consultation locale

La portée de la consultation locale

2 - Le référendum local : quel cadre légal ?

La différence entre « référendum local » et « consultation locale »

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1/2 journée (4 h)

DATES

- **Mardi 12 mai 2015**
- **Lundi 13 juillet 2015**
- **Lundi 12 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

Les conditions légales pour l'organisation d'un référendum au niveau local

- L'initiative d'un référendum local : qui peut l'organiser ?
- La période légale autorisée
- L'objet d'un référendum local : quelles possibilités ? quelles limites ?

L'organisation de la campagne électorale et des opérations de vote

- Le déroulement de la campagne : la communication et le financement
- Les règles en matière d'organisation des opérations préparatoires au scrutin
- Les conditions de participation au scrutin et le déroulement du vote

Le contentieux lié au référendum au niveau local

La portée du référendum au niveau local

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Veille juridique pour l'élu(e) et la collectivité : comment l'organiser et la mettre en œuvre ?

Outils et clés et méthode pour être toujours le premier informé

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTENU

1 - Déterminer les objectifs d'une veille juridique pour la collectivité

2 - Connaître les bases de données et les canaux d'informations existants

3 - Sélectionner les outils de veille juridique en fonction des objectifs recherchés

4 - Mettre en place un calendrier de suivi

5 - Savoir gérer le flux d'informations et le réutiliser

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Elu(e)s, directeur des services juridiques, collaborateurs de groupes politiques, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Lundi 8 juin 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Installation du Conseil Général - Réunion de droit - Nouvelles règles issues de la loi de mai 2013

OBJECTIFS

L'installation des nouveaux conseils départementaux : rappel des points fondamentaux du droit des assemblées.

CONTENU

1 - La réunion de droit, l'ouverture de la séance, la vérifi cation du quorum, l'élection du président

• La composition de la Commission permanente et les nouvelles règles issues de la loi du 18 mai 2013.

• Les nouvelles dispositions introduites par la loi du 18 mai 2013 pour l'élection de la commission permanente.

• L'élection des vice-présidents selon les nouvelles dispositions de la loi du 18 mai 2013.

• Observations générales sur l'organisation des élections : vote par procuration, secret du vote, refus de prendre part au vote.

• Le contentieux électoral.

• L'exercice des fonctions : entrée en fonctions, fi n des fonctions.

• Autres points : formation des commissions et désignation des membres et délégués au sein d'organismes extérieurs, les délégations d'attributions de la commission permanente, les délégations d'attributions au président.

2 - Le régime des délégations

• Les principes généraux régissant les délégations.
• Les délégations d'attributions du conseil départemental.
• Les délégations d'attributions données par le Conseil départemental au Président.
• L'information du Conseil général sur l'exercice des délégations.
• La subdélégation des attributions.

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg.
Expert en droit des collectivités

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 31 mars 2015

LIEU

IFET, Paris

3 - Les délégations de fonctions et de signature du président

4 - Les groupes d'élus

• Texte, notion de groupes d'élus, la constitution des groupes d'élus, la mise à disposition de moyens matériels et humains, le fonctionnement des groupes d'élus, l'expression des groupes d'élus, groupes d'élu et élections, droit d'expression des groupes d'élus et période électorale.

5. Les représentations

• Les textes, la jurisprudence.

6 - Élaboration du règlement intérieur

7 - Règles de quorum pour la tenue des assemblées

8 - Le rôle du remplaçant

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Général

CONTEXTE

Le règlement intérieur du Conseil départemental est un outil juridique important permettant de fixer des règles relatives aux séances, au droit d'expression des élus, ...

Ce document approuvé par l'Assemblée départementale permet de garantir les règles de bon fonctionnement de l'institution. Il est essentiel pour la mise en œuvre du droit d'expression des élus.

CONTENU

1 - Le règlement intérieur

Les textes, les délais d'adoption, le contenu du règlement intérieur et le principe de légalité : création des groupes politiques, fonctionnement interne de la collectivité, dispositions relatives aux modalités de présentation des compte-rendu des PV des séances, les questions orales, les voeux, les commissions, l'expression dans le bulletin départemental et sur le site internet, conditions de réduction des indemnités allouées en fonction de l'assiduité.

2. Le droit d'expression des groupes d'élus

Le texte, les organes d'informations visés par le texte (bulletin papier, internet, ...), la notion de bulletin d'information générale, le droit de réponse, le droit de rectifi cation, la défi nition de l'espace alloué aux groupes d'élus, ...

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg.
Expert en droit des collectivités

PUBLICS

Elu(e)s, directeur des services juridiques, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- 26 et 27 mars 2015
- Mardi 28 et mercredi 29 avril 2015

LIEU

IFET, Paris

3. Les groupes d'élus

Le texte, la notion de groupe d'élus, la constitution des groupes d'élus, la mise à disposition de moyens matériels et humains, les dépenses matérielles, les dépenses de personnels, le fonctionnement des groupes d'élus.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Méthode et clés pour réussir l'évaluation des politiques publiques

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTEXTE

Au moment où les collectivités ont de moins en moins de marge de manœuvre financière, celles-ci peuvent se placer dans une démarche d'optimisation objectivée des moyens par le biais de l'évaluation.

ENJEUX

L'évaluation des politiques publiques vise à apprécier les effets bénéfiques ou néfastes, attendus ou imprévus, directs ou indirects, d'une action publique et à en informer les décideurs politiques et l'administration.

C'est un outil d'aide à la décision, de pilotage et de conduite de projets.

Les besoins émanent des directions concernées ou des élu(e) s, mais aussi du mandat donné à la mission évaluation pour appréhender telle ou telle politique par une démarche collective de résolution des problèmes.

Au cours de cette journée, seront définis les enjeux de l'évaluation des politiques publiques, en étudiant la méthodologie par des cas pratiques :

- Évaluation et santé publique
- Évaluation et organisation territoriale
- Évaluation et développement durable : exemple sur les espaces naturels sensibles
- Évaluation des politiques sociales : aide sociale à l'enfance, politique gérontologique

Gains escomptés au travers de l'évaluation des politiques publiques

- Meilleure lisibilité et une connaissance approfondie des politiques conduites
- Une plus grande efficacité, cohérence et efficience des actions publiques
- Apporter un meilleur service aux citoyens
- Meilleure organisation et performance des circuits de décision
- Meilleure anticipation de l'intervention publique
- Processus démocratique sur des thématiques précises ouvrant le débat public au travers de la transparence
- Meilleur pilotage des actions dans une démarche de projets

Processus d'évaluation à étudier et à réaliser

Dans la démarche d'évaluation outre les comités de pilotage, six étapes sont nécessaires à ce processus.

1. Le mandat d'évaluation
2. Le cahier des charges
3. La réalisation des travaux
4. Le rapport d'évaluation
5. Les Recommandations
6. Les Décisions

INTERVENANT

Farid HADJAB, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général de la Nièvre. Expert en évaluation des politiques publiques.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

- **Vendredi 22 mai 2015**
- **Jeudi 8 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Élu(e)s : renforcez vos compétences pour piloter et mener à bien vos projets de politiques publiques

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

Une formation avec des exemples sur :

- L'identification des indicateurs de pilotage
- Les acteurs parties prenantes à une politique publique
- La lisibilité des dispositifs
- La conceptualisation, la conception et la conduite d'une politique publique

OBJECTIFS

- Organiser et mettre en place une méthodologie de pilotage d'une politique publique autour d'objectifs et d'indicateurs adaptés
- Savoir travailler en transversalité avec les différents acteurs d'une politique publique
- Savoir mesurer et réadapter une politique publique en fonction des premiers résultats et du contexte

PROGRAMME

1 - Comment mettre en œuvre une politique publique

- Apprendre à analyser les situations
- Mettre en place un système d'information fiable
- Utiliser des outils adaptés à la conduite d'une politique publique

2 - Comment définir et mesurer une politique publique

- Définition des objectifs
- Structuration des objectifs primaires et secondaires, processus opérationnels
- Priorisation des objectifs
- Identification des actions à mener à court, moyen et long terme

INTERVENANT

Farid HADJAB, Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général de la Nièvre. Expert en évaluation des politiques publiques.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

- **Mardi 2 juin 2015**
- **Vendredi 18 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

3 - Construction de tableaux de pilotage

- Méthode et logique de construction des tableaux de pilotage
- Sélection de critères et d'indicateurs
- Comment procéder au choix et à la prise en compte des résultats

4 - Transversalité avec les acteurs

- Cartographie des acteurs, qui est qui ? qui fait quoi ? comment il le fait ? avec qui ?
- Comment communiquer sur la politique publique concernée
- Comment pérenniser une politique publique, et comment l'abandonner si les résultats ne sont pas à la hauteur

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Anticiper et gérer en toute sérénité la communication de crise de votre collectivité

COMPÉTENCE VISÉE

• Savoir faire pour s'organiser et gérer les messages,

• Savoir être pour comprendre et gérer les relations avec les parties prenantes

OBJECTIFS

A l'issue de la formation :

• vous aurez été sensibilisés aux mécanismes d'anticipation et de compréhension de la crise

• vous aurez été mis en situation concrète de gestion de situations de crise

• vous disposerez d'instruments utiles de gestion de la crise (messages, organisation)

PROGRAMME

• La typologie des crises des collectivités terriroriales

• Quels outils pour comprendre et anticiper les crises ?

• Des cas pratiques pour savoir gérer opérationnellement les crises (messages, organisation)

• Le rôle et l'impact des médias sociaux dans la gestion des crises

INTERVENANT

Christophe LALOUX consultant partner d'Image & Dialogue groupe

PUBLIC

Elu(e)s, directeurs / responsables des services, directions de la communication / attachés de presse

PRÉREQUIS

Les fondamentaux de la communication

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Lundi 14 décembre 2015

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Exposés méthodologiques

• Mises en situation courtes

• Travail en groupes

• Echanges de bonnes pratiques

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Construire un Bercy modulable ARENA, une piscine, agrandir un collège : choisir le mode de gestion adapté

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Pack d'outils contractuels et structurels pour les élu(e)s DSP, PPP, SEM, SPL, SEMOP

OBJECTIFS

Cette formation a pour objectif d'appréhender les différents modes de gestion des services publics locaux ainsi que les modes contractuels et structurels envisageables de réalisation d'ouvrages publics (piscine, collège, école, centre de loisirs, etc.) avec leurs avantages et inconvénients respectifs notamment en terme de délai et de répartition des risques entre personne publique et opérateur privé.

CONTENU

• Introduction

Présentation opérationnelle et pratique des différents modes de gestion d'un service public et de réalisation d'un ouvrage public, avec la sensibilisation sur l'importance de réfléchir en terme de coût global et de répartition des risques.

• 1ère partie : Les différents modes de gestion d'un service public local

- Présentation des différents modes : internalisation (régie personnalisée ou non) ; externalisation (DSP ; marché public) ; structure ad-hoc

- Comparaison des différents modes et principaux avantages inconvénients ;

- Focus sur les principales étapes d'une procédure de DSP ;

- Cas pratique d'une SPL créée pour exploitée un réseau de transport urbain

INTERVENANT

Jean-Marc PEYRICAL, Avocat au barreau de Paris

PUBLICS

Élu(e)s locaux, agents des collectivités territoriales (DGS, DGA, DST, service urbanisme, etc.), surtout pour les communes et les EPCI disposant de la compétence urbanisme

DURÉE

1/2 journée

DATES

- Jeudi 30 avril 2015
- Jeudi 2 juillet 2015
- Vendredi 2 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

• 2ème partie : La réalisation d'un ouvrage public : quel(s) contrat(s) ou quelle structure ad hoc

- Présentation des différents modes :

1 - Le marché public classique à l'aune des perspectives de la réforme du CMP
2 - Le BEA et le contrat de partenariat ;
3 - La DSP concessive
4 - La SEMOP : le PPP institutionnel

- Comparaisons des différents modes au regard des délais de réalisation, de la maîtrise du coût global, de la répartition des risques (notamment de construction), de l'impact sur le finances publiques ;

- Cas pratique d'une DSP concessive pour la rénovation d'une piscine d'un contrat de partenariat pour la réalisation de cinq collèges.

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

SIEG : mode d'emploi pour les collectivités.

Subventions accordées aux associations et conséquences pour la collectivité

Dynamiser le tissus associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTEXTE

Les subventions et plus largement les aides publiques sont soumises à un régime de plus en plus contraint. Il est donc nécessaire de les sécuriser.

CONTENU

I - Les règles applicables aux SIEG : une voie permettant aux collectivités publiques de légaliser leurs aides aux tiers et aux associations

1 - Un développement des contentieux relatifs aux aides.

2 - La notion de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG).

3 - Les aides attribuées sous forme de compensation de service public : quelles règles ? Quelles modalités pratiques ?

Etude de la jurisprudence ALTMARK et du paquet ALMUNIA au travers de cas pratiques.

II - Les autres risques relatifs aux aides publiques accordées aux tiers

1 - Le risque de requalification des conventions d'aides publiques en marchés publics : état de la jurisprudence, conséquences pratiques et solutions pour l'éviter.

2 - Le cas des associations transparentes : un risque important pour les collectivités, de la gestion de fait au contentieux pénal.

INTERVENANT
Jean-Marc PEYRICAL, Avocat au barreau de Paris

PUBLICS
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Jeudi 26 mars 2015
- Vendredi 27 novembre 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Nouvelles directives, nouveau code des marchés publics, nouvelle loi SAPIN

Générer de nouvelles marges de manœuvre en anticipant l'application des nouvelles règles

CONTEXTE

Nouveau code des marchés publics, réécriture de la loi SAPIN sur les délégations de service public, annonce d'un code global : vers une nouvelle refonte du droit des contrats de la commande publique.

CONTENU

I - Des textes européens simplificateurs

1 - Vers une approche binaire marchés publicsconcessions de travaux et/ou de services

2 - Un développement des procédures négociées

3 - Un allègement important de procédures

II - La modernisation de l'achat public

1 - Allotissement, variantes, offres anormalement basses, information des candidats, critères sociaux et environnement : l'intégration d'éléments essentiels

2 - Le partenariat d'innovation : un outil au service des entreprises innovantes

3 - L'accélération de la dématérialisation

III - Entre souplesse et contraintes : les procédures en question

1 - La consécration du in-house et de la coopération public-public : une chance réelle pour les collectivités publiques ?

2 - Les avenants : un encadrement important

3 - Les procédures de passation applicables aux concessions : de vrais changements par rapport à la loi SAPIN ?

INTERVENANT
Jean-Marc PEYRICAL, Avocat au barreau de Paris

PUBLICS
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Mardi 21 avril 2015
- Lundi 5 octobre 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les enjeux et les limites de la contractualisation avec les associations

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Dynamiser le secteur associatif en sécurisant juridiquement l'attribution des subventions

OBJECTIFS

- Connaître les différents textes qui régissent les relations associations / puissance publique
- Analyser les conséquences du non respect des textes
- Appréhender les enjeux de la contractualisation
- Connaître les différentes contraintes juridiques et rédactionnelles des contrats
- Analyser les engagements réciproques et leurs conséquences
- Acquérir les outils de mise en œuvre des procédures de suivi et d'évaluation

CONTENU

Les textes réglementaires: examen, commentaires

Les subventions

• leur attribution, leur utilisation, leur contrôle
• examen des situations de gestion de fait, prise illégale d'intérêt, de délit de favoritisme...

La contractualisation : un instrument pour une meilleure lisibilité et maîtrise des relations avec les associations

• Qu'est-ce qu'un contrat, une convention - définition, formes, nature...
• Intérêt et limite de la pratique des conventions - les enjeux.
• le cadre réglementaire (contrôle, gestion de fait...)

INTERVENANT
Jean PIAU

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
• Mercredi 10 juin 2015
• Lundi 9 novembre 2015

LIEU
IFET, Paris

Les différents domaines possibles de la contractualisation

• convention de subvention
• mise à disposition de personnel
• mise à disposition de locaux
• les délégations de service public, marchés publics
• mise à disposition d'emplacements publicitaires
• contrats d'objectifs

PÉDAGOGIE

Apport et rappel de connaissances

Rédaction de conventions diverses

Examen de conventions éventuellement apportées par les participants

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ateliers ingénierie politique et territoriale

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

INTERVENANT

Didier SALZGEBER, Fondateur de l'Atelier VersoCulture, il accompagne les collectivités publiques et les entreprises culturelles sur les processus de coopération et d'évaluation. Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC. Membre de l'Institut de Coopération pour la Culture.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE DE CHAQUE ATELIER

1 journée sur 2 jours : 1er jour de 11h – 18h / 2ème jour de 9h à 13h

DATES

Dates d'interventions à définir en INTRA et/ou en INTER en fonction des disponibilités des participants et du cadre budgétaire dans lequel se déroulera la formation.

CONTEXTE

Proposer une formation à des élus, c'est offrir un espace de traduction et de décryptage des enjeux auxquels les élus ont à répondre, et donner la possibilité pour chacune et chacun de disposer d'un espace d'analyse de ses propres pratiques décisionnelles et politiques. Dans un contexte caractérisé par de très nombreuses incertitudes, générateur de tensions, l'exercice d'un mandat électoral s'appuie sur des responsabilités multiples (politiques, économiques, sociales, culturelles et territoriales).

À cet enchevêtrement des responsabilités doit répondre une maîtrise d'une ingénierie politique capable de mettre en pensée l'extrême hétérogénéité des questions posées et des intérêts (parfois contradictoires) portés par les instances politiques et institutionnelles d'une part ; par les acteurs professionnels et les citoyens d'autre part.

Investir la formation comme un processus d'enrichissement et de transformation des pratiques politiques

S'engager dans une formation, c'est accepter de se mettre en situation de questionnement et de production de connaissances sur sa fonction, sur ses responsabilités et sur ses compétences. En nous appuyant sur des cadres politiques et théoriques, il est possible de faire des liens avec les projets des territoires, les projets initiés par les institutions et par les citoyens, les projets portés par la collectivité territoriale et plus globalement par la puissance publique.

Un cycle d'ateliers d'ingénierie politique

Ce sont avant tout des ateliers ! C'est-à-dire des temps dédiés à la compréhension et la mise en perspective des expériences concrètes portées par les participants. En convoquant des ressources documentaires utiles à l'analyse des expériences, ces ateliers sont des moments privilégiés :

- d'analyse et d'objectivation des expériences ;
- de formalisation des enseignements utiles à l'amélioration du cadre politique de la collectivité territoriale ;
- de valorisation des processus de changement initié par les participants eux-mêmes.

Deux types d'ateliers sont envisageables

Les Ateliers d'ingénierie politique : analyse d'expériences concrètes présentées par les participants, l'objectif est de réfléchir collectivement à l'étude de cas et d'en déduire des enseignements utiles à la gouvernance des politiques publiques.

Les Ateliers thématiques : le thème est choisi avec l'ensemble des participants. Un invité (un élu, un technicien ou un professionnel) vient présenter une expérience. Chaque étude de cas est préparée en amont afin de fournir aux participants un dossier documentaire utile à l'analyse et aux réflexions lors de l'atelier.

MÉTHODE

- **Etude de cas,**
- **Verbatim**
- **Portfolio de compétences**

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Piloter une politique publique de sa conception à son évaluation finale

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

CONTEXTE

Les évolutions législatives (réforme de l'action publique concernant les collectivités territoriales et l'Etat), les orientations budgétaires 2014-2020, la modification des cadres réglementaires européens induisent de nouvelles manières de conduire les politiques publiques.

De plus, les dispositifs d'intervention actuels ne semblent plus pouvoir répondre totalement à la complexité sociale, culturelle, économique et territoriale.

Dans ces conditions, sur quelles bases pourraient-ont définir de nouveaux principes de pilotage des politiques publiques ?

OBJECTIFS

• Appréhender les évolutions du contexte institutionnel et professionnel, économique et social dans lequel se déploient (et vont se déployer) les politiques publiques

• Distinguer les différents registres de l'action politiques : cadres de références, enjeux, axes stratégiques et programme d'action

• Repérer, à partir d'une formalisation d'un calendrier stratégique et opérationnel, un système de responsabilités politiques et administratives, professionnelles et citoyennes

INTERVENANT

Didier SALZGEBER, Fondateur de l'Atelier VersoCulture, il accompagne les collectivités publiques et les entreprises culturelles sur les processus de coopération et d'évaluation. Délégué Général du Comité national de liaison des EPCC. Membre de l'Institut de Coopération pour la Culture.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

• Mardi 22 et mercredi 23 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

• Pour une nouvelle ingénierie politique : la gestion des temps et des calendriers, l'articulation des politiques transversales et des politiques sectorielles, les politiques programmatiques et les politiques constitutives

• Une approche plus axiologique et pragmatique : articulation entre les cadres de références, les axes stratégiques, les programmes opérationnels et les programmes d'actions

• La problématique du changement dans les politiques publiques : la place de la concertation et de la participation, la nécessité de l'évaluation des politiques publiques

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Méthodologie de mise en œuvre des politiques publiques

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIF

Identifier les paramètres à prendre en compte pour définir une politique, sportive, culturelle, d'animation... et s'initier à la démarche de mise en œuvre.

L'application d'une telle méthodologie permet :

- d'éviter de s'engluer dans le tourbillon du très court terme
- un véritable pilotage dans le temps de l'action publique
- d'aménager le management public
- de concevoir une meilleure communication publique
- faciliter le travail en équipe, y compris entre services
- de créer des tableaux de bord efficients

On entre ainsi dans la logique d'une action publique moderne, performante, informative. Chaque partie prenante trouve sa place.

INTERVENANT
Jean PIAU

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Mardi 16 juin 2015
- Mardi 24 novembre 2015
- Mercredi 9 décembre 2015

LIEU
IFET, Paris

CONTENU

Politique publique et développement durable

- Nécessité ? Obligation ?
- Quelles réflexions engager ?
- Quels choix ?

- Qu'est-ce qu'une politique ? Qu'est-ce qu'une politique publique ?

- Les différents acteurs, leur importance réciproque

- Les partenaires privilégiés

- Place des fonctionnaires dans la définition et la conduite d'une politique

- Démarche de mise en œuvre d'une politique

- de la finalité aux objectifs

- la méthodologie :
  - présentation
  - examen
  - échanges

- les différentes démarche de mise en œuvre
  - les différentes situations
  - les conditions de la réussite

- la nécessaire évaluation

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

Journées d'étude

JOURNÉE D'ÉTUDE

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

LEVIERS D'ACTIONS

Élu(e)s : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme

INTERVENANT
Philippe BAFFERT

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATE
• Vendredi 10 avril 2015

LIEU
IFET, Paris

JOURNÉE D'ÉTUDE

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

LEVIERS D'ACTIONS

Quels rôles et place pour les élu(e) s et leurs équipes en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages dans le cadre des opérations d'aménagement fonciers liés à la réalisation de grands ouvrages publics (voies ferrées, routes, autoroute, barrage, aéroports, ...)

INTERVENANTE
Mireille HURST

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATE
• Jeudi 30 avril 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Élu(e)s : maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques à l'échelle de votre département

COMPÉTENCE VISÉE

Coordonner une action politique d'implication du Département dans une démarche préventive et citoyenne de prévention des risques à l'échelle du territoire.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Savoir identifier les différents acteurs de la prévention des risques sur un territoire
- Décrire les interfaces clés
- Positioner le Département à sa juste place entre tous ces acteurs
- Identifier les éléments clés d'une organisation adaptée à une démarche proactive du Département
- Evaluer l'intérêt d'une action politique portée par le Département sur un domaine partagé.

PROGRAMME

- La prévention sur un territoire face aux risques de catastrophes naturels, industriels, de transports : responsabilités, pilotages, acteurs.
- Le Département : analyse de risques au regard de ses activités, ses personnels, ses usagers, ses établissements
- Le citoyen : positionnement de l'Etat, des acteurs, son implication, évolution de l'état d'esprit et des attentes, exemples de bonnes pratiques.

Structure de prévention des risques, mise en exergue des zones de conflits de compétences entre administrations, les éléments clés, exemples.

La Prévention des risques, projet politique qui a un sens.

INTERVENANT

Philippe BERTHELOT, Directeur du SDIS de Loire-Atlantique jusqu'en 2015, M. Berthelot, colonel de sapeurs-pompiers, est consultant-associé d'ATRISC, société partenaires de l'IFET et références dans le domaine de la gestion des risques complexes, de la fiabilité des organisations et de la gestion des risques. ATRISC dispose de sérieuses références (Groupe Total, CCI Paris Ile de France...) et a accompagné des collectivités majeures (Département 44, 59, 63...).

PUBLICS

Élu(e)s du Département, élu(e)s d'un canton aux risques importants, Vice-président avec une compétence générale, Président, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité.

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

- **Jeudi 21 mai 2015**
- **Lundi 12 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Courts exposés
- Etudes de mini cas
- Travail en groupe
- Communiquer

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Gestion de crise : des clés pour l'élu(e) départemental(e)

COMPÉTENCE VISÉE

Savoir se positioner en tant qu'élu en cas d'événement majeur sur son territoire ou au sein de la collectivité vis à vis des services du Département, des acteurs publics et privés, du citoyen, des medias.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

• Savoir identifier les différents acteurs de la mission de sécurité intérieure (sécurité civile, sécurité intérieure) au regard du code de l'environnement, du code général des collectivités territoriales, du code de la sécurité intérieure.

• Décrire les interfaces clés.

• Positioner le Département à sa juste place entre tous ces acteurs.

• Identifier les éléments clés d'une structure fiable de gestion de crise.

• Identifier la place de l'élu(e) et la bonne posture vis des pilotes de la gestion de crise au sein de l'administration du Département.

• Décrire les éléments clés d'une communication de crise adaptée à la fois aux médias traditionnels et aux réseaux sociaux.

• Identifier l'évolution des réseaux sociaux et leur impact (positif/négatif) sur la gestion des événements majeurs sur un territoire.

• Evaluer l'intérêt d'une action politique portée par le Département sur un domaine partagé mais impliquant chaque citoyen.

PROGRAMME

• La gestion de crise face aux risques de catastrophes naturels, industriels, de transports : responsabilités, pilotages, acteurs.

• Le Département : les événements non souhaités complexes et à forts enjeux.

• Gestion de crise ou fiabilité des organisations : éléments clés et juste posture de l'élu(e).

• Pilotage et décision : les erreurs à ne pas commettre.

• Communication de crise : enjeux / les erreurs à ne pas commettre.

• Nouveaux médias, exemples, bonnes pratiques, la mobilisation du citoyen.

• La gestion de crise : nécessité pour toute organisation, projet politique qui a un sens.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Courts exposés / Etudes de mini cas

Travail en groupe / Partage des expériences

INTERVENANT

Philippe BERTHELOT, Directeur du SDIS de Loire-Atlantique jusqu'en 2015, M. Berthelot, colonel de sapeurs-pompiers, est consultant-associé d'ATRISC, société partenaires de l'IFET et références dans le domaine de la gestion des risques complexes, de la fiabilité des organisations et de la gestion des risques.

PUBLICS

Élu(e)s du Département, élu(e)s d'un canton aux risques importants, Vice-président avec une compétence générale, Président, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité.

PRÉREQUIS

Idéalement la formation "Élus : les fondamentaux de la prevention des risques à l'échelle de votre Département", NON indispensable.

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATES

• Jeudi 4 juin 2015
• Jeudi 5 novembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Votre collectivité est-elle prête à faire face à tout événement ou situation de crise ?

COMPÉTENCE VISÉE

Savoir se positioner en tant que Dirigeant Politique en cas d'événement majeur sur son territoire ou au sein de la collectivité vis à vis de ses services, des acteurs publics et privés, du citoyen, des medias et au regard des competences partagées des différents acteurs.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

• Identifier les enjeux majeurs de votre territoire

• Evaluer la pertinence de l'organisation en place aujourd'hui au regard des risques en présence, de la compétence de votre collectivité, des risques politiques.

• Identifier votre place de dirigeant dans une organisation de crise efficiente (pilotage, décision stratégie, communication).

PROGRAMME

La formation est construite en 4 temps :

1. Une étude documentaire préalable (les risques du territoire, l'organisation de la collectivité).

2. Une première rencontre avec les responsables administratifs (Directeur général des services, de cabinet...)

3. Un temps de formation de 2 heures : en nous appuyant sur un scénario crédible de situation de crise sur le territoire, nous amenons le dirigeant à réfléchir à la réponse organisationnelle la plus adaptée (partage de responsablité, interface avec l'Etat, rôle du cabinet, de la direction générale, bonne posture de l'élu...).

4. Remise dans les 10 jours d'un support pédagogique avec une analyse de la réponse de la collectivité au regard des notions de risques et de crises, de ses compétences et des risques avec une possibilité de présentation lors d'une restitution.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Principe du "Story telling"

INTERVENANT

Philippe BERTHELOT est le coordinateur de ces prestations. Il intervient lors du face à face avec un deuxième formateur (un des consultants seniors d'ATRISC), spécialiste de la fiabilité des organisations.

Directeur du SDIS de Loire-Atlantique jusqu'en 2015, M. Berthelot, colonel de sapeurs-pompiers, est consultant-associé d'ATRISC, société partenaires de l'IFET et références dans le domaine de la gestion des risques complexes, de la fiabilité des organisations et de la gestion des risques.

PUBLICS

Président(e) de Département- Région / Maire de communes / Président(e) d'agglomération, de communautés de communes.

ÉLÉMENTS CLÉS

Cette formation est organisée au sein de la collectivité, focalisée sur le besoin du Dirigeant et optimisée en temps (1 session de 2 heures en face à face pour le Dirigeant avec une possibilité de restitution finale).

DURÉE

2 heures de face à face pour le dirigeant, 1 heure de restitution pour le dirigeant et ses cadres directs, 3 jours d'étude et d'entretiens pour l'équipe de consultant. Répartition des séquences pédagogiques : études/entretiens : entre 1 et 2 mois en fonction de la disponibilité des acteurs pour les entretiens.

DATES

• En intra, à la demande des collectivités

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Evaluation de la capacité de réponse d'une collectivité à une situation de crise au travers d'un exercice de crise

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

• Identifier les caractéristiques d'une organisation efficiente de gestion de crise à l'échelle de vos réalités/contraintes.

• Identifier les forces et faiblesses de votre réponse et identifier les actions à engager pour fiabiliser l'organisation et le pilotage de crise en cas d'événement majeur.

PROGRAMME

• La gestion de crise face aux risques de catastrophes naturels, industriels, de transports : responsabilités, pilotages, acteurs.

• Le Département : les événements non souhaités complexes et à forts enjeux.

• Gestion de crise ou fiabilité des organisations : éléments clés et juste posture de l'élu(e).

• Pilotage et decision : les erreurs à ne pas commettre.

• Communication de crise : enjeux / les erreurs à ne pas commettre.

• Nouveaux médias, exemples, bonnes pratiques, la mobilisation du citoyen.

• La gestion de crise : nécessité pour toute organisation, projet politique qui a un sens.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La construction d'un exercice se fait autour de quatre éléments :

1. La définition d'un objectif à l'exercice ;

2. La construction d'un scénario crédible ;

3. La vérification de l'adéquation entre le scénario et l'objectif pédagogique ;

4. Une séance présentée en amont au cours de laquelle est présenté et répété le rôle de chacun .

INTERVENANT

Philippe BERTHELOT coordonne ses missions. Il mobilise une équipe de consultants seniors d'ATRISC en amont et durant l'exercice. L'équipe mobilisée lors de l'exercice est de 3 à 5 personnes. Directeur du SDIS de Loire-Atlantique jusqu'en 2015, M. Berthelot, colonel de sapeurs-pompiers, est consultant-associé d'ATRISC, société partenaires de l'IFET et references dans le domaine de la gestion des risques complexes, de la fiabilité des organisations et de la gestion des risques.

PUBLICS

Collectivités, communes disposant ou non d'un plan communal de sauvegarde, Départements, Régions

DURÉE

L'exercice se déroule au cours d'une demi-journée. Répartition des séquences pédagogiques : travail préalable de recueil d'éléments, entretiens (enjeux, priorités, contexte local) ; exercice ; analyse puis présentation du bilan au décideur.

DATES

• En intra, à la demande des collectivités

L'animation d'un exercice se déroule de la manière suivante :

1. Briefing : présentation de l'objectif, des conventions de l'exercice, des règles de fonctionnement ;

2. Mise en situation coordonnée par un Directeur d'exercice (consultant ATRISC), aidé d'une équipe d'animation ;

3. Débriefing à chaud avec l'ensemble des participants (joueurs et animations) ;

4. Bilan présenté aux élus.

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

MANAGEMENT DE PROJETS

Initiation au management de projets

Des outils pour réussir le management de vos projets

OBJECTIFS

Dans un monde complexe et en perpétuel changement, le dirigeant politique doit s'approprier le sens et l'utilité d'une démarche projet pour la conduite de l'action publique en repérant les éléments constitutifs d'une démarche projet, ses fondements, les conditions managériales et organisationnelles de sa structure.

Afin d'anticiper et de gérer les risques, il mettra l'accent sur le sens et la mission de service public afin de favoriser le travailler ensemble dans une démarche transverse en utilisant les outils de pilotage et d'évaluation.

CONTENU

Etape 1 : Qu'est-ce qu'un projet ?

- Les questions inhérentes au projet
- Les raisons d'être du projet

Etape 2 : Cadrer le projet

- Les acteurs du projet ?
- Identifier les modalités d'association
- Les impacts du projet
- Le projet génère du changement et des résistances
- Négocier
- Communiquer

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de plusieurs ouvrages.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Lundi 16 novembre 2015**
- **Jeudi 17 décembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

Etape 3 : Conduire le projet

- La lettre de mission ou lettre de cadrage, l'organigramme de l'équipe projet, l'organigramme des tâches, la fiche d'expression des besoins, la fiche d'étude d'opportunité, le cahier des charges, ordonnancer les tâches (Pert), planifier les tâches (Gantt), le diagramme causes-effets, les tableaux de bords.

Etape 4 : Evaluer, suivre le projet et conclure

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

Sortir des conflits gagnant / gagnant

OBJECTIFS

1 - Mieux se connaître & accroître la confiance en soi.

2 - Identifier les origines du conflit.

3 - Adopter une posture constructive.

4 - Dédramatiser les désaccords, les transformer en challenges relationnels.

CONTENU

Journée 1 : L'univers des conflits

- Présentation du modèle de communication à Cerveau Total
- Les 5 attitudes face au conflit
- Les stratégies individuelles pour faire face aux conflits

L'attitude constructive pour stopper l'escalade

- La théorie des 3V
- La puissance de la synchronisation
- La posture gagnant / gagnant
- Les signes de reconnaissance

Journée 2 : Dépasser le conflit et aller de l'avant - méthodes assertives pour s'en sortir

- Demander un changement de comportement avec le DESC
- Réagir à une critique justifiée ou injustifiée
- Dire non à la tâche et oui à la personne

S'affirmer dans les situations de divergences

- Distinguer faits - opinions - sentiments
- Être clair sur son objectif
- Pratiquer l'écoute active

INTERVENANT

Sabine LIAGRE et / ou Élisabeth LEVAXELAIRE,
consultantes "coach". "Certifiées HBDI : modèle cerveau total © de Ned Herrmann"

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- **Mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2015**
- **Lundi 30 novembre et mardi 1er décembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

Les + : animé par un intervenant expert en communication et certifié en Analyse Transactionnelle. Jeux de rôle, entraînements pratiques - Des méthodes simples et pragmatiques

Témoignage de Patrick ERUDEL à l'issue de cette formation IFET :

« Je tiens à vous féliciter et vous remercier pour les 2 jours de formation que nous avons eu avec vous. Je suis persuadé que les outils que vous nous avez donnés vont être mis à profit durant la campagne électorale. »

Témoignage de Roland RAMAKISTIN à l'issue de cette formation IFET :

« Journées très enrichissantes, pratiques, cours très concret et hautement pédagogique, bravo Élisabeth et merci »

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

Fondamentaux de la conduite de projets

Des clés pour réussir le management de vos projets

OBJECTIFS

- Être capable de déterminer un projet adapté à un public
- Être capable de mettre en œuvre une démarche de projet en tenant compte de l'ensemble des paramètres
- être capable de mettre en place un suivi et une évaluation de projet

CONTENU

1 – Qu'est-ce qu'un projet ?

- notion de finalités et d'objectifs
- le contenu d'un projet
- la notion de résultat

2 – Démarche de mise en œuvre d'un projet

- de l'idée à la mise en œuvre
- les données à prendre en compte
- les différentes phases d'un projet et leur ordre logique

3 – Pas de projet sans évaluation

- que veux-t-on obtenir ?
- les critères d'évaluation (standards)

4 – Projet et aspects financiers

- l'inventaire des moyens
- le calcul des coûts
- notion de point d'équilibre

5 – Les outils de suivi d'un projet

6 – La rédaction d'un projet

INTERVENANT
Jean PIAU

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
2 journées

DATES
- Mardi 12 et mercredi 13 mai 2015
- Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

Négociation raisonnée pour l'élu(e) départemental(e)

Toutes les clefs pour réussir vos négociations

OBJECTIFS

Dans ce module, les participants découvriront l'importance de la maîtrise de la négociation.

Ils se demanderont ce qu'est la négociation ainsi que les facteurs de réussite ou d'échec.

Ils identifieront et utiliseront les outils qui permettent de mieux négocier en développant une approche constructive. Ils acquerront des habiletés spécifiques à la négociation en identifiant leur style et en reconnaissant celui des autres négociateurs.

Ils identifieront les différents enjeux d'une négociation, les enjeux apparents et cachés des différentes parties, ils définiront leur objectif ainsi que ceux de la partie adverse. Ils comprendront l'importance du négociable (matelas) et du non négociable et comment le manager.

S'agissant d'une formation-action, ils apprendront à conclure dans une dimension gagnant/gagnant la négociation tout en laissant des ouvertures sur le futur en cas de non accord.

CONTENU

- Identifier les enjeux de la négociation
- Déterminer et préparer les objectifs de la négociation
- Identifier les objectifs de l'autre partie
- Savoir modéliser le système d'acceptation de l'autre partie
- Savoir éviter le marchandage de tapis
- Savoir débloquer une guerre de position, déterminer l'acceptable/l'inacceptable
- Découvrir de nouvelles méthodes de création de valeur
- Ne pas se faire léser dans le partage de la valeur
- Etablir une proposition
- Gérer les plaintes ou les réclamations
- Conclure une négociation
- Profiter de la négociation pour construire le futur

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de plusieurs ouvrages.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Samedi 14 mars 2015**
- **Mardi 15 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

Développez vos capacités à réussir vos négociations

CONTEXTE

Cette formation propose aux participants une méthode efficace sur la manière de développer leur influence et de renforcer leur force de conviction dans les débats et dans les négociations qu'ils auront à mener.

OBJECTIFS

• Apprendre ce qu'est l'esprit de la négociation

• Maîtriser les interactions entre posture de débat et posture de négociation

• Arriver à créer un climat de résolution de problèmes sans être déstabilisé par la pression ambiante

• Savoir trouver dans le dialogue la bonne distance d'élu proche, mais d'élu respecté

• Gérer son impact personnel et ses propres réactions émotionnelles en présence d'interlocuteurs difficiles, peu coopératifs ou agressifs.

PROGRAMME

Quand parle t-on de négociation ?
Qu'est-ce qui la différencie d'un débat ?

- La différence entre différend / litige et conflit

A - Les techniques de communication persuasive

- Savoir être en empathie active
- La distinction entre :
  • information, message et transaction
  • preuve réelle et intime conviction
- Les trois modes clés de persuasion
- Les techniques de traitement d'une objection

INTERVENANT

Jean-Pierre VEYRAT, conseil spécialisé en négociation conflictuelle et en management de crise et expert en analyse du comportement observable et en élaboration de profils comportementaux.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Lundi 18 mai 2015**
- **Mardi 9 juin 2015**
- **Mercredi 16 septembre 2015**
- **Jeudi 26 novembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

B - La raison d'être d'une négociation

- Ses deux dimensions rationnelle et affective
- La gestion des positions respectives entre logique de l'Honneur et logique de Contrat
- La tension et ses signes annonciateurs
- La validation du problème
- Le passage de la divergence à la convergence d'intérêts
- L'objectif face aux besoins de chacun : satisfaits ou frustrés

Atteindre son objectif sans dégradation de la relation

PÉDAGOGIE

Apports théoriques suivis de jeux de rôles sur la perception de soi par les autres.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

MANAGEMENT DE PROJETS

Manager vos réunions

OBJECTIFS

Acquérir des techniques d'organisation et d'animation pour être plus efficace dans ses réunions de travail

DIAGNOSTIQUER SES PRATIQUES D'ANIMATEUR ET DE PARTICIPANT

- Identifier la place des réunions dans son organisation & mesurer leur efficacité
- Revisiter ses réunions passées : évaluer ses forces et ses axes d'amélioration

INTÉGRER LES RÈGLES DE CONDUITE DE RÉUNION

- Appliquer les 10 règles d'or d'une réunion efficace
- Construire le code de bonne conduite
- Structurer sa réunion avec le S.T.O.P
- Adopter les rôles de l'animateur : F.O.R

DÉVELOPPER SON IMPACT EN RÉUNION

- S'appuyer sur la préparation
- Réussir les premières & dernières minutes
- Intégrer les fondamentaux d'une communication impactante
- Distinguer les trois ressorts d'une intervention réussie

INTERVENANTES

Sabine LIAGRE et / ou Élisabeth LEVAXELAIRE, Cabinet ILETAN

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Vendredi 17 avril 2015**
- **Vendredi 25 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

LES MODALITES PÉDAGOGIQUES

- Un contenu concret et directement utilisable par les participants
- L'élaboration d'un Plan d'Action Personnel qui stimule l'engagement
- Alternance d'auto-évaluations, d'approches théoriques, d'analyse de cas, de mises en situation au travers des exercices pratiques

LE DOCUMENT PÉDAGOGIQUE

- Guide participant

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

COMMUNICATION DES OUTILS PERFORMANTS POUR PROMOUVOIR VOS ACTIONS

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

Communication électorale et de notoriété : quels stratégies et outils de communication performants mettre en place ? Quelles stratégies et quels outils Internet y associer ?

OBJECTIFS

Sensibiliser les participants aux fondamentaux de la communication politique via des médias traditionnels et par le biais d'une stratégie et d'outils Internet. Transmettre des grilles, des outils, des modes opératoires leur permettant d'utiliser de façon performante les médias sur le fond et sur la forme afin de se donner la meilleure visibilité possible pour faire croitre sa notoriété et la visibilité de son action politique. Mettre les participants en situation afin de les initier à la maîtrise de leur communication.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET CONTENUS

- Transmission par l'animateur des fondamentaux sur l'élaboration du positionnement stratégique de l'élu / du candidat et de son équipe

- Présentation, analyse et recommandation d'utilisation d'outils traditionnels de communication pour l'élu/ le candidat.

- Présentation, explication et recommandation d'outils et de médias Internet adaptés dans le cadre d'un mandat en cours ou d'une campagne électorale.

- Exemples concrets nombreux de mise en situation d'outils intégrés dans le cadre d'un plan de communication défini.

- Indication des coûts de ces différents outils afin de maîtriser son budget de campagne ou de communication de notoriété.

INTERVENANT

Ludovic BRACO, publicitaire, consultant en communication politique, professeur de communication à SciencesCom Nantes et l'EMA Vendée (2011/2014), créateur de site e-commerce (2013) Diplômé DESS LEA Communication et de l'ESC Amiens (1996).

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Mercredi 8 avril 2015**
- **Jeudi 25 juin 2015**

LIEU

IFET, Paris

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE

FONDAMENTAUX SUR POSITIONNEMENT ET STRATÉGIE ET MÉDIAS TRADITIONNELS

9h - 9h15 : Accueil

9h15 - 10h30 : A/ Positionnement et stratégie, environnement et programme

1/ Environnement

- Analyser son électorat
- Orientations politiques
- Attentes
- Techniques d'analyses

suite ...

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

COMMUNICATION DES OUTILS PERFORMANTS POUR PROMOUVOIR VOS ACTIONS

NOUVEAU MANDAT — FORMATION ESSENTIELLE

Communication électorale et de notoriété : quels stratégies et outils de communication performants mettre en place ? Quelles stratégies et quels outils Internet y associer ?

2/ Positionnement

- Auto-analyse objective
- Candidat / élu : forces et faiblesses
- Equipe : forces et faiblesses
- Définir son positionnement
- Techniques et outils

3/ Programme

- Vision Macro
- Vision Micro
- Comment construire son programme
- Faire émerger slogans et éléments de langage

10h30 - 10h45 : Questions / Réponses avec les participants sur les fondamentaux de positionnement et de stratégie

10h45 - 12h15 : B/ Actions et supports de communication dits « traditionnels »

Préalable : à partir de son positionnement et de son projet, construire sa stratégie de communication par étape et par outils de communication.

1/ La presse

- Comment optimiser ses « reprises presse »
- Relation et gestion des contacts presse
- Communiqués de presse (règles à respecter)

2/ Communication orale

- Discours = règles et techniques de base
- Porte à porte et réunions publiques = informer et convaincre

3/ Communication « print »

- Lettre d'information
- Prospectus = règles et contenus
- Affiches : règles à respecter
- Professions de foi : être simple, précis et convaincant

4/ Notions budgétaires concernant ces outils

DEUXIÈME DEMI-JOURNÉE

ASSOCIER INTERNET À SA STRATÉGIE DE COMMUNICATION POUR PLUS DE PERFORMANCE

14h - 16h30 : Stratégie et outils Internet

1/ Les enjeux et potentialités liés à Internet dans le cadre d'une campagne de communication politique

- évolution et opportunités

2/ Les « basiques »

- Pages Facebook classique et publique
- Comment la créer ?
- Quelles informations y publier ?
- Comment gérer sa page de façon optimale ?

3/ Site Internet / blog

- Pertinence
- Comment le créer ?
- Quelles informations y publier ?
- Comment gérer son site de façon optimale ?

4/ Outils de travail

- Veille Internet (sujets thématiques, locaux, adversaires)
- Travailler et échanger avec son équipe « Groupe fermé Facebook = Intranet gratuit »

5/ Amplifier sa présence Web

- En faisant la promotion de ses propres médias
- SCOOPIT et TWITTER : pourquoi et comment les utiliser ?
- Pages DAILYMOTION et YOUTUBE: pourquoi et comment les utiliser ?

6/ Budget et plan

- Notions budgétaires des outils Internet
- Etablir un plan de communication / exemple de campagne globale
- Mesurer la performance de ses outils Internet

16h30 - 17h : Questions/ réponses

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Elu(e)s : des outils pour renforcez les liens avec votre électorat grâce à une communication efficace

OBJECTIFS

L'action politique doit s'accompagner d'une communication tout aussi efficace pour faire comprendre aux électeurs le travail accompli ou les projets envisagés.

1/ Donner la possibilité à l'élu de se positionner et de se différencier dans un environnement de communication surchargé de façon claire, perceptible et cohérente.

2/ Permettre à l'élu de comprendre et d'apprécier les différents outils de communication et leurs spécificités afin de mettre efficacement en lumière son action et ses projets, auprès de ses électeurs / administrés.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE : QUATRE AXES

- **Transmettre les fondamentaux** d'analyse stratégique et de positionnement de l'élu dans son contexte (début ou fin de mandat).
- **Transmettre et expliquer** les outils et grilles d'évaluation et de contrôle des messages émis par l'élu.
- **Faire connaître et expliquer** les supports et actions de communication et identifier les acteurs de communication.
- **Interagir** en s'appuyant sur des exemples concrets de « prises de parole », les « bons » et « mauvais » messages, les erreurs à éviter.

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE

COMPRENDRE LES FONDAMENTAUX DE LA RELATION AVEC LES MÉDIAS

9h - 9h15 : Accueil et présentation

9h15 - 10h15 : Analyse préparatoire

INTERVENANT

Ludovic BRACO, publicitaire, consultant en communication politique, professeur de communication à SciencesCom Nantes et l'EMA Vendée (2011/2014), créateur de site e-commerce (2013) Diplômé DESS LEA Communication et de l'ESC Amiens (1996).

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Mardi 16 juin 2015**
- **Jeudi 8 octobre 2015**

LIEU

IFET, Paris

CONTENU

- **Audit**

- Vous même : vous identifier, vous positionner, connaître vos forces et faiblesses
- Identifier votre environnement concurrentiel
- Votre électorat (vos cibles) : le connaître, l'entendre, ce qu'il attend
- SWOT / Mappings = outils de positionnement

- **Votre nom est une marque**

- Comment vous percevez-vous, comment voulez-vous être perçu, comment vous perçoit-on ?
- Comment rapprocher la perception réelle de la perception voulue ?
- Notion de « Notoriété » et de « Préférence »

suite ...

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

... suite

COMMUNICATION Elu(e)s : des outils pour renforcez les liens avec votre électorat grâce à une communication efficace

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

10h15 - 10h45 : Questions / Réponses + réalisation de SWOT et de mappings personnalisés

10h45 - 11h : Pause

11h15 - 12h15 : Consolider votre socle stratégique : renforcer votre positionnement et la lisibilité de vos projets/ réalisations/ prises de position

CONTENU

• Enumérer les thématiques porteuses et les hiérarchiser : bilan d'actions, bilan de programme, mise en adéquation avec les attentes des administrés

• Redéfinir/ renforcer votre positionnement sur chaque sujet

- Rédaction de votre « bible » stratégique
- Identifier et privilégier 4 à 5 thématiques essentielles
- Rédaction d « éléments de langage » porteurs de sens et de différentiation

• Mettre en place une veille stratégique et concurrentielle efficace

- Les différents outils, les techniques d'analyse et de classement rapides

DEUXIÈME DEMI-JOURNÉE

QUELLES ACTIONS ET QUELS OUTILS DE COMMUNICATION, ADAPTER LE MESSAGE AU MEDIUM

13h30 - 15h : Comprendre, choisir et maîtriser les supports de communication

Panorama des outils : les supports payants, les supports « gratuits »

- Les supports adaptés « fin de mandat»
- Les supports adaptés « début de mandat »
- Les interlocuteurs spécialistes de ces supports : qui sont-ils ? Comment les sélectionner, à quels coûts ?
- Réussir ses « briefings » de communication

Modalités : présentation d'exemples, discussions avec les intervenants concernant leurs propres expériences d'actions déjà réalisées par eux

15h - 16h15 : Présentations spécifiques des différents supports de communication

CONTENU

• Les supports « Classiques » - quelques règles pour les rendre efficaces

- Affiches
- Prospectus
- Lettres d'information

• Les « médias d'information » - séduire les « relais d'opinions »

- Presse (communiqués, conférences et ITV)
- Radio et TV (ITV)

• « Internet » - appréhender la communication politique sur les réseaux sociaux/ Internet

- Facebook
- Blog/ site web
- Twitter
- Plateformes Vidéos on-line

• « Evènementiel» - Etre en prise avec la réalité = le contact direct avec l'électorat

- Réunions publiques
- Interventions publiques
- « porte à porte »

16h15 - 17h15 : Envisager son planning d'actions + notions budgétaires

OBJECTIFS

- Organiser ses temps forts de communication par le biais d'un planning équilibré / organiser et alterner ses interventions/ toucher le plus large auditoire possible.

CONTENU

• Présentation de plannings d'actions de communication

- Spécifiques début de mandat
- Spécifiques fin de mandat

17h15 - 17h30 : Session de questions/ réponses/ ouvertures et approfondissements

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

Des clés pour réussir ses prises de parole en public

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Assurer la maîtrise de sa parole et renforcer sa capacité de conviction vers des publics variés

CONTENU

4 séquences d'une demi-journée

Séquence 1 : SE MAITRISER

C'est d'abord de soi-même et en soi-même que l'on trouve la force et l'équilibre pour bien s'exprimer

• **Les émotions :** canaliser ses émotions déplaisantes : la gêne, l'appréhension, la peur de mal faire ; donner vie et chair au discours en s'appuyant sur son parcours et son expérience
• **Les idées :** enchaîner les thèmes et les exemples dans un ordre logique et aisément accessible ; être centré sur des objectifs clairs, précis et limités

Séquence 2 : MAITRISER SA PAROLE

C'est l'orateur qui commande le Verbe et non le contraire

• **Evacuer les parasites du discours :** les répétitions, le trop plein, les hors sujets, l'esprit d'escalier, les maladresses, l'abus de chiffres, de sigles et d'abréviations
• **Être en vigilance concernant la simultanéité :** celui qui s'exprime doit, dans le même instant, s'assurer de sa voix, de sa posture, de sa pensée et de son expression

Séquence 3 : CONVAINCRE EN ETANT SOI-MEME

Copier les autres, c'est cacher sa vraie personnalité au public

• **Faire passer ses propres opinions et convictions :** les idéaux, les modèles, l'engagement, les priorités d'action, forment la singularité et l'identité d'un élu en tant qu'orateur
• **Tenir compte de chaque contexte :**
- les interventions ritualisées : fêtes, cérémonies, inaugurations, décorations, évènements sportifs et culturels
- les prises de parole imprévues : suppléer une absence, réagir à des propos inconvenants ou mensongers, être interpellé par un auditoire
- les interventions implicantes : les thèmes sensibles ou polémiques, les drames déclencheurs de fortes émotions collectives

INTERVENANT

Christian BRULARD, consultant en stratégie et développement personnel

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

- **Jeudi 9 et vendredi 10 avril 2015**
- **Mercredi 20 et jeudi 21 mai 2015**
- **Mercredi 17 et jeudi 18 juin 2015**

LIEU

IFET, Paris

Séquence 4 : EXERCER FORCE ET IMPACT SUR L'AUDITOIRE

L'hameçon doit plaire aux poissons, pas au pêcheur

• **Les trois étapes de la conviction :**
- l'acceptation : l'orateur doit être à la fois légitime et rassurant
- la relation : celui qui s'exprime maintient une qualité d'échanges avec le groupe et prend plaisir à s'exprimer
- l'adhésion : un élu efficace cherche à réunir une approbation majoritaire et ne s'épuise pas à convaincre les éternels contradicteurs
• **Les techniques de conviction :** il s'agit d'un travail sur la forme des arguments. Suivant l'auditoire et les circonstances, les messages varient. Une citation, un trait d'humour, une précision technique, juridique ou historique peuvent avoir, en fonction des circonstances, un effet enthousiasmant ou dévastateur

METHODE ET OUTILS

• Des techniques comportementalistes concrètes et éprouvées
• Des exercices avec caméra, pupitre et fiches mémos pour favoriser un retour d'expérience
• Des applications issues de l'expérience et de la pratique de chaque élu
• Des conseils personnalisés et une feuille de route pour continuer à progresser

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION ET MÉDIAS

Les outils indispensables de la communication de l'élu(e) départemental(e) - Des clés pour réussir les interventions médiatiques (PQR, presse, interview radio, télé, Internet, discours publics)

NOUVEAU MANDAT
FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Outiller le nouvel élu dans toutes ses occasions de prise de parole, prévues ou imprévues.

CONTENU

1) Gagner en aisance

• Maîtriser toutes ses émotions et vaincre le trac

• Préparer ses interventions pour les rendre vivantes

2) Renforcer sa crédibilité

• Présenter des idées et des exemples avec logique et clarté

• S'appuyer sur des expériences réussies et constatées

3) Augmenter sa conviction

• Connaître les 4 modèles de la conviction et les utiliser à bon escient

• Travailler le fond et la forme des arguments pour les rendre efficaces

4) Améliorer sa cohérence

• Utiliser des formules et des images qui marquent les publics

• Avoir des plans de discours adaptés aux fêtes, cérémonies, évènements sportifs et culturels ; intervenir en session plénière

MOTS CLÉS

Aisance, crédibilité, conviction, cohérence, stimuler sa communication

INTERVENANT

Christian BRULARD, spécialiste en communication politique, Directeur de Cabinet d'une collectivité territoriale.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

• Mardi 26 et mercredi 27 mai 2015
• Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2015

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODE ET OUTILS

• Des mises en scène avec caméra et une analyse des retours d'images.

• Des applications personnalisées issues de l'expérience et du terrain.

LES PLUS

Le formateur intervient à l'IFET depuis 15 ans et a formé avec succès plus de 300 élu(e)s.

Il les a perfectionnés dans l'impact du discours, l'aisance à l'oral et la conviction.

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Mise en place d'un blog pour l'élu(e) départemental(e)

Outils numériques au service de la visibilité de vos actions

NOUVEAU MANDAT – FORMATION ESSENTIELLE

OBJECTIFS

Cette formation « pratique » vise à répondre aux besoins concrets et quotidiens des élus en période d'élections, et plus généralement en situation de campagne électorale. Elle permet de faire découvrir et de créer un blog personnalisable avec une plateforme de blog (Wordpress par exemple).

A l'issue de cette formation, les participants sauront :

- identifi er une plateforme de blog adaptée à sa communication politique (et à son budget)
- déterminer un axe éditorial en cohérence avec la communication de la campagne
- réussir à défi nir un contenu lisible par le citoyen
- savoir choisir l'axe éditorial de son blog et adapter son rubriquage en lien avec la communication politique de la campagne

CONTENU

- Comprendre ce qu'est un blog et son environnement,
- Choisir le service adéquat pour la création d'un blog,
- Savoir choisir une interface graphique et ergonomique,
- Être capable de faire la différence entre une page et un article,
- Savoir gérer le rubriquage de son blog,
- Comprendre l'utilisation de l'éditeur de texte,
- Être capable de créer des articles/des pages/des liens,
- Savoir gérer des contenus riches du type images, vidéos ou podcasts,
- Savoir gérer le niveau de visibilité des articles (brouillon, publié),
- Prendre conscience de l'importance des mentions légales.

INTERVENANT

Franck HASHAS - Consultant spécialisé IT & Digital, engagé dans la recherche et développement et l'innovation depuis 1999 en accompagnant des acteurs du numérique et des collectivités dans leurs innovations. Plus spécifi quement, il s'est spécialisé dans une démarche de création de services numériques et de stratégie de visibilité online, où le modèle de création est basé sur l'expérience utilisateur et des usages des communautés ciblées.

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élus, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

- Jeudi 2 avril 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Médias et réseaux sociaux : alliés de l'image de votre collectivité ?

Des outils pour valoriser vos projets de politiques publiques sur les réseaux sociaux, anticiper et gérer en toute sérénité

COMPÉTENCE VISÉE

• Appréhender les fondamentaux de la communication digitale d'une collectivité territoriale

• Etre capable d'utiliser ces outils au profit de l'image de la collectivité territoriale

OBJECTIFS

A l'issue de la formation :

• vous aurez été sensibilisés aux risques et oportunités des réseaux sociaux / Internet pour l'image de votre collectivité

• vous disposerez d'éléments opérationnels pour adapter votre démarche de communication, votre organisation et vos messages au regard de ces nouveaux canaux de communication

• vous comprendrez son rôle dans la naissance et la gestion des crises

PROGRAMME

• Etat des lieux des médias et réseaux sociaux dans les collectivité terriroriales

• Rôles et utilisations des médias et réseaux sociaux dans la naissance des crises et leurs gestions

• Quelles utlisations pratiques de ces outils pour promouvoir l'image de votre collectivité (social media guide line, site Internet et Intranet, ...)

INTERVENANT

Christophe LALOUX consultant partner d'Image & Dialogue groupe

PUBLIC

Elu(e)s, directeurs / responsables des services, directions de la communication / attachés de presse, webmasters, responsables de commnication digitale

PRÉREQUIS

Les fondamentaux de la communication

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Vendredi 3 juillet 2015

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Exposés méthodologiques
• Mises en situation courtes
• Travail en groupes
• Echanges de bonnes pratiques

I·F·E·T
INSTITUT POUR LA FORMATION DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Convaincre et séduire lors de votre prise de parole : un levier pour développer l'image et la réputation de votre collectivité

COMPÉTENCE VISÉE

• Connaître les ressorts et techniques de la communication interpersonnelle

• Etre capable de maîtriser les différentes situations de communication interpersonnelle, interne et externe

OBJECTIFS

A l'issue de la formation :

• vous aurez été sensibilisés aux points d'appui / vigilance de la communication interpersonnelle

• vous disposerez d'outils concrets et opérationnels pour gérer efficacement les différentes situations que vous pourrez rencontrer

• vous serez mis en situation concrète de relations interpersonnelles

- annonce d'une mauvaise nouvelle à un collaborateur
- annonce d'un plan de réorganisation des services
- animation d'un conseil municipal, assemblée d'élus
- animation de réunion de concertation avec des associations opposées à un projet de votre collectivité
- participation à une réunion de coordination de projet avec les pouvoirs publics d'état

PROGRAMME

• La préparation d'une réunion

• L'analyse de la cartographie des participants

INTERVENANT

Christophe LALOUX consultant partner d'Image & Dialogue groupe

PUBLIC

Elu(e)s, directeurs / responsables des services, directions de la communication / attachés de presse

PRÉREQUIS

Les fondamentaux de la communication

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

• Vendredi 26 juin 2015

LIEU

IFET, Paris

• Le traitement des objections

• La mobilisation des alliés

• Des cas pratiques (annonce mauvaise nouvelle, animation conseil municipal, animation réunion de concertation, ...)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

• Exposés méthodologiques

• Mises en situation courtes

• Travail en groupes

• Echanges de bonnes pratiques

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Développer l'image et l'attractivité de votre collectivité territoriale en maîtrisant les relations médias

COMPÉTENCE VISÉE

- Connaître les ressorts des relations avec les médias
- Etre capable de maîtriser la relations avec les médias

OBJECTIFS

A l'issue de la formation :

- vous aurez été sensibilisés aux fondamentaux des relations avec les médias
- vous aurez été mis en situation concrète de relations avec les médias (presse, radio, télévision, ...)
- vous disposerez d'instruments utiles de gestion de la relation avec les médias (check liste, cartographie, grille d'analyse)

PROGRAMME

- Les fondamentaux des relations avec les médias : les grandes étapes, les principaux outils
- Des cas pratiques : la conférence de presse, l'interview presse / radio / tv
- L'analyse de cas opérationnels réels : communication de crise, lancement d'un projet de la collectivité territoriale, ...

INTERVENANT

Christophe LALOUX consultant partner d'Image & Dialogue groupe

PUBLIC

Elu(e)s, directeurs / responsables des services, directions de la communication / attachés de presse

PRÉREQUIS

Les fondamentaux de la communication

DURÉE

1 journée (9h - 17h)

DATE

- **Vendredi 11 septembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés méthodologiques
- Mises en situation courtes
- Travail en groupes
- Echanges de bonnes pratiques

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

Improvisez en toutes circonstances

OBJECTIFS

Acquérir plus d'aisance dans un contexte d'improvisation. Mobiliser rapidement ses idées.

CONTENU

1. Les leviers réfl exes de l'improvisation

- 5 clés pour se préparer à mobiliser vos idées
- Le processus pour maîtriser l'improvisation

2. Des techniques simples pour :

- Organiser une réponse impromptue sur des sujets complexes
- S'exprimer avec charisme sur des sujets familiers
- Structurer ses réponses sur des sujets inconnus

3. Rebondir sur les objections et les remarques déstabilisantes

- S'appuyer sur les questions pour
- temporiser
- déjouer les pièges
- des techniques pour s'en sortir avec brio

4. Elaborer un Plan d'Action Personnel pour faciliter l'acquisition des compétences

INTERVENANTES

Sabine LIAGRE et / ou Élisabeth LEVAXELAIRE, Cabinet ILETAN

PUBLIC

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 personnes (le tarif est spécifi que à cette journée compte tenu du nombre limité de participants)

DATE

- **Mardi 24 mars 2015**

LIEU

IFET, Paris

Cette formation, animée par deux formatrices coachs en communication, se base sur des entraînements filmés tirés de la propre expérience des participants.

Sabine Liagre et Elisabeth Levaxelaire coanIment tous leurs modules de formation ; les participants bénéficient ainsi d'un accompagnement individuel intensifié. Leurs domaines d'expertise sont la communication et le leadership.

Leurs valeurs : le pragmatisme, l'adaptabilité, la qualité relationnelle.

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

S'exprimer avec brio en toutes circonstances

CONTNU

A - Renforcer l'image, appuyer le message

- Aspects «physiques» de la parole publique
- Gestion du trac
- Travail de l'expression corporelle (l'image)
- Conviction, tonus, et cohérence dans l'expression
- Exercices sur la voix (son) devant la caméra - visionnage et analyse

La structuration des messages

- Savoir démarrer
- Annoncer son plan
- Savoir terminer son propos, conclure

B - Argumentation et pilotage du débat

- La recherche et la sélection des arguments
- Les familles d'arguments qui peuvent valoriser ses idées
- L'adaptation des arguments à la cible

Le pilotage d'un débat

- L'intérêt du débat
- L'écoute et la reformulation de questions posées
- Les techniques de réponse
- Le dosage de l'agressivité dans les réponses
- La canalisation du débat

INTERVENANTES
Sabine LIAGRE et / ou Élisabeth LEVAXELAIRE, Cabinet ILETAN

PUBLIC
Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Mardi 7 avril 2015
- Vendredi 29 mai 2015
- Lundi 12 octobre 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Élu(e)s : faites de vos émotions un atout politique

OBJECTIFS

L'émotion est une forme d'intelligence, une compétence qui repose sur la conscience de soi et de ses propres ressentis. Au lieu de la repousser, mieux vaut l'apprivoiser et ainsi concourir à l'épanouissement de son charisme personnel.

Chaque participant découvrira la notion d'émotions apprises, privilégiées ainsi que ses émotions contrôlées afin de développer une meilleure adéquation à l'environnement et des relations plus efficaces.

CONTENU

1 - Connais toi-même

- Elaboration de son quotient émotionnel (QE)
- Repérer les risques et les effets d'une gestion inefficace des émotions

2 - Comment fonctionnent les émotions

- Identifications des 6 émotions de base
- Les mécanismes émotionnels principaux : du déclencheur aux comportements d'adaptation
- L'impact sur les relations et sur la performance

3 - Comment utiliser sa conscience émotionnelle

- Identifier les dysfonctionnements émotionnels
- Exprimer et partager son ressenti émotionnel
- Empathie et ressenti émotionnel

4 - Comment faire face aux relations conflictuelles

- Les techniques de dissociation
- Emotions d'arrière-plan et satisfaction des besoins
- Techniques de lâcher prise

INTERVENANTE

Nathalie LOUX, Dirigeant de Synergie Communication. Consultant international senior. Universitaire. Auteur de plusieurs ouvrages.

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Samedi 30 mai 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

COMMUNICATION

Parité : développer l'assertivité, instaurer des relations propices à la réalisation de projet en binôme, via la communication

La Programmation Neuro-Gestuelle et l'analyse verbale au service de la communication interpersonnelle des élu(e)s

CONTEXTE

Les gestes, la posture corporelle, les expressions du visage, le ton de la voix, et bien sur, les mots choisis, sont autant d'éléments qui reflètent la réalité émotionnelle de l'élu qui s'exprime. Des éléments qui vont favoriser la communication avec ses collègues et ses collaborateurs ou bien la parasiter, et influer sur l'efficacité des actions locales.

OBJECTIFS

- **Développer** écoute et observation.
- **Mobiliser** ses ressources relationnelles
- **S'adapter** au mode de fonctionnement de ses collaborateurs et collègues
- **Sensibiliser** à l'assertivité

CONTENU

S'appuyer sur les fondamentaux non verbaux de la communication pour développer sa connaissance de soi et d'autrui

- Les gestes révélateurs de notre personnalité
- Les canaux de communication privilégiés chez l'homme et la femme
- Notre mode d'adaptation à l'individu ou au groupe
- Notre type d'intelligence

Utiliser l'intelligence émotionnelle dans sa communication

- Identifier le fonctionnement et les besoins de ses collègues et collaborateurs
- Choisir un registre verbal adapté aux profils identifiés : sensations, émotions, raisonnement, action, lien, valeurs...
- Composer des groupes de travail en fonction des compatibilités psycho-gestuelles

Lire l'adhésion ou la prise de distance via le langage corporel

- Gestes barométriques
- Codes d'intention
- Micro expressions

Trouver les mots justes pour communiquer avec ses collègues ou collaborateurs

- Les champs de résonnance émotionnelle du langage verbal
- Les vertus de la communication non violente
- Développer son assertivité pour faciliter la communication relationnelle

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Mises en situation
- Vidéo/photo
- Travail en groupe
- Réflexion individuelle

INTERVENANTE
Caroline MESSINGER

PUBLICS
Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE
1 journée

DATES
- Mardi 16 juin 2015
- Jeudi 29 octobre 2015

LIEU
IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Sécurisation de la communication et du financement des élections régionales 2015

CONTENU

1 - Le mandataire financier : rouage essentiel d'une campagne électorale

• Le choix du mandataire financier et les responsabilités qui lui incombent

• Le partage des rôles entre le mandataire et le candidat

2 - Comment sécuriser juridiquement un compte de campagne ?

3 - Quels sont les moyens autorisés pour financer une campagne électorale ?

• Les fonds autorisés et les fonds interdits

• Le règlement des dépenses électorales

• Comment éviter qu'une collectivité publique contribue au financement de la campagne

4 - La période post-électorale : LE moment à risque

• Le dépôt et le contrôle du compte de campagne : les erreurs à ne pas commettre

• Connaître les techniques de contrôle de la CNCCFP et les anticiper

• Comment anticiper une protestation électorale ?

5 - Savoir distinguer la communication électorale et la communication institutionnelle

• Quelle communication pour les candidats et la collectivité avant les six mois précédant le 1er jour du mois du scrutin ? pendant les six mois précédant le 1er jour du mois du scrutin ?

• Quelle communication pour les candidats et la collectivité la veille et le jour du scrutin?

INTERVENANT

Jean-Christophe MÉNARD, Avocat au barreau de Paris - Docteur en droit public - Maître de conférences à l'IEP de Paris - Chargé d'enseignement à l'Université Paris II Panthéon Assas

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATE

• Mardi 8 septembre 2015

LIEU

IFET, Paris

6 - Publicité politique, propagande électorale : quels moyens et quels supports ?

7 - Les voies et délais de recours en matière électorale

• Comment anticiper les délais ?

• Comment préparer efficacement un recours ?

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Maîtriser les règles encadrant la propagande des candidats aux élections régionales

OBJECTIFS

La communication politique ou propagande électorale est encadrée en période électorale par plusieurs dispositions du Code électoral.

Les candidats doivent intégrer ces règles afin d'éviter les contentieux électoraux.

CONTENU

- Les périodes à risques.
- La propagande électorale sur Internet.
- L'interdiction des polémiques tardives : exemples de jurisprudences spécifiques aux élections départementales.
- L'interdiction de la propagande la veille du scrutin.
- L'interdiction des appels téléphoniques et de mise à disposition de numéro vert.
- L'affichage électoral : la période et les lieux d'affichage, les formes des affiches, les sanctions.
- Les tracts.
- L'interdiction des procédés de publicité commerciale par voie de presse ou tout autre moyen de communication audiovisuelle.
- La liberté de la presse écrite, exemples de jurisprudences relatives aux radios locales, à la télévision.
- La spécificité du contentieux électoral et les sanctions.

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Jeudi 19 mars 2015**
- **Jeudi 16 avril 2015**
- **Mercredi 27 mai 2015**
- **Mardi 23 juin 2015**
- **Jeudi 9 juillet 2015**
- **Mercredi 16 septembre 2015**
- **Vendredi 16 octobre 2015**
- **Mercredi 18 novembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Maîtriser les règles encadrant la communication institutionnelle en période électorale

OBJECTIFS

La communication institutionnelle de la Région ne s'interrompt pas pendant les campagnes électorales, elle est simplement encadrée par des règles qui doivent être intégrées dans le cadre d'une stratégie de communication et de l'établissement des plans de communication institutionnelle.

L'objectif est d'éviter des contentieux électoraux liés à la communication de la collectivité.

CONTENU

- Les périodes à risques : de décembre 2014 à décembre 2015.
- La notion de collectivité intéressée par le scrutin.
- Le caractère de service public de la communication institutionnelle et ses conséquences.
- Les dispositions de l'article L.52-1 du Code électoral et illustration par la jurisprudence.
- Les dispositions de l'article L.52-8 alinéa 2 du Code électoral et illustration par de la jurisprudence.
- Analyse de l'affiche litigieuse dans le cadre de la jurisprudence Huchon et ses conséquences
- Les critères d'analyse du juge de l'élection et analyse de deux cas pratiques.
- Les recommandations à suivre thématiques par thématiques, ce que la région peut faire, ce que la région ne doit pas faire. (photographies, publications, site Internet, vœux, inaugurations, pose de premières pierres, ...).
- Les sanctions : annulation des élections, inéligibilités, sanctions pénales.

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg

PUBLICS

Elu(e)s sortant(e)s, direction de la communication, Cabinet, collaborateurs de groupes politiques, agents de la collectivite

DURÉE

1 journée

DATES

- **Mercredi 18 mars 2015**
- **Mercredi 15 avril 2015**
- **Mercredi 13 mai 2015**
- **Lundi 22 juin 2015**
- **Mercredi 24 juin 2015**
- **Mercredi 8 juillet 2015**
- **Mardi 15 septembre 2015**
- **Jeudi 19 novembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Maîtriser les règles relatives aux comptes de campagnes des candidats aux élections régionales

OBJECTIFS

La législation électorale impose la tenue d'un compte de campagne et la désignation d'un mandataire financier dans le cadre des élections.

Les candidats aux élections régionales de décembre 2015 doivent connaître avec précision ces dispositions qui auront nécessairement un impact sur la définition de la stratégie de campagne.

CONTENU

- Les dépenses à caractère électoral, non électoral.
- La désignation du mandataire financier (personne morale ou personne physique).
- La tenue du compte bancaire.
- Les dons des personnes physiques l'interdiction de percevoir des dons de personnes morales.
- Le compte de campagne : définition, constitution délais pour le déposer.
- Le rôle de la commission nationale des comptes de campagne.
- Les contentieux liés aux compte de campagne et leurs conséquences : inéligibilité, sanctions...

Exemple : la jurisprudence Huchon

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg

PUBLICS

Les candidats, les mandataires, les collaborateurs de groupes politiques, les collaborateurs de cabinet, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Lundi 27 avril 2015**
- **Jeudi 28 mai 2015**
- **Jeudi 17 septembre 2015**
- **Mardi 17 novembre 2015**
- **Mardi 15 décembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Installation du Conseil Régional - Réunion de droit

OBJECTIFS

L'installation des nouveaux conseils régionaux : rappel des points fondamentaux du droit des assemblées.

CONTENU

1. La réunion de droit, l'ouverture de la séance, la vérification du quorum, l'élection du président

- La composition de la Commission permanente
- L'élection des vice-présidents.
- Observations générales sur l'organisation des élections : vote par procuration, secret du vote, refus de prendre part au vote.
- Le contentieux électoral.
- L'exercice des fonctions : entrée en fonctions, fin des fonctions.
- Autres points : formation des commissions et désignation des membres et délégués au sein d'organismes extérieurs, les délégations d'attributions de la commission permanente, les délégations d'attributions au président.

2. Le régime des délégations

- Les principes généraux régissant les délégations.
- Les délégations d'attributions du conseil régional.
- Les délégations d'attributions données par le Conseil régional au Président.
- L'information du Conseil régional sur l'exercice des délégations.
- La subdélégation des attributions.

3. Les délégations de fonctions et de signature du président

4. Les groupes d'élus

- Texte, notion de groupes d'élus, la constitution des groupes d'élus, la mise à disposition de moyens matériels et humains, le fonctionnement des groupes d'élus, l'expression des groupes d'élus, groupes d'élu et élections, droit d'expres- sion des groupes d'élus et période électorale.

5. Les représentations

- Les textes, la jurisprudence.

6. Élaboration du règlement intérieur

7. Règles de quorum pour la tenue des assemblées

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg.
Expert en droit des collectivités

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

1 journée

DATES

- **Mercredi 30 septembre 2015**
- **Jeudi 1er octobre 2015**
- **Mardi 13 octobre 2015**
- **Lundi 30 novembre 2015**
- **Mercredi 2 décembre 2015**
- **Lundi 14 décembre 2015**

LIEU

IFET, Paris

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2015

Le droit d'expression et la sécurisation du règlement intérieur du Conseil Régional

CONTEXTE

Le règlement intérieur est un outil juridique important permettant de fixer des règles relatives aux séances, au droit d'expression des élus, ...

Ce document permet de garantir les règles de bon fonctionnement de l'institution. Il est essentiel pour la mise en œuvre du droit d'expression des élus.

CONTENU

1 - Le règlement intérieur

Les textes, les délais d'adoption, le contenu du règlement intérieur et le principe de légalité : création des groupes politiques, fonctionnement interne de la collectivité, dispositions relatives aux modalités de présentation des compte-rendu des PV des séances, les questions orales, les vœux, les commissions, l'expression dans le bulletin régional et sur le site Internet, conditions de réduction des indemnités allouées en fonction de l'assiduité.

2. Le droit d'expression des groupes d'élus

Le texte, les organes d'informations visés par le texte (bulletin papier, Internet, ...), la notion de bulletin d'information générale, le droit de réponse, le droit de rectification, la définition de l'espace alloué aux groupes d'élus, ...

3. Les groupes d'élus

Le texte, la notion de groupe d'élus, la constitution des groupes d'élus, la mise à disposition de moyens matériels et humains, les dépenses matérielles, les dépenses de personnels, le fonctionnement des groupes d'élus.

INTERVENANTE

Rolande PLACIDI, avocat au barreau de Strasbourg.
Expert en droit des collectivités

PUBLICS

Elu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, agents de la collectivité

DURÉE

2 journées

DATES

• Mercredi 16 et jeudi 17 décembre 2015

LIEU

IFET, Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

I·F·E·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX

IFET - Institut pour la Formation des Élus Territoriaux
Responsable pédagogique et administratif : René-Pierre ALMÉRAS
01 45 49 64 02 - 06 70 10 52 14 - ifet@departements.fr
http://www.departements.fr/ifet-formation/formation
6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire au stage .....

qui se déroulera le .....

J'ai connu ce stage par .....

Le stage doit être facturé : ❍ à la collectivité ❍ directement à l'intéressé

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élus, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)
Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

Date et signature : .....

Bulletin à retourner à l'IFET - Fax : 01 45 49 60 21 ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondant à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.

Agrément du Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux reconduit le 14/2/2012
Déclaration d'existence : 11 75 22043 75 – Siret : 403 805 898 000 18 – Code ape : 9499Z

PLAN D'ACCÈS

Adresse : 6, rue Duguay-Trouin - 75006 Paris

- Accès métro : Saint-Placide (ligne 4), Rennes ou Notre Dame des Champs (ligne 12)
- Accès RER : Luxembourg
- Accès bus : 58 - 68 - 82 - 83 - 89 - 94 - 95 - 96

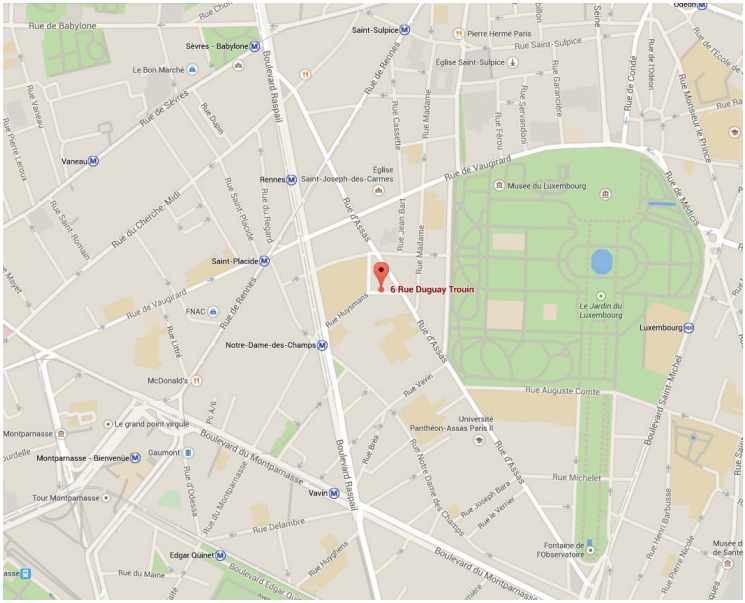

HÉBERGEMENT

** **HÔTEL PERREYVE**
(demander chambre sur cour)
63, rue Madame, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 35 01
Fax : 01 42 84 03 30
Mél. : perryve@club-internet.fr

** **REGENT'S HÔTEL**
44, rue Madame, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 02 81
Fax : 01 45 44 85 73
Mél. : Regents.hotel@wanadoo.fr

** **HÔTEL ODESSA**
28 rue d'Odessa, 75014 Paris
Tél. : 01 43 20 64 78
Fax : 01 42 79 90 71
Mél. : Hotel.odessa@orange.fr

** **HÔTEL SÈVRES AZUR**
22 rue de l'Abbé Grégoire, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 84 07
Fax : 01 42 84 01 55
Mél. : Sevres.azur@wanadoo.fr

** **HÔTEL LE CLÉMENT**
6, rue Clément, 75006 Paris
Tél. : 01 43 26 53 60
Fax : 01 44 07 06 83
Mél. : info@hotel-clement.fr

** **HÔTEL DE LA LOIRE**
39 bis rue du Moulin Vert, 75014 Paris
Tél. : 01 45 40 66 88
Fax : 01 45 40 89 07

*** **HÔTEL SÈVRES SAINT GERMAIN**
22, rue Saint Placide, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 10 67
Fax : 01 45 48 96 91
Mél. : hssg@wanadoo.fr

*** **HÔTEL DE L'AVENIR**
65, rue Madame, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 84 54
Fax : 01 45 49 26 80
Mél. : hoteldelavenir@wanadoo.fr

*** **HÔTEL DELAMBRE**
35 rue Delambre, 75014 Paris
Tél. : 01 43 20 66 31
Fax : 01 45 38 91 76
Mél. : delambre@club-internet.fr

*** **HÔTEL TERMINUS MONTPARNASSE**
59, bd Montparnasse, 75006 Paris
Tél. : 01 45 48 99 10
Fax : 01 45 48 59 10
Mél. : hotel@terminusmontparnasse.com

CONCEPTION-RÉALISATION : IFET / ETIENNE LOUPIAC / MARS 2015 • **ILLUSTRATION** DE LA COUVERTURE : © EOBRAZY_PL - FOTOLIA.COM

LE CATALOGUE DES FORMATIONS 2015

I·F·É·T
INSTITUT
POUR LA FORMATION
DES ÉLUS TERRITORIAUX